



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2339 \(2017\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit par la résolution [2339 \(2017\)](#) ont l'honneur de faire tenir ci-joint leur bilan à mi-parcours, conformément au paragraphe 28 c) de la résolution [2339 \(2017\)](#).

Le rapport a été transmis le 7 juillet 2017 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, lequel l'a examiné le 21 juillet 2017.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
sur la République centrafricaine reconduit
dans son mandat par la résolution [2339 \(2017\)](#)
(*Signé*) Romain **Esmenjaud**

Expert
(*Signé*) Mélanie **De Groof**

Expert
(*Signé*) Luis **Benavides**

Expert
(*Signé*) Elias **Oussedik**

Expert
(*Signé*) Paul-Simon **Handy**



Bilan à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2339 (2017) du Conseil de sécurité

Résumé

Plus d'un an après l'élection du Président Touadéra, peu de progrès ont été accomplis pour apporter des solutions aux causes profondes de la crise qui frappe la République centrafricaine. Si plusieurs médiations – parfois concurrentes les unes des autres – ont été engagées, la perspective du désarmement demeure lointaine. Il est largement considéré que l'Accord de Rome du 19 juin 2017, le cinquième signé par des groupes armés en quatre ans, ne marque pas la fin du processus politique, mais plutôt qu'il en constitue une étape supplémentaire.

Dans ce contexte, alors que Bangui est resté relativement calme depuis les manifestations du 24 octobre 2016 contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la majeure partie du territoire national est encore sous le contrôle de groupes armés dont les activités empêchent le rétablissement de l'autorité de l'État.

La situation en matière de sécurité s'est considérablement détériorée en raison des affrontements entre groupes armés. Dans le nord-ouest, les hostilités se sont poursuivies entre le groupe « Retour, réclamation, réhabilitation » du général Sidiki et les groupes antibalaka. Au centre et à l'est, de violents combats opposent également depuis novembre 2016, d'un côté, une coalition menée par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et, de l'autre, l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC). Ces combats résultent essentiellement de la volonté de personnes inscrites sur la Liste et chefs du FPRC, Abdoulaye Hissène et Nourredine Adam, de réunifier les ex-Séléka.

Le déplacement actuel des affrontements vers l'est crée un nouveau problème dans une région où l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure active. Les civils doivent ainsi faire face à une menace croissante, eu égard en particulier au retrait de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine de la région.

Des groupes armés antibalaka sont apparus dans de nouvelles préfectures (Haute-Kotto, Haut-Mbomou) et continuent de représenter une grave menace pour la sécurité, soit en raison des objectifs souvent criminels qu'ils poursuivent à l'échelon local, soit parce qu'ils répondent aux appels d'acteurs ayant des intentions politiques plus larges, des hommes politiques basés à Bangui ou des membres du FPRC par exemple.

Les hostilités en cours sont alimentées par un flux régulier d'armes le long des itinéraires qui avaient été signalés dans des rapports antérieurs du Groupe d'experts, notamment à partir du Tchad, du Soudan et de la République démocratique du Congo. Les saisies de quantités importantes de munitions de chasse fabriquées par la Manufacture d'armes et de cartouches congolaise (MACC) de Pointe Noire, en République du Congo, témoignent de l'intensification des activités de trafic le long du fleuve Oubangui.

L'exploitation illégale de ressources naturelles reste une importante source de revenus pour les groupes armés, non seulement à l'est où des factions de l'ex-Séléka s'affrontent pour le contrôle de sites miniers, mais également à l'ouest, comme le montre l'exploitation lucrative par des groupes antibalaka locaux de la mine d'or récemment découverte à Koro-Mpoko, dans la préfecture d'Ouham. Le présent rapport donne également des informations sur les intérêts économiques et

commerciaux d'Abdoulaye Hissène dans la région, notamment en ce qui concerne le commerce de l'or et du pétrole brut.

L'aggravation de la situation en matière de sécurité a entraîné une augmentation notable du nombre de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Certaines communautés ethniques, en particulier les Peuls, sont de nouveau l'objet d'une rhétorique dangereuse. Au mois de mai 2017, on dénombrait au total environ 500 000 déplacés (près de 10 % de la population), soit autant qu'au plus fort de la crise en 2014. Pour ce qui est des attaques perpétrées contre les soldats de la paix, le premier semestre de 2017 a été le plus meurtrier depuis la création de la MINUSCA en septembre 2014.

La mise en œuvre des sanctions imposées par l'ONU demeure insuffisante. Les violations de l'interdiction de voyager, concernant particulièrement Nourredine Adam et François Bozizé, se poursuivent. Les autorités nationales ne sont pas parvenues à mettre en œuvre le gel des avoirs et plusieurs personnes inscrites sur la Liste continuent de percevoir leur traitement de la part de l'État centrafricain.

Dans le même temps, le fait que les chefs de groupes armés insistent pour que des dispositions prévoyant la levée des sanctions soient introduites dans les textes négociés en Angola (décembre 2016) et à Rome (juin 2017) montre que les sanctions ont une incidence sur leurs activités. Aussi, le Groupe d'experts se félicite de l'annonce, faite le 24 juin par le Ministre tchadien de la justice, du gel des avoirs d'Abdoulaye Hissène.

Les autorités nationales de la République centrafricaine continuent d'exprimer des vues contradictoires concernant l'embargo sur les armes. S'il est vrai que certains ont reconnu publiquement que l'embargo en soi n'excluait pas le réarmement des forces nationales, il n'en reste pas moins que la critique de l'embargo s'avère un moyen utile de faire porter à l'ONU la responsabilité de l'insécurité qui règne dans le pays.

Enfin, le rapport fait état d'informations selon lesquelles des ressortissants congolais liés à des membres de l'ex-Séléka et impliqués dans le recrutement de combattants et le trafic de matériel militaire sur le territoire centrafricain tenteraient de déstabiliser le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.....	6
II. Concertations politiques : de nombreuses initiatives pour peu de progrès.....	7
A. Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (initiative portée par l'Union africaine)	7
B. Processus de Sant'Egidio et accord de Rome du 19 juin 2017	8
C. Comité consultatif et de suivi pour le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR)	8
III. Débats relatifs à l'embargo sur les armes et aux forces nationales de défense et de sécurité ..	9
A. Appels à la levée de l'embargo sur les armes	9
B. Appels à équiper et à déployer les forces armées nationales et les forces de sécurité....	9
C. Projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement	10
D. Garde présidentielle	10
IV. Application des sanctions ciblées (interdiction de voyager et gel des avoirs)	11
A. Violations de l'interdiction de voyager.....	11
B. Non-application du gel des avoirs par les autorités nationales (Alfred Yékatom, Eugène Ngaïkosset et Habib Soussou)	12
C. Avoirs, intérêts et contacts régionaux d'Abdoulaye Hissène.....	13
D. Demande de radiation du Bureau d'achat de diamant en Centrafrique (BADICA).....	14
V. Affrontements entre la coalition dirigée par le FPRC et l'Union pour la paix en Centrafrique dans l'est de la République centrafricaine.....	14
A. Bref aperçu des affrontements	14
B. Évolution de la coalition dirigée par le FPRC : création et renforcement	15
C. L'UPC : lutte pour sa survie, trafic d'armes et recrutement de combattants étrangers ...	18
D. Conséquences humanitaires des combats : le cas de Bria	19
E. Vide sécuritaire à l'extrême est	19
VI. Les groupes antibalaka : évolution, trafic d'armes et financement	20
A. Comprendre les antibalaka et leur démarche de mobilisation	20
B. Arsenal des antibalaka	21
C. Financement des antibalaka : le cas de la mine d'or de Koro-Mpoko	22
VII. Infiltration de combattants étrangers à la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo	23
VIII. Situation humanitaire : violations croissantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire	24
A. Attaques visant le personnel de maintien de la paix	24
B. Attaques contre des organisations non gouvernementales.....	25
C. Violences sexuelles liées aux conflits	25

D.	L'école de la paix, ou « école Ali Darassa »	25
E.	Conséquences humanitaires des violences dans le nord-ouest	26
IX.	Faits nouveaux relatifs au Processus de Kimberley	27
X.	Recommandations	27

Annexes*

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Historique

1. Le 27 janvier 2017, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2339 \(2017\)](#), par laquelle il a chargé le Groupe d'experts, entre autres, de lui remettre, après concertation avec le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, un bilan à mi-parcours le 30 juillet 2017 au plus tard.
2. Le 6 mars 2017, le Secrétaire général a nommé, en consultation avec le Comité, les cinq membres du Groupe d'experts ([S/2017/194](#)), à savoir un spécialiste des questions régionales (Paul-Simon Handy), une experte en armements (Mélania de Groof), un spécialiste des finances et des ressources naturelles et coordonnateur (Romain Esmenjaud), un expert des groupes armés (Ilyas Oussedik) et un spécialiste des questions humanitaires (Luis Ángel Benavides Hernández).
3. Au cours de la période considérée, de mars à mi-juin 2017, le Groupe a maintenu une présence quasi permanente en République centrafricaine et ses membres se sont rendus dans 12 des 16 préfectures (voir carte figurant à l'annexe 1).
4. Le présent rapport contient une évaluation de la mise en œuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité (embargo, interdiction de voyager et gel des avoirs) et traite de plusieurs questions thématiques avec pour objectif d'identifier les personnes et les entités mêlées à des activités tombant sous le coup de sanctions, au titre des paragraphes 16 et 17 de la résolution [2339 \(2017\)](#) du Conseil.
5. Outre ses missions en République centrafricaine, le Groupe d'experts a effectué des visites officielles au Cameroun et aux Émirats arabes unis au cours de la période considérée.
6. Le Groupe note avec satisfaction l'appui et la collaboration de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Méthode

7. Le Groupe d'experts entend se conformer aux normes que le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions a recommandées dans son rapport du 22 décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe se gardera de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité.
8. Dans un souci d'équité, le Groupe s'efforce, lorsqu'il y a lieu et que cela est possible, de communiquer aux parties citées dans ses rapports tous les renseignements voulus à ce sujet, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.
9. Le Groupe exprime ses condoléances aux familles de Zaida Catalán et de Michael Sharp, membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo tués en mission au mois de mars 2017.

II. Concertations politiques : de nombreuses initiatives pour peu de progrès

10. Depuis que le Président Touadéra a pris ses fonctions en mars 2016, la nécessité d'un nouvel accord politique visant à répondre aux principales revendications des groupes armés constitue un point de désaccord majeur entre les principaux acteurs concernés par la gestion de la crise.

11. Certains membres du Gouvernement et certains acteurs internationaux de premier plan sont d'avis que la tenue d'élections a créé des conditions propices au désarmement et que les autorités élues n'ont aucune raison de négocier avec les groupes armés qu'elles jugent illégitimes. Ils estiment également inutile de défaire les accords existants, notamment ceux conclus au Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de mai 2015 (S/2015/344)¹.

12. Certains acteurs, dont le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et la branche des antibalaka emmenée par Mokom, estiment toutefois que les élections n'ont guère aidé à remédier aux causes profondes de la crise, d'où la nécessité d'un accord politique global (annexe 2.1).

13. Face aux demandes pressantes et divergentes des acteurs en présence, le Gouvernement est intervenu de façon inégale, s'efforçant à grand-peine à clarifier sa stratégie de désarmement et restant souvent vague dans son engagement en faveur des diverses initiatives de médiation. Cette situation a suscité des critiques à la Présidence pour son manque de transparence, notamment de la part du Président du Parlement, qui a lancé sa propre initiative de paix (annexe 2.2)².

A. Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (initiative portée par l'Union africaine)

14. L'Union africaine a officiellement approuvé l'initiative pour la paix et la réconciliation au sommet qu'elle a tenu à Addis-Abeba en janvier 2017³. Il s'agit d'une initiative commune de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Union africaine, ainsi que de l'Angola, de la République du Congo et du Tchad. Elle a pour objectif la conclusion d'un accord de paix et de réconciliation entre le Gouvernement et les 14 principaux groupes armés.

15. L'initiative s'inscrit dans le cadre de tentatives de médiation antérieures faites par l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Angola et le Tchad, qui sont désormais fusionnées. Elle procède de l'idée qu'une solution politique ne saurait être viable sans la participation des pays voisins, les dynamiques régionales ayant toujours fortement influencé l'évolution de la crise.

16. Le sentiment répandu parmi les partenaires internationaux que l'initiative de l'Union africaine visait avant tout à accorder l'amnistie⁴ aux chefs des groupes armés a suscité beaucoup de controverse⁵. En effet, pareille mesure s'inscrirait

¹ Rencontres avec des responsables gouvernementaux et des diplomates de la République centrafricaine, Bangui, avril 2017.

² Rencontre avec Karim Meckassoua, Bangui, 8 juin 2017.

³ Voir www.peaceau.org/uploads/joint-statement-on-car-eng.docx-19-02-2017.pdf

⁴ Ce sentiment a été principalement suscité par les comptes rendus de réunions signés en Angola, dans lesquels est préconisée la création d'une commission vérité et réconciliation en échange de l'amnistie (voir annexe 2.3).

⁵ Rencontres avec des sources de la CEEAC, de la MINUSCA, de l'Union européenne et de l'Union africaine ainsi que des sources françaises et de l'Union africaine, Bangui, 20-27 janvier 2017.

à l'encontre des conclusions du Forum de Bangui. Pour autant, le Gouvernement comme les partenaires internationaux peinent à trouver les moyens appropriés susceptibles d'encourager les groupes armés à déposer leurs armes.

B. Processus de Sant'Egidio et accord de Rome du 19 juin 2017

17. Le 19 juin 2017, de nombreux acteurs nationaux et internationaux se sont réunis sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio et ont signé un accord politique pour la paix en République centrafricaine (annexe 2.4). Cet accord intervient après plusieurs séries de pourparlers menés à huis clos entre la Communauté Sant'Egidio et des représentants des chefs des groupes armés, à Rome, de décembre 2016 à mai 2017.

18. Si la signature de l'accord de Rome marque une avancée positive, plusieurs difficultés demeurent :

a) Comme avec tous les accords précédents, la capacité des chefs présents à Rome d'infléchir le cours des événements sur le terrain est incertaine. Il en est particulièrement ainsi pour les groupes antibalaka (voir par. 83 à 86), et pour certaines factions de l'ex-Séléka comme le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) (voir par. 58);

b) Les dispositions de l'accord restent vagues et ne prévoient aucun mécanisme pour suivre les engagements pris.

c) Il est difficile de voir comment seront conciliées les consultations préconisées dans l'accord en vue de la levée des sanctions imposées par l'ONU et les références à la création d'une commission vérité, justice et réconciliation ainsi qu'au « droit de grâce » présidentiel avec les obligations internationales se rapportant à la Cour pénale internationale et à la Cour pénale spéciale (annexe 2.5);

d) On ignore pour l'heure dans quelle mesure l'accord influera sur la mise en œuvre de l'initiative portée par l'Union africaine après son lancement, ce qui vient confirmer qu'il n'y a guère de coordination entre les deux initiatives.

C. Comité consultatif et de suivi pour le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

19. Le Comité consultatif pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement (DDRR), dirigé par le Gouvernement, a tenu ses quatrième et cinquième sessions les 20 et 21 avril, puis les 8 et 9 juin, respectivement. Selon certains membres du Gouvernement et de la communauté internationale, cet organe est l'instance idoine pour les négociations politiques puisqu'il réunit tous les acteurs concernés, à savoir aussi bien les autorités nationales que les groupes armés. Si l'on pourrait considérer la participation des 14 groupes armés aux travaux du Comité depuis le mois d'avril comme un succès politique, il reste à voir comment cette participation se traduira en progrès tangibles sur le terrain.

20. Les représentants du FPRC en particulier continuent d'exiger, comme condition à leur engagement de désarmer, la signature d'un accord politique qui prenne en compte leurs revendications (annexe 2.1). Le Groupe d'experts note également que les attentes des groupes armés concernant les avantages que les ex-

combattants peuvent tirer de leur participation à ce processus sont déconnectées de la réalité du programme DDRR⁶.

III. Débats relatifs à l'embargo sur les armes et aux forces nationales de défense et de sécurité

A. Appels à la levée de l'embargo sur les armes

21. Dans son rapport final publié en 2016 (S/2016/1032, par. 60 à 64), le Groupe d'experts a fait état de l'augmentation croissante du nombre d'appels à la levée de l'embargo. À Bangui, le 14 avril 2017, le Groupe d'experts a organisé une réunion d'information avec les autorités nationales centrafricaines pour s'assurer de la bonne compréhension du régime, notamment ses procédures de notification et d'exemption, et pour éviter la politisation de la question. Les détails des discussions figurent à l'annexe 3.1.

22. Depuis quelques mois, le Groupe constate une meilleure compréhension de l'embargo sur les armes. Le Ministre de la défense a rappelé à plusieurs reprises que l'embargo en soi n'excluait pas le réarmement des forces nationales⁷.

23. Toutefois, l'embargo reste un moyen fort utile à ceux qui cherchent à susciter des sentiments nationalistes et faire porter à l'ONU la responsabilité de l'insécurité dans le pays⁸. Si le Président Touadéra n'a pas réitéré ses précédents appels à lever l'embargo sur les armes dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil de sécurité le 16 mars 2017, il a adopté une position différente à d'autres occasions⁹.

B. Appels à équiper et à déployer les forces armées nationales et les forces de sécurité

24. Les autorités nationales ont exprimé leur souhait de recevoir des armes et se sont notamment adressées à cet égard à l'Union européenne et à ses États membres pour des dons, des achats ou un appui dans leurs relations avec des entreprises privées (voir annexe 3.2). La Bosnie-Herzégovine et la Géorgie se sont déclarées disposées à vendre leur excédent d'armes et de munitions à la République centrafricaine (voir annexe 3.3)¹⁰. La France a indiqué au Groupe d'experts qu'il était envisagé qu'une demande de dérogation soit prochainement soumise au Comité pour transférer des armes saisies en 2016¹¹. Dans le cadre de la recommandation du

⁶ Rencontres avec les représentants des groupes armés, Bangui, avril, mai et juin 2017. Les chefs espèrent que la plupart de leurs combattants pourront participer au processus, et ces derniers s'attendent à recevoir de l'argent au lieu d'une formation.

⁷ Fridolin Ngoulou, « Centrafrique : Les États-Unis s'engagent à équiper les FACA », 7 mars 2017. Disponible à l'adresse <http://rjdh.org/centrafrique-etats-unis-sengagent-a-equiper-faca/>.

À l'échelle régionale, dans le rapport de la réunion des chefs d'état-major, qui a eu lieu lors de la 6^{ème} réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine (30 mars), il a été noté que l'embargo concernant la République centrafricaine n'empêchait pas le gouvernement de se procurer des armes pour ses forces de défense.

⁸ Judicael Yongo, « Centrafrique : la société civile appelle à la vigilance populaire après la prorogation de l'embargo », 1^{er} février 2017. Disponible à l'adresse <http://rjdh.org/centrafrique-societe-civile-appelle-a-vigilance-populaire-apres-prorogation-de-lembargo/?platform=hootsuite>.

⁹ Jacky Naegelen, « Faustin-Archange Touadéra : Nous saluons toutes les initiatives permettant de retrouver la paix », 30 mars 2017. Disponible à l'adresse <http://www.rfi.fr/emission/20170330-rca-touadera-fprc-adam-upc-darass-humanitaire-ddr-mediations-paix-finances-bruxell>.

¹⁰ Rencontre avec la mission de formation de l'Union européenne, Bangui, 15 juin 2017.

¹¹ Échange téléphonique avec un représentant français, 5 juin 2016.

Groupe d'experts [S/2016/694, par. 113 b)], le Cameroun a transmis une demande de dérogation au Comité pour que le matériel militaire appartenant aux forces armées centrafricaines qui est en sa possession soit retourné à la République centrafricaine¹².

25. Il existe un besoin réel et légitime d'équiper le premier bataillon entraîné par la mission de formation de l'Union européenne¹³. Néanmoins, les États qui donnent ou vendent des armes doivent veiller au plein respect des procédures et des directives du Comité en matière de dérogation, notamment en fournissant des informations sur le type d'arme et son origine, en assurant une coordination avec la MINUSCA et en veillant à la gestion sécurisée des stocks transférés [S/2015/936, par. 46 à 51 et par. 247 i)].

C. Projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

26. Pour essayer d'intégrer les combattants démobilisés aux FACA et former une armée représentative de la population, le Gouvernement, avec l'aide de la mission de formation de l'Union européenne et de la MINUSCA, a décidé de former et d'entraîner une « compagnie mixte de désarmement, de démobilisation et de réintégration », composée à la fois d'actuels membres des FACA et de membres des 14 groupes armés¹⁴. À ce jour, neuf groupes armés ont transmis la liste de leurs participants¹⁵.

D. Garde présidentielle

27. Le 18 mai, le Groupe a constaté la présence d'un aéronef civil appartenant à la Guinée équatoriale à l'aéroport de Bangui. Renseignement pris, le Groupe a été informé que l'aéronef avait été utilisé pour transporter des membres de la garde présidentielle et des forces de défense et de sécurité qui devaient suivre une formation opérationnelle en Guinée équatoriale, dispensée, entre autres, par des ressortissants israéliens¹⁶. Le 28 juin, deux aéronefs ont quitté l'aéroport de Bangui pour Kigali¹⁷. Le chef d'état-major de l'armée nationale a confirmé que 200 FACA étaient partis au Rwanda pour y suivre une formation de forces spéciales¹⁸.

28. Le Groupe d'experts note que les initiatives concernant la mise en place d'une garde présidentielle ont manqué de transparence. Il rappelle que l'aide destinée à appuyer la réforme du secteur de la sécurité, y compris la formation opérationnelle et non opérationnelle, doit être mise en œuvre de manière coordonnée avec la MINUSCA et que le Comité doit en être informé – à l'avance – conformément au paragraphe 1 b) de la résolution 2339 (2017).

¹² Lettre de la Mission permanente du Cameroun, 13 avril 2017. Mission du Groupe d'experts au Cameroun, 23-26 mai 2017.

¹³ Réunion avec la mission de formation de l'UE, 15 juin 2017. Lettre de Joseph Yakété, 6 janvier 2017. En mai 2017, la mission de formation a achevé l'entraînement du premier bataillon de FACA.

¹⁴ Réunion avec la mission de formation de l'UE, Bangui, 15 juin 2017. Document confidentiel, 9 mars 2017.

¹⁵ Échange téléphonique avec un représentant de la mission de formation de l'UE, 20 juin 2017.

¹⁶ Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 17 mai 2017.

¹⁷ Rencontre avec des sources confidentielles, Bangui, 29 et 30 juin 2017.

¹⁸ Réunion du Comité de coordination technique, 3 juillet 2017.

29. Les cas de violation de l'embargo sur les armes sont traités aux paragraphes 64 à 70, 73 à 75 et 90 à 93. Une carte des principaux itinéraires de trafic figure à l'annexe 3.4.

IV. Application des sanctions ciblées (interdiction de voyager et gel des avoirs)

30. Même si l'application des sanctions reste insuffisante, le Groupe d'experts continue de penser que les mesures ont un effet de stigmatisation, comme en témoignent les demandes insistantes des chefs des groupes armés pour qu'elles soient levées, notamment lors des discussions en Angola et à Rome (voir les paragraphes 16 à 18).

A. Violations de l'interdiction de voyager

Nouredine Adam : violations de l'interdiction de voyager dans le contexte des médiations

31. Le Groupe d'experts a recueilli un témoignage de première main selon lequel les autorités tchadiennes auraient aidé Nouredine Adam à se rendre à Sido (Tchad) le 30 octobre 2016 (S/2016/1032, par. 43), pour assister à une réunion organisée par l'Organisation de la coopération islamique¹⁹. Il aurait voyagé par la route, en compagnie d'autres participants, de Ndélé (Bamingui-Bangoran) jusqu'à la frontière tchadienne, avant d'être conduit à Sido par des agents tchadiens de la sécurité²⁰.

32. Le 15 décembre 2016, Nouredine Adam a également pris part à une réunion qui s'est tenue à Benguela (Angola). Ses vols entre Moundou (Tchad) et Luanda (Angola), le 14 et le 17 décembre 2016, ont été effectués avec un aéronef du Gouvernement angolais, avec le concours des autorités tchadiennes²¹. La République d'Angola ayant fait savoir au Groupe d'experts le 28 mars 2017 que la base de données des Services nationaux des migrations n'indiquait aucun mouvement migratoire vers l'Angola le concernant, le Groupe d'experts a envoyé une nouvelle demande d'informations le 24 avril 2017, avec copie des documents signés par le chef de l'ex-Séléka à Benguela le 15 décembre 2016 (voir annexe 2.3). Le Gouvernement angolais n'a pas encore répondu à cette demande.

33. Le Groupe d'experts rappelle qu'en vertu du paragraphe 10 c) de la résolution 2339 (2017), et sur approbation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, les personnes inscrites sur la liste peuvent voyager pour prendre part à des réunions dont l'objectif est de favoriser la paix et la réconciliation nationale.

François Bozizé

34. Le Groupe d'experts a reçu une photo de François Bozizé, qui aurait été prise à l'aéroport international Jomo Kenyatta le 18 novembre 2016 (voir annexe 4.1). Le Groupe d'experts a adressé une demande d'informations aux autorités kényanes le 1^{er} décembre 2016²². À ce jour, il n'a reçu aucune réponse.

¹⁹ Lettre de l'Organisation de la coopération islamique adressée au Groupe, 28 novembre 2016.

²⁰ Rencontre avec des sources confidentielles, Ndélé, 19 janvier 2017.

²¹ Rencontre avec Zacharia Damane, Birao, 24 janvier 2017; rencontre avec des sources diplomatiques, Bangui, 27 janvier 2017.

²² Rencontre avec des représentants de la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York, 1^{er} décembre 2016.

35. Le 10 mai 2017, le Groupe d'experts a été informé que François Bozizé était à bord du vol ET336 d'Ethiopian Airlines parti d'Addis-Abeba (Éthiopie) pour Entebbe (Ouganda)²³. Le 25 mai, le Groupe d'experts a écrit à la compagnie aérienne, qui n'a pas encore répondu. Le 28 décembre 2015, la compagnie avait confirmé avoir ajouté François Bozizé, inscrit sur la liste relative aux sanctions, à sa liste des personnes interdites de vol.

B. Non-application du gel des avoirs par les autorités nationales (Alfred Yékatom, Eugène Ngaïkosset et Habib Soussou)

36. Le Groupe d'experts détient plusieurs éléments de preuve selon lesquels le traitement d'Alfred Yékatom lui est toujours versé sur son compte à la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC) à Bangui (voir annexe 4.2). Il a également bénéficié d'un prêt personnel en janvier 2017.

37. Par ailleurs, Alfred Yékatom a créé une entreprise privée de sécurité²⁴, comme l'a confirmé le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, qui a expliqué qu'il ignorait que le gel des avoirs des personnes inscrites sur la liste supposait également le gel des avoirs des entreprises dont elles pourraient être propriétaires. Le 19 mai 2017, le Ministre s'est engagé à prendre les mesures nécessaires²⁵.

38. Le Groupe d'experts a en outre la preuve que Habib Soussou, inscrit sur la liste relative aux sanctions, a continué de percevoir son traitement d'officier des FACA sur son compte de la BSIC à Bangui (annexe 4.3). Dans son rapport final de 2016, le Groupe d'experts citait le cas d'un autre officier des FACA sous le coup des sanctions, Eugène Ngaïkosset (S/2016/1032, par. 46), dont le traitement était toujours versé sur son compte Ecobank.

39. Des représentants d'Ecobank et de la BSIC ont informé le Groupe d'experts que le gel des avoirs des personnes inscrites sur la liste des sanctions relevait de la responsabilité du Gouvernement, les premiers indiquant que le gel ne pouvait être appliqué que sur demande du Ministère des finances et du budget (voir S/2016/1032, par. 48) et les seconds qu'il ne pouvait intervenir que sur décision judiciaire²⁶.

40. Plusieurs institutions centrafricaines continuent de se tenir mutuellement responsables de la non-application du gel des avoirs. Après la rencontre entre le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) et le Président Touadéra le 17 mars 2017 à New York pour examiner la question, la Représentante permanente de la République centrafricaine a adressé une lettre au Comité le 26 avril 2017, indiquant qu'en raison de la séparation des pouvoirs, le gel des avoirs d'Alfred Yékatom et d'Eugène Ngaïkosset ne pouvait être décidé que par le Président de l'Assemblée nationale et le Premier Ministre, et non par le Président Touadéra lui-même.

41. Le 11 mai 2017, le Président du Comité a ainsi envoyé une lettre au Président de l'Assemblée nationale et au Premier Ministre. Le Groupe d'experts croit savoir que ni le Président de l'Assemblée nationale ni le Premier Ministre n'ont encore répondu au Comité. Le Président de l'Assemblée nationale a informé le Groupe d'experts qu'il avait demandé dans un premier temps que le traitement d'Alfred Yékatom ne lui soit plus versé. Mais, M. Yékatom ayant menacé les agents

²³ Échange téléphonique avec une source confidentielle, 10 mai 2017.

²⁴ Rencontre avec des sources confidentielles, Bangui 19 mai 2017.

²⁵ Rencontre avec Jean-Serge Bokassa, Bangui, 19 mai 2017.

²⁶ Rencontre avec le Directeur général de la BSIC, Bangui, 30 janvier 2017.

comptables de l'Assemblée nationale, le Président a décidé d'autoriser de nouveau le versement de son traitement, alléguant aussi que la responsabilité du gel des avoirs incombait en dernier ressort au Gouvernement²⁷.

C. Avoirs, intérêts et réseaux régionaux d'Abdoulaye Hissène

42. Le 17 mai 2017, le nom d'Abdoulaye Hissène a été ajouté à la liste du Comité des sanctions²⁸.

43. Outre son rôle de chef militaire, Abdoulaye Hissène a mobilisé des ressources financières pour la coalition menée par le FPRC, en raison notamment des attaches et intérêts commerciaux qu'il a développés dans la région au fil des ans. Dès 2009, il était propriétaire d'une entreprise basée à N'Djamena, Djiguira (annexe 4.4). Comme on peut le voir ci-après, la notoriété et les documents de voyage (passeport diplomatique de la République centrafricaine) qu'il a pu obtenir en tant que membre du Gouvernement pendant la période de transition lui ont ouvert de nouvelles opportunités pour renforcer ses réseaux régionaux.

Intérêts économiques d'Abdoulaye Hissène au Tchad

44. Abdoulaye Hissène a des liens avec Abi Tchad, une entreprise tchadienne du domaine pétrolier. À la fin de l'année 2014, il a organisé des rencontres entre des représentants d'Abi Tchad et une entreprise européenne, pour faciliter la vente de pétrole brut tchadien²⁹. Divers documents, dont plusieurs accords entre les deux entreprises et des lettres confirmant l'engagement d'Abi Tchad à vendre un stock de pétrole cédé par la Société des hydrocarbures du Tchad, ont été découverts par les forces de sécurité nationales au domicile d'Abdoulaye Hissène à Bangui (annexe 4.5). La vente du pétrole brut n'a finalement pas eu lieu, Abi Tchad n'étant réellement pas en possession du pétrole qu'elle s'était engagée à vendre³⁰.

45. S'il n'est pas certain qu'Abdoulaye Hissène ait jamais occupé de poste officiel au sein d'Abi Tchad, son rôle d'intermédiaire et la découverte de documents à son domicile prouvent qu'il a des intérêts dans les activités de cette entreprise.

Annnonce du gel des avoirs d'Abdoulaye Hissène au Tchad

46. Après l'inscription d'Abdoulaye Hissène sur la liste relative aux sanctions le 17 mai et pour tenir compte des informations susmentionnées, le Groupe d'experts a adressé une lettre le 24 mai à la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies pour savoir s'il avait des avoirs au Tchad et, le cas échéant, si les autorités les avaient gelés. Le 24 juin, le Ministre tchadien de la justice a annoncé que les avoirs d'Abdoulaye Hissène au Tchad seraient gelés et que l'entrée sur le territoire tchadien³¹ lui serait interdit. La nature des avoirs d'Abdoulaye Hissène n'a pas été précisée.

²⁷ Rencontre avec Karim Meckassoua, Bangui, 8 juin 2017.

²⁸ Voir <https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/2127/sanctions-list-materials>.

²⁹ Lettre d'une source confidentielle, 12 mai 2017. Échange téléphonique avec une source confidentielle, 25 juin 2017.

³⁰ Ibid.

³¹ VOA Afrique, « Gel des avoirs d'un chef de guerre centrafricain au Tchad », 24 juin 2017. Disponible à l'adresse <https://www.voafrique.com/a/gel-des-avoirs-d-un-chef-de-guerre-centrafricain-au-tchad/3914493.html>.

Commerce d'or d'Abdoulaye Hissène à Nairobi

47. Le Groupe d'experts a été informé que début 2016, Abdoulaye Hissène avait contacté des acheteurs potentiels pour leur vendre 300 kilogrammes d'or qu'il prétendait stocker à Nairobi³². Les acheteurs pressentis ont affirmé au Groupe d'experts qu'il n'avait pas été en mesure de fournir des documents fiables pour prouver qu'il était en possession d'une telle quantité d'or (voir annexe 4.6). En outre, le Groupe d'experts n'a pas pu obtenir la preuve de l'existence de la société kényane « Sovereign Freighters LTD », dont Abdoulaye Hissène affirmait être le commissionnaire en douane (voir annexe 4.7).

48. Le Groupe d'experts constate de nombreux cas de personnes basées au Kenya qui ont reçu des fonds en échange de promesses de vente d'or dont elles n'étaient pas en possession³³.

49. Dans son rapport final de décembre 2016, le Groupe d'experts faisait remarquer qu'en septembre 2014, Abdoulaye Hissène avait conclu un accord d'achat et de vente à Nairobi pour un montant de 9,9 millions de dollars (S/2016/1032, par. 114). Le Groupe d'experts n'a toutefois aucune preuve que la transaction a eu lieu et qu'il détenait bel et bien l'or en question.

50. L'annexe 4.8 contient des informations sur les tentatives faites par Abdoulaye Hissène pour investir dans une entreprise basée au Cameroun.

D. Demande de radiation du Bureau d'achat de diamant en Centrafrique (BADICA)

51. Dans une lettre en date du 24 avril adressée au Président du Comité à l'appui de sa demande de radiation, le Bureau d'achat de diamant en Centrafrique (BADICA), sous le coup de sanctions, a reconnu ses erreurs passées et décrit sa nouvelle politique de diligence raisonnable. Le Groupe d'experts croit savoir que la demande de radiation est actuellement en attente d'une réponse de la part du Comité.

V. Affrontements entre la coalition dirigée par le FPRC et l'Union pour la paix en Centrafrique dans l'est de la République centrafricaine

A. Bref aperçu des affrontements

52. Les tensions qui opposaient depuis longtemps la coalition dirigée par le FPRC à l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) (S/2016/694, par. 93 à 96) ont dégénéré en confrontation ouverte le 21 novembre 2016, lorsque la coalition a attaqué les positions de l'UPC à Bria. Dans le but d'affaiblir l'UPC et s'emparer à terme de son siège à Bambari, le FPRC a mené des attaques sur les axes Bria-Ippy-Bambari et Mbrés-Bakala-Bambari de décembre 2016 à février 2017.

53. Après que des membres de la coalition ont tenté de franchir la « ligne rouge » définie par la MINUSCA dans les environs de Bambari, les hélicoptères de la MINUSCA ont donné l'assaut le 11 février, tuant selon certaines sources plusieurs

³² Échanges téléphoniques avec des sources confidentielles, 22 et 25 juin 2017.

³³ Richard Munguti, « Nairobi businessman charged in Sh22m gold scam », Daily Nation, 22 juin 2017. Disponible à l'adresse www.nation.co.ke/news/Nairobi-businessman-charged-Sh22m-gold-scam/1056-3982792-38vvuh/index.html.

combattants du FPRC, dont le général Zoundeiko de l'ex-Séléka. La MINUSCA a déclaré Bambari « zone exempte de groupe armé » et obtenu fin février le départ de la ville du chef de l'UPC, Ali Darassa, et du « général » antibalaka, Gaëtan Boadé.

54. La coalition dirigée par le FPRC, renonçant ainsi à attaquer Bambari, a toutefois continué de cibler l'UPC, qui se réorganisait vers l'est. Du 20 au 24 mars 2017, le FPRC et des groupes antibalaka ont, dans une action coordonnée, expulsé l'UPC de Nzako et de Bakouma (préfecture de Mbomou).

55. Le 13 mai, Bangassou a été attaqué par des éléments antibalaka sans que le FPRC ne prenne part au combat (voir par. 87 à 89). Par la suite, plusieurs affrontements ont eu lieu entre le FPRC et les antibalaka, y compris ceux avec lesquels le FPRC avait précédemment collaboré. Après une attaque des positions du FPRC à Nzacko par les antibalaka, le FPRC a riposté en les attaquant à Bakouma et alentours le 6 juin et menacé de faire de même à Bangassou (annexe 5.1).

B. Évolution de la coalition dirigée par le FPRC : création et renforcement

Objectifs de la coalition : la réunification des ex-Séléka

56. Le principal objectif de la coalition dirigée par le FPRC est de regrouper les groupes ex-Séléka sous une chaîne de commandement unique et de constituer une entité qui soit en mesure de peser politiquement dans les négociations avec le Gouvernement.

57. Les dirigeants du FPRC ont donc interprété le refus de l'UPC d'intégrer la coalition comme une trahison. Abdoulaye Hissène a déclaré au Groupe d'experts que le FPRC n'était pas prêt à négocier avec Ali Darassa et qu'il continuerait à combattre l'UPC jusqu'à ce que ce groupe armé disparaisse en tant qu'entité politique ou soit absorbé par la coalition³⁴.

Une alliance fragile

58. Organisée autour d'un Haut conseil suprême présidé par Nourredine Adam et d'un Conseil national de défense et de sécurité dirigé par Abdoulaye Hissène (S/2016/1032, par. 162), la coalition rassemble les dirigeants de plusieurs groupes de l'ex-Séléka, notamment Mahamat al-Khatim du MPC (annexe 5.2), Azor Alite et Zakaria Damane du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) et Ahmat Issa de l'ancienne faction arabe de l'UPC³⁵. Bien que dans les faits, Abdoulaye Hissène soit le chef militaire, la chaîne de commandement reste relativement floue, plusieurs dirigeants se présentant parfois comme chef d'état-major de la coalition, notamment le général Azor, Mahamat Saleh et Mahamat al-Khatim. En outre, la plupart de ces dirigeants assurent encore le commandement de leurs propres troupes et décident en toute indépendance du degré de soutien à apporter pour chaque opération.

Désaccords au sein du MPC

59. Le 6 janvier 2017, les dirigeants du MPC basés à Bangui, en l'occurrence Abdel Karim Moussa, qui a par la suite signé l'accord de Rome, ont dénoncé l'alliance du groupe avec la coalition dirigée par le FPRC et démis Mahamat al-Khatim de ses fonctions de chef d'état-major du MPC (annexe 5.3). Cette rupture n'a toutefois eu guère d'incidence sur le terrain, Mahamat al-Khatim ayant continué

³⁴ Rencontre avec Abdoulaye Hissène, Bria, 13 avril 2017.

³⁵ Le général Ahmat Issa a été tué le 17 juin 2017.

de garder le contrôle de la majeure partie de ses troupes tout comme sa coopération avec le FPRC.

Coopération ponctuelle avec les antibalaka

60. Les groupes antibalaka ont également rallié la coalition anti-UPC de manière ponctuelle (voir par. 54). Les dirigeants du FPRC ont indiqué au Groupe d'experts que Maxime Mokom faisait partie de la coalition³⁶ et que Gaëtan Boadé était l'un de ses principaux alliés sur le terrain³⁷. La participation de Gaëtan Boadé a été confirmée mais Maxime Mokom a nié assurer le commandement des combats³⁸.

61. Une alliance entre le FPRC et la faction Mokom des antibalaka relancerait l'alliance politique née du prétendu accord de Nairobi de 2015 (voir S/2015/936, par. 24-41 et annexe 1.5), dont les membres restent aujourd'hui opposés à ce qui constitue à leurs yeux une alliance entre le Gouvernement et l'UPC.

Tensions causées par l'implication des antibalaka

62. L'implication des combattants antibalaka a fait naître des tensions au sein de la coalition dirigée par le FPRC. La faction arabe de la coalition a dit craindre que le discours xénophobe des antibalaka ne nuise à l'unité de l'ex-Séléka et en particulier à la faction arabe, dont les membres sont souvent présentés comme des Tchadiens³⁹. Cette faction est entrée en conflit avec des groupes antibalaka à Bria du 18 au 20 mai et le 20 juin⁴⁰.

Discours anti-Peuls de certains membres de la coalition

63. L'un des éléments qui fédèrent les membres de la coalition dirigée par le FPRC est le fait qu'ils présentent Ali Darassa comme un combattant étranger qui doit être expulsé. Ce discours incendiaire anti-Peuls⁴¹ a été utilisé pour mobiliser la population, et en particulier les groupes antibalaka, contre l'UPC. Le Groupe d'experts note que le discours anti-Peuls s'est désormais étendu à l'ensemble du pays et que la situation actuelle rappelle celle de 2014, lorsque les propos négatifs envers une communauté musulmane bien précise – les Tchadiens – avaient fini par déboucher sur des attaques contre l'ensemble de la communauté musulmane.

Trafic d'armes et recrutement de combattants locaux et étrangers

Recrutement et approvisionnement en armes

64. Les combattants du FPRC et du MPC sont bien équipés et disposent d'armes, d'uniformes militaires, de téléphones satellitaires, de motos et de véhicules (annexe 5.4). À la frontière avec le Tchad, Haroun Gaye, sous le coup de sanctions, continue de superviser le trafic d'armes mené par la coalition à Tissi, principale plaque tournante du trafic pour le FPRC où se rend occasionnellement Nourredine Adam⁴². Des véhicules venant d'Um Dukhun (Soudan) transitent par le Tchad puis par Tissi

³⁶ Les membres de la faction Ngaïssona ont indiqué au Groupe d'experts que Gaëtan Boadé n'était plus avec eux; rencontre avec Dieudonné Ndomaté, 6 avril 2017.

³⁷ Rencontre avec Abdoulaye Hissène, Bria, 13 avril 2017. Rencontre avec Moussa Maouloud et Lambert Moukove, Kaga-Bandoro, 16 janvier 2017.

³⁸ Rencontres avec Maxime Mokom, Bangui, 21 janvier et 7 mai 2017.

³⁹ Rencontre avec Ahmat Issa, Bria, 11 avril 2017.

⁴⁰ Le général Azor a déclaré au Groupe d'experts que les membres de la faction arabe étaient des étrangers. Rencontre avec Azor Alite, Bria, 10 avril 2017.

⁴¹ Azor Alite a comparé les Peuls à des animaux et les a qualifiés de faux musulmans. Rencontre avec Azor Alite, Bria, 10 avril 2017.

⁴² Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 9 avril 2017. Documents confidentiels, 1^{er} et 2 mars 2017.

avant d'arriver à Siki Kede (à l'ouest de la préfecture de Vakaga), où Adam se trouve généralement⁴³. Les armes se vendraient au vu et au su de tout le monde sur le marché de Tissi, qui a lieu deux fois par semaine⁴⁴.

65. En janvier 2017, Abdoulaye Hissène a reçu d'importantes quantités de matériel militaire en provenance de Ngarba, à la frontière tchadienne, qui ont ensuite été acheminées vers Ndélé, Kaga Bandoro, Bria et Ippy, via Akoursoulbak (annexe 5.5)⁴⁵. Dans la préfecture d'Ouham, la faction al-Khatim du MPC conserve ses réseaux de trafic, et, pour le MPC, les villes frontalières de Sido, Kabo et Markounda sont considérées comme les principaux points d'entrée⁴⁶.

66. À la frontière avec le Soudan, le trafic d'armes se poursuit via Am Dafok et alentours⁴⁷. L'arrivée de Nourredine Adam à Ndélé, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, le 25 avril, a coïncidé avec celle de deux camions venus du Soudan, qui y ont déchargé du matériel militaire à sa résidence (annexe 5.5).

67. Le FPRC semble également avoir réactivé ses contacts au Soudan du Sud pour acquérir des armes⁴⁸. Le Groupe d'experts a été informé que le 25 avril, des véhicules qui viendraient du Soudan du Sud, auraient livré des armes et des munitions à Issa Bachir à Ndélé (annexe 5.6).

68. Les annexes 5.6 et 5.8 donnent d'autres informations sur les activités de trafic d'armes du FPRC et du MPC.

Nouveaux combattants étrangers venant prétendument du Tchad et du Soudan

69. Les groupes de l'ex-Séléka se sont accusés mutuellement de recruter des combattants au-delà des frontières, au Tchad et au Soudan (annexe 5.7). L'UPC a remis au Groupe d'experts des cartes d'identité de citoyens tchadiens qu'elle dit avoir recueillies sur les dépouilles de combattants du FPRC et du MPC (annexe 5.8).

70. Plusieurs sources affirment que Moussa Assimeh, qui était l'un des plus importants généraux de la Séléka en 2013 (S/2016/1032, par. 15), recrute des combattants soudanais armés et fait entrer des armes dans le pays (annexe 5.9).

Aspect financier de l'action militaire du FPRC

71. Les dirigeants du FPRC ont continué de mettre en place des administrations parallèles dans leurs zones d'influence. Depuis son retour à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran) en septembre 2016, Abdoulaye Hissène a consolidé le système de taxation par le FPRC de toute activité économique, y compris les activités minières (annexe 5.10)⁴⁹.

72. Dans les zones dont il s'est récemment emparé, le FPRC a mis la main sur certaines sources de revenus de l'UPC, en particulier les sites miniers de Nzacko, Ndassima et Bakouma. L'intensité des combats dans ces villes, ainsi qu'à Agoudou Manga, Ouadja Ouadja et Yassin, montre l'importance que les groupes armés

⁴³ Rencontre avec le préfet, le sultan, la société civile et la MINUSCA, Birao et Am Dafok, 24 au 26 janvier 2017.

⁴⁴ Sources confidentielles, 3 février 2017.

⁴⁵ Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 12 avril 2017.

⁴⁶ Échanges téléphoniques avec des sources confidentielles, 15 janvier 2017. Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 5 avril 2017.

⁴⁷ Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 8 avril 2017.

⁴⁸ Rencontre avec la MINUSCA, Bangui, 9 avril 2017; rencontre avec Hassan Bouba, Bambari, 11 avril 2017.

⁴⁹ Missions du Groupe d'experts à Ndélé, 17 au 19 janvier 2017 et 11 au 13 avril 2017.

accordent aux ressources minières (annexe 5.11). Depuis que le FPRC a bouté l'UPC hors de Bria, le marché de bétail qui était auparavant localisé dans le quartier de Gobolo à majorité Peule a été remplacé par un autre dans le quartier de Bornou, où des taxes sont collectées sous l'autorité du « commandant » du FPRC Ali Abdel Karim⁵⁰.

C. L'UPC : lutte pour sa survie, trafic d'armes et recrutement de combattants étrangers

73. Sous la pression de la coalition dirigée par le FPRC, les revenus et le stock d'armes de l'UPC ont diminué. De ce fait, même si elle poursuit ses activités criminelles et ses attaques contre des villages (annexe 5.12), ses opérations militaires du groupe sont quasiment au point mort. Mais dans le même temps, la coalition dirigée par le FPRC n'a pas encore réussi à mettre la main sur les principales plaques tournantes de trafic de l'UPC que sont Béma, Satéma et Mobaye, le long du fleuve Oubangui (S/2016/1032, par. 143 à 149). L'UPC continue donc d'acquérir des armes et des munitions depuis la République démocratique du Congo (RDC), ce qui est essentiel pour sa survie⁵¹. Le 19 janvier 2017, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles 18 000 cartouches devaient être transportées deux jours plus tard par bateau de Yakoma en République démocratique du Congo à Béma (annexe 5.13). La MINUSCA n'est pas présente dans la ville de Béma et alentours, que contrôle l'UPC, ce qui aurait pu permettre de procéder à une inspection et de vérifier cette information [pour la recommandation du Groupe d'experts à cet égard, voir S/2016/694, par. 113 c)].

74. L'UPC a également réactivé ses contacts au Soudan et au Soudan du Sud pour se procurer des armes par l'axe Djema-Obo-Zémio-Mboki-Bangassou⁵². Le 8 décembre 2016, la MINUSCA a saisi 27 chargeurs de fusils d'assaut de type AK-47 et plus de 6 478 cartouches auprès de trafiquants à Rafai, dont deux étaient de nationalité soudanaise (annexe 5.14)⁵³.

75. Une vidéo de l'UPC reprenant le contrôle de la ville de Ndassima (préfecture d'Ouaka) en décembre 2016 montre que le groupe était bien équipé (annexe 5.15)⁵⁴. Différentes sources ont toutefois indiqué que depuis le mois de mars, l'UPC avait du mal à bien se réarmer⁵⁵. Enfin, plusieurs membres du FPRC ont présenté au Groupe d'experts des photos de cartes d'identité tchadiennes qu'ils disaient avoir trouvées sur les dépouilles de combattants étrangers de l'UPC (annexe 5.16).

⁵⁰ Rencontre avec le représentant des Peuls de Gobolo à Bria, le 11 avril 2017; entretien avec Ali Abdel Karim à Bria, le 12 avril 2017.

⁵¹ Documents confidentiels, 19 et 27 janvier 2017. Rencontre avec une source confidentielle, Bangassou, 10 juin 2017.

⁵² Mission du Groupe d'experts à Obo et Kadjema, 6 au 10 avril 2017. Rencontre avec des sources du renseignement et des sources diplomatiques, Bangui, 25 janvier 2017.

⁵³ Mission du Groupe d'experts à Bangassou, 8 au 13 juin 2017.

⁵⁴ Vidéo remise par une source confidentielle, 10 janvier 2017.

⁵⁵ Rencontre avec une source confidentielle, Bambari, 11 avril 2017. Rencontre avec des sources du renseignement, Bangui, 16 juin 2017.

D. Conséquences humanitaires des combats : le cas de Bria

76. En raison des récents combats, la situation humanitaire s'est gravement détériorée et l'on compte plus de 50 000 nouveaux déplacés à l'est et 48 000 au centre depuis janvier 2017⁵⁶.

77. Bria est l'une des localités les plus durement touchées. Elle a subi plusieurs vagues de combats, notamment en novembre 2016 et en mai et juin 2017 (voir par. 52 à 55). Par ailleurs, le 24 mars, les antibalaka ont attaqué la population Peule de Koto Ville, un quartier de l'enclave de Gobolo à Bria⁵⁷.

78. Les hostilités qui ont éclaté à Bria ont entraîné la destruction de centaines de maisons et la mort de plus de 300 personnes. La ville compte aujourd'hui environ 41 000 personnes déplacées, soit plus de 85 % de sa population⁵⁸.

E. Vide sécuritaire à l'extrême est

79. Après le départ d'Ali Darassa de Bambari, les zones de combat se sont étendues vers l'est et le sud-est, ce qui représente une grave menace pour les civils déjà en proie aux attaques de la LRA (annexe 5.17).

80. Dans le même temps, la Force régionale d'intervention de l'Union africaine a cessé ses opérations militaires contre la LRA à la fin du mois d'avril 2017, provoquant un vide sécuritaire dans la région. Bien que l'Union africaine ait décidé de renouveler le mandat de la Force régionale d'intervention le 12 mai 2017, le calendrier de son déploiement et sa composition ainsi que la nature de la participation des FACA restent incertains.

81. Avec le retrait progressif de la Force régionale d'intervention, les groupes armés ont étendu leur contrôle sur la région (S/2016/1032, par. 126). Un nombre croissant d'antibalaka et de combattants de l'UPC seraient déployés le long de l'axe Rafai-Zémio-Obo⁵⁹.

82. La LRA ou certains de ses groupes dissidents auraient également attaqué la MINUSCA et d'autres forces internationales. À la fin du mois de mars, la Force régionale d'intervention a trouvé, dans une cache d'armes de l'un des groupes dissidents (apparemment dirigé par Laworo), des radios de communication et un casque bleu qui appartiendrait à un soldat de la paix marocain attaqué le 3 janvier 2017 le long de l'axe Zémio-Rafai⁶⁰. Le 15 janvier, le même groupe a probablement attaqué une unité des Forces de défense populaires de l'Ouganda qui escortait un convoi entre Zémio et Mboki⁶¹.

⁵⁶ Groupe sectoriel de la protection en République centrafricaine, « Rapport sur les mouvements de population », 31 mai 2017. Disponible à l'adresse (https://gallery.mailchimp.com/9e62930dcdf29260cf72aa7f9/files/76237c72-3edc-4bd9-b21f-4fa566d0f7a1/Rapport_CMP_Mai_2017_Final.02.pdf).

⁵⁷ Rencontre avec un représentant des déplacés Peuls, Bria, 13 avril 2017. Rencontre avec le personnel de l'hôpital, Bria, 12 avril 2017.

⁵⁸ Groupe sectoriel de la protection en République centrafricaine, « Rapport sur les mouvements de population ».

⁵⁹ Rapports confidentiels, 14 avril, 16 mai et 12 juin 2017.

⁶⁰ Mission du Groupe d'experts à Obo, 6 au 10 avril 2017.

⁶¹ Rencontres avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda, les forces armées américaines et les transfuges de la LRA, Obo, 8 au 10 avril 2017.

VI. Les groupes antibalaka : évolution, trafic d'armes et financement

A. Comprendre les antibalaka et leur démarche de mobilisation

83. Depuis mai 2015, les antibalaka sont officiellement scindés en deux groupes, la faction Mokom et la faction Ngaïssona, sans que cette scission ne reflète en rien la complexité du fonctionnement de cette entité, qui comprend une multitude de milices locales relativement indépendantes.

84. Les antibalaka ne sauraient être considérés comme des groupes armés du même type que les factions de l'ex-Séléka. Tout d'abord, les antibalaka n'ont pas de chaîne de commandement claire. Les deux chefs, Patrice-Édouard Ngaïssona et Maxime Mokom, ont une influence limitée sur le terrain, les allégeances des antibalaka locaux fluctuant au gré de divers facteurs, notamment la manière dont ils jugent la capacité de chaque chef de faciliter leur accès au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement⁶². Patrice-Édouard Ngaïssona, en particulier, s'est progressivement éloigné de sa base antibalaka⁶³.

85. Ensuite, bien qu'ils aient souvent les mêmes revendications et le même langage politique (comme la nécessité de réarmer les FACA ou les discours hostiles à l'égard de la MINUSCA et des musulmans), les antibalaka locaux poursuivent des objectifs et des intérêts très divers sur le terrain. « Charly », le coordonnateur antibalaka de la préfecture d'Ouham, a par exemple indiqué au Groupe d'experts avoir refusé d'engager ses hommes dans les combats de février 2017 dans la préfecture d'Ouaka, estimant n'y avoir aucun intérêt⁶⁴.

86. « Antibalaka » est en définitive un terme qui renvoie à un vaste réseau de milices aux objectifs avant tout locaux, qui se présentent parfois elles-mêmes comme des groupes d'autodéfense. Ces différents groupes peuvent toutefois être mobilisés et coordonnés à l'occasion par des acteurs ayant des intentions différentes – parfois nationales –. Ces acteurs peuvent fournir aux groupes antibalaka un appui financier et logistique pour affronter d'autres groupes armés, la MINUSCA ou certaines communautés. Par exemple, à Bria, en avril 2017, les membres du groupe d'autodéfense local dirigé par le capitaine Hughes Tchumenga et les éléments antibalaka de la préfecture d'Ouaka emmenés par Gaëtan Boadé, bien qu'étant des entités distinctes habituellement actives dans des régions différentes, ont collaboré sous la houlette du FPRC qui les a aidés à attaquer l'UPC⁶⁵. Les deux groupes se sont par la suite affrontés.

Attaque de Bangassou (13 mai 2017)

87. L'attaque antibalaka contre Bangassou est la conséquence d'une combinaison de ce type de facteurs locaux et de dynamiques plus larges. Le 13 mai 2017, cinq jours après l'attaque menée contre les soldats de la paix à Yongofongo (voir par. 106 à 108), des combattants antibalaka, venus principalement de Bakouma et de l'axe Bangassou-Rafaï, ont attaqué le quartier de Tokoyo et la base de la MINUSCA, faisant 72 morts, 76 blessés et 4 400 déplacés. Les membres de la communauté musulmane qui se trouvaient dans l'église catholique ont été spécifiquement visés

⁶² Rencontres avec des commandants locaux et des combattants antibalaka, avril-juin 2017.

⁶³ Rencontres avec des membres de la faction Ngaïssona des antibalaka, avril-juin 2017.

⁶⁴ Rencontre avec « Charly », Bossangoa, mai 2017.

⁶⁵ Rencontre avec Hughes Tchumenga, Bria, 11 avril 2017.

après le départ des soldats de la paix partis défendre la base de la MINUSCA et laissant la communauté musulmane sans protection⁶⁶.

88. L'attaque de Bangassou découle de tensions locales ainsi que de rivalités économiques et politiques. La réinstallation de l'UPC aux alentours de Bangassou a été source de frustration pour certains habitants locaux. En particulier, le sentiment qu'un traitement préférentiel serait accordé par l'UPC aux commerçants musulmans, accusés d'être dispensés du paiement des taxes exigées aux barrages de l'UPC, a suscité un profond mécontentement⁶⁷. Ce sentiment de frustration a été instrumentalisé par certaines personnalités et autorités locales, pour qui la communauté musulmane tout entière soutiendrait l'UPC⁶⁸.

89. Plus généralement, des personnalités politiques à Bangui ont elles aussi soutenu les antibalaka. Plusieurs sources ont indiqué au Groupe d'experts que les groupes qui avaient attaqué Bangassou et la base de la MINUSCA étaient dirigés par d'anciens membres des FACA venus de la préfecture d'Ouaka, de Boali et de Bossangoa⁶⁹. Aux yeux de ces hommes politiques de Bangui, la présence de ces groupes antibalaka à Bangassou est un moyen d'interposition contre une nouvelle avancée des factions ex-Séléka vers l'est.

B. Arsenal des antibalaka

90. Si, pour l'essentiel, les combattants antibalaka sont équipés d'armes artisanales et de munitions de chasse, de nouveaux réseaux d'approvisionnement (voir carte à l'annexe 6.1), activés par les antibalaka de manière indépendante ou à l'occasion avec la coalition dirigée par le FPRC, leur ont permis d'acquérir des armes conventionnelles, principalement des fusils d'assaut de type AK-47 et des lance-roquettes⁷⁰.

91. En novembre 2016, quatre partisans des antibalaka et deux des fondateurs du Mouvement de résistance pour la défense de la patrie (MRDP), Séraphin Koméya et Hans Nemandji III, se sont réunis à Bangui pour organiser le trafic d'armes et le recrutement de combattants en vue d'appuyer la coalition dirigée par le FPRC (annexe 6.2). Au milieu du mois de janvier 2017, Hans Nemandji et le général Arda Hakouma (FPRC) se sont également procuré des armes – notamment des munitions pour mortier de 60mm et 120mm – à Moyen Sido (préfecture d'Ouham Pende) à la frontière avec le Tchad.

92. Des armes et munitions sont également acheminées clandestinement depuis la République démocratique du Congo et la République du Congo par le fleuve Oubangui et le port fluvial d'Ouango (7^e arrondissement de Bangui). Les trafiquants ont indiqué au Groupe d'experts qu'en décembre 2016, ils avaient collecté des armes à Géména (République démocratique du Congo) et en mai 2017, les autorités centrafricaines ont saisi 6 000 cartouches de chasse provenant de Zongo (République démocratique du Congo) à Port Beach à Bangui (annexe 6.3). Le Groupe d'experts rencontre fréquemment en République centrafricaine ce type de

⁶⁶ Rencontre avec des sources confidentielles, Bangassou, 12 juin 2017. Rencontre avec un représentant de la communauté musulmane, Bangui, 15 juin 2017.

⁶⁷ Rencontre avec une personnalité locale de Bangassou, Bangui, 16 juin 2017.

⁶⁸ En octobre 2016, les autorités locales et religieuses se sont réunies pour encourager les jeunes à fonder des groupes armés, en appelant leur attention sur la menace que fait peser l'UPC et sur la complicité de la communauté musulmane.

⁶⁹ Rencontre avec des antibalaka arrêtés à Bangassou, Bangui, le 14 juin. Rencontres avec des sources confidentielles, Bangassou, 12 juin.

⁷⁰ Rencontres avec des sources confidentielles, Bangui, 7 et 11 avril 2017. Documents confidentiels, 4 avril, 31 mai et 4 et 5 juin 2017.

munitions, fabriquées par la société MACC à Pointe Noire (Congo) (annexe 6.4). D'autres sources ont indiqué que depuis novembre 2016, des armes sont chargées à bord d'embarcations dans le port d'Impfondo (Congo) et livrées à Bangui⁷¹.

93. Le 11 avril, la MINUSCA a saisi dans des boutiques locales de Bangassou, actuelle plaque tournante principale du trafic d'armes, 11 275 cartouches MACC et 136 machettes vendues par des personnes venues de la République démocratique du Congo (annexe 6.5)⁷². Cette saisie montre que les combattants antibalaka se sont mis au trafic dans la préfecture de Mbomou.

C. Financement des antibalaka : le cas de la mine d'or de Koro-Mpoko

94. Profitant de la faiblesse, voire de la complicité des autorités locales dans leurs zones de présence, les antibalaka continuent de mener des activités lucratives illégales. Par exemple, dans le nord-ouest, les frères Ndalé (voir par. 119 à 122) ont principalement recours au vol et au trafic de bétail.

95. L'exploitation des ressources naturelles reste également une source potentielle de revenus, comme le montre le cas de la mine d'or de « Wili » à Koro-Mpoko, à environ 50 kilomètres au sud de Bossangoa. Depuis que l'on y a découvert de l'or en juin 2016, la population de Koro-Mpoko serait passée d'environ 10 000 personnes à 40 000 (voir annexe 6.6). La production atteindrait aujourd'hui 2 500 grammes d'or par jour⁷³.

96. La mine est sous le contrôle des habitants de Koro-Mpoko, avec Guy Gbaguéné à la tête d'un système de gestion hiérarchique qui compte 5 à 10 chefs de chantier et collecte des taxes sur toute la production. Les antibalaka locaux génèrent des revenus issus de la mine de différentes manières :

a) En tant que chefs de chantiers : Guy Martial Yankoïssé, alias « capitaine Djapra », est l'un d'entre eux. Il est également l'ancien maire et ancien chef antibalaka de Koro Mpoko⁷⁴;

b) En tant que mineurs et acheteurs : nombre de combattants antibalaka, dont certains venant de Bangui, se rendent régulièrement à Koro-Mpoko⁷⁵;

c) Par le prélèvement illégal de taxes aux barrages montés à l'entrée du site;

d) En tant qu'agents de sécurité privés : les chefs de chantier ont engagé des éléments antibalaka de Koro-Mpoko et de Bossangoa pour les protéger. La présence de nombreuses armes a été confirmée par plusieurs témoins oculaires (annexe 6.6).⁷⁶

97. Les autorités nationales admettent avoir un contrôle très limité sur la situation à Koro-Mpoko. Elles reconnaissent que les agents de l'Unité spéciale antifraude (USAF ou « brigade des mines ») n'ont pas les moyens nécessaires pour imposer

⁷¹ Rapports confidentiels, 8 novembre 2016 et 17 juin 2017. Rencontre avec une source confidentielle, 20 mai 2017.

⁷² Mission du Groupe d'experts à Bangassou, 8 au 13 juin 2017.

⁷³ Document confidentiel émanant du Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, non daté. Rencontre avec les autorités locales, Bossangoa et Koro-Mpoko, 9 et 10 mai 2017.

⁷⁴ Rencontre avec « Charly », Bossangoa, 9 mai 2017.

⁷⁵ Rencontre avec un chef antibalaka, Bangui, 19 mai 2017. Rapport confidentiel, 1^{er} avril 2017.

⁷⁶ Rencontre avec un officier de la gendarmerie, Bossangoa, 9 mai 2017.

leur autorité aux groupes armés et sont, pour le moment, obligés de collaborer avec eux⁷⁷.

98. Alors que le Gouvernement mène une politique de sensibilisation vis-à-vis des travailleurs pour lutter contre le trafic, certains habitants locaux impliqués dans la gestion de la mine de « Wili » ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils ne laisseraient pas les autorités centrafricaines remettre en question leur contrôle de la mine⁷⁸.

VII. Infiltration de combattants étrangers à la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo

99. Dans son rapport final de 2016, le Groupe d'experts avait soulevé la question de l'arrivée à Bangui en 2016 d'un officier des Forces armées de la République démocratique du Congo, Freddy Libeba Baongoli, pour préparer une insurrection contre les autorités nationales de la République démocratique du Congo (S/2016/1032, par. 17). Le 9 juin, M. Baongoli a été arrêté à Bangui, avec un autre ressortissant congolais, Alexandre Mitchiabu Mabiji. Ils ont déclaré faire partie d'un groupe militaro-politique dirigé par John Tchibangu, ancien colonel des Forces armées de la République démocratique du Congo, qui a déserté en 2012 et s'emploie depuis à organiser une lutte armée en République démocratique du Congo depuis Kampala (Ouganda)⁷⁹.

100. MM. Baongoli et Mitchiabu ont prétendu avoir formé deux bataillons, constitués notamment de quelques soldats des FARDC stationnés dans la province de l'Équateur (République démocratique du Congo)⁸⁰. Selon eux, une opération militaire devait être lancée le 30 juin 2017 depuis Gbadolite (République démocratique du Congo)⁸¹.

101. MM. Baongoli et Mitchiabu ont déclaré avoir été chargés de recruter entre 500 et 1 000 combattants centrafricains et que les trois quarts des recrues se trouvaient à l'extérieur de Bangui⁸².

102. Le général Zoundeko, ancien membre du RPRC tué en février 2017, aurait aidé MM. Baongoli et Mitchiabu à mobiliser combattants et armes⁸³. À Bangui, plusieurs individus proches du RPRC et de l'ex-Séléka auraient travaillé pour MM. Baongoli et Mitchiabu depuis 2014⁸⁴. M. Baongoli était en possession d'un passeport centrafricain avec fausse identité, délivré par Nourredine Adam lorsqu'il était Ministre d'État chargé de la sécurité (voir annexe 7.1). Le 11 juin, Dido Ndud Koumalo, lié au général Zoundeko, a également été arrêté à Bangui.

103. Le Groupe d'experts a obtenu une photo de nouveaux uniformes militaires envoyés à Bangui avec une inscription « Col. Libeba Boangoli NY Freddy » (voir annexe 7.2). Il a également obtenu des SMS envoyés le 14 avril 2017 à des personnes vivant à Bangui, avec des informations détaillées sur les effectifs et les

⁷⁷ L'USAF ne compte qu'environ 100 agents pour tout le pays, avec un arsenal très limité. Rencontre avec un représentant du cabinet du Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, Bangui, 8 et 9 juin 2017.

⁷⁸ Rencontres avec des sources confidentielles, Bossangoa et Koro-Mpoko, 9 au 11 mai 2017.

⁷⁹ Documents et dossiers confidentiels obtenus par le Groupe d'experts le 25 et le 27 juin 2017. Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 13 juin 2017.

⁸⁰ Documents et dossiers confidentiels obtenus par le Groupe d'experts le 27 juin 2017.

⁸¹ Documents et dossiers confidentiels obtenus par le Groupe d'experts le 25 et le 27 juin 2017.

⁸² Ibid.

⁸³ Documents confidentiels et rencontres avec des sources confidentielles, Bangui, 13 juin 2017.

⁸⁴ Rencontre avec une source confidentielle, Bangui, 14 juin 2017.

armes disponibles (voir annexe 7.3), qui indiqueraient que 683 hommes, pourvus de 347 armes, se tenaient prêts à traverser la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo pour se rendre à Gbadolite.

104. Lors de l'établissement du présent rapport, rien ne montrait que ces ressortissants de la République démocratique du Congo dont il est question participaient à des combats opérationnels en République centrafricaine ou y faisaient entrer des armes. Ils semblent plutôt qu'ils utilisent le territoire de la République centrafricaine comme base de recrutement pour leurs opérations en République démocratique du Congo. Cependant, les combattants centrafricains mobilisés par M. Baongoli ont participé à des opérations militaires de la coalition dirigée par les FPRC et 73 d'entre eux auraient été tués.

VIII. Situation humanitaire : violations croissantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire

105. La situation humanitaire en République centrafricaine se dégrade de manière spectaculaire. Ces six derniers mois, plus de 100 000 nouvelles personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays ou comme réfugiés à l'extérieur. En mai 2017, on dénombrait plus de 500 000 personnes déplacées (soit environ 10 % de la population, pourcentage le plus élevé depuis 2014) et 480 000 réfugiés⁸⁵.

A. Attaques visant le personnel de maintien de la paix

106. Depuis le déploiement de la MINUSCA en septembre 2014, le premier semestre 2017 a été le plus meurtrier pour la Mission pour ce qui est des attaques contre son personnel, avec neuf personnes mortes à ce jour⁸⁶.

107. Le 8 mai 2017, la MINUSCA a subi son plus grand nombre de victimes en une seule attaque. Un convoi d'ingénieurs cambodgiens et de soldats marocains a été attaqué par des éléments antibalaka à un point de contrôle du village de Yogofongo (à 20 km de Bangassou)⁸⁷. L'attaque est intervenue sur fond de fausses rumeurs propagées par des habitants locaux, y compris des politiciens et des autorités locales, selon lesquelles le personnel de maintien de la paix transportait des Peuls armés vers Bangassou pour qu'ils y aident l'UPC à prendre le contrôle de la ville. Durant l'attaque, des antibalaka ont accusé le personnel d'être « des musulmans et amis de l'UPC » (annexe 8.1)⁸⁸.

108. Cinq membres du personnel de maintien de la paix ont été tués dans l'attaque (4 Cambodgiens et 1 Marocain) et huit autres ont été blessés (7 Marocains et 1 Cambodgien). Le 13 mai, un autre membre du personnel de maintien de la paix marocain a été tué à Bangassou dans une attaque menée par des antibalaka.

109. La route reliant Bangassou, Rafaï, Zemio et Obo, qui longe la frontière de la République démocratique du Congo, est devenue un axe à haut risque tant pour les civils que pour le personnel de maintien de la paix. Par exemple, le 3 janvier, deux soldats de la paix mauritaniens ont été tués et deux autres ont été blessés dans une

⁸⁵ Groupe sectoriel de la protection en République centrafricaine, « Rapport sur les mouvements de population » (voir note de bas de page 56).

⁸⁶ Rapport confidentiel, 18 mai 2017.

⁸⁷ Rencontre du Groupe d'experts avec des membres du personnel de maintien de la paix blessés, Bangui, 11 mai 2017.

⁸⁸ Ibid.

embuscade contre un convoi à environ 60 kilomètres à l'ouest d'Obo⁸⁹. Le 14 avril, des combattants de l'UPC ont attaqué des membres du personnel de maintien de la paix à Zemio⁹⁰.

B. Attaques contre des organisations non gouvernementales

110. La République centrafricaine demeure l'un des endroits les plus dangereux pour les acteurs humanitaires⁹¹. D'après une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, 123 attaques ont été perpétrées contre des ONG dans le pays de janvier à juin 2017⁹².

111. Certains membres du personnel des ONG ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils se sentaient particulièrement en danger dans les zones d'où la MINUSCA était absente. La stratégie de la Mission consistant à déployer des ressources militaires supplémentaires dans des zones de crises majeures, comme Bambari et Bangassou, et par conséquent la fermeture de certaines bases opérationnelles temporaires ont eu des répercussions sur les activités des ONG et plusieurs d'entre elles ont dû suspendre leurs activités, par exemple à Kabo (préfecture d'Ouham)⁹³.

112. Le 24 mai 2017, un assaillant a forcé deux personnes à sortir de l'hôpital de Médecins sans frontières à Bangassou et les a exécutées⁹⁴. S'il est vrai que le personnel de l'organisation n'était pas directement pris pour cible, il n'en reste pas moins que l'incident représente une violation grave du droit international humanitaire.

C. Violences sexuelles liées aux conflits

113. Le Groupe d'experts note que l'on fait toujours peu de cas des violences sexuelles et sexistes, phénomène pourtant récurrent et largement répandu dans tout le pays⁹⁵ (annexe 8.2). Certaines agressions sexuelles ont eu lieu alors que la population était sous le contrôle de groupes armés. Par exemple, le Groupe d'experts a eu connaissance d'au moins trois viols commis par des éléments qui appartiendraient au groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) pendant qu'ils occupaient Niem, du 2 au 20 mai 2017⁹⁶.

114. Le 25 avril, à Bocaranga (préfecture d'Ouham Pendé), Abba Rafael, alors leader antibalaka à Bozoum (préfecture d'Ouham-Pendé), et ses éléments, ont enlevé et violé 10 filles musulmanes âgées de 11 à 13 ans⁹⁷.

D. L'école de la paix, ou « école Ali Darassa »

115. À Bambari, le Groupe d'experts a visité l'École communautaire de la paix, également appelée « école de la paix » ou « école Ali Darassa », que dirige Ahmat

⁸⁹ Rapport confidentiel, 4 janvier 2017.

⁹⁰ Rapports confidentiels, 15 et 20 avril 2017.

⁹¹ Rapport confidentiel, 25 juin 2017.

⁹² International NGO Safety Organization, Central African Republic facts and figures database. Disponible à l'adresse http://www.ngosafety.org/country/central_african_republic.

⁹³ Rapports confidentiels, 9, 11, 14 et 22 avril et 3 et 12 mai 2017.

⁹⁴ Rapport confidentiel, 25 mai 2017.

⁹⁵ Rencontre du Groupe d'experts avec des organisations humanitaires, mai à juin 2017.

⁹⁶ Source confidentielle, 2 juin 2017, et rapport confidentiel, 13 juin 2017.

⁹⁷ Rapport confidentiel, 26 avril 2017. Rencontres avec des sources confidentielles, 15 et 18 mai 2017.

Ali, qui s'est présenté comme le représentant de l'UPC pour les affaires humanitaires et qui a également été le conseiller du dirigeant de l'UPC Ali Darassa⁹⁸. Il a indiqué au Groupe d'experts que le financement de l'école, opérationnelle depuis mars 2015, était assuré par Ali Darassa.

116. D'après les informations contenues dans son rapport annuel, l'école a reçu du matériel pédagogique et du mobilier de base des ONG Triangle et Save the Children ainsi que du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (annexe 8.3), parce qu'elle était alors la seule à accueillir les déplacés à Bambari.

117. L'inspectrice du Ministère de l'éducation dans la région⁹⁹ a déclaré avoir connaissance du fait que l'école était financée par M. Darassa. Estimant que l'école renforce la cohésion sociale, l'inspectrice s'y est également rendue officiellement et a apporté du matériel et du mobilier.

118. Selon le Groupe d'experts, cet exemple montre bien comment les groupes armés peuvent utiliser les activités humanitaires et sociales pour asseoir leur légitimité au sein des communautés.

E. Conséquences humanitaires des violences dans le nord-ouest

119. Le vol qualifié de bétail appartenant à des Peuls par des groupes antibalaka sous le contrôle des frères Ndalé est perpétré sur fond de meurtres, d'enlèvements et d'agressions sexuelles¹⁰⁰. En parallèle, des éléments des 3R ont attaqué des civils soupçonnés de soutenir les frères Ndalé, comme à Bocarangua le 2 février 2017¹⁰¹ et pendant l'occupation de Niem par les 3R du 2 au 20 mai¹⁰².

120. À Bocarangua, le 2 février 2017, des éléments des 3R ont détruit au moins 35 maisons et commerces et vandalisé l'église¹⁰³. Au moins 18 personnes ont été tuées et 9 000 nouveaux déplacés ont dû chercher refuge hors de la ville¹⁰⁴.

121. L'occupation de Niem par les 3R a entraîné des milliers de nouveaux déplacés¹⁰⁵, la destruction et le pillage de maisons et la mort de plus de 70 personnes (voir annexe 8.4)¹⁰⁶. Lors de la visite du Groupe d'experts à Niem, l'hôpital local accueillait plus de 500 personnes déplacées. Des combattants appartenant aux 3R ont également attaqué et détruit des villages sur l'axe reliant Bocarangua à Kouï (annexe 8.5).

122. Des informations sur d'autres questions humanitaires, notamment l'occupation d'écoles par des groupes armés et des enfants associés aux groupes armés, figurent à l'annexe 8.6.

⁹⁸ Rencontre du Groupe d'experts avec Ahmat Ali, Bambari, 30 mai 2017.

⁹⁹ Rencontre avec Patricia-Olga Sanwe, Bambari, 9 juin 2017.

¹⁰⁰ Rencontre du Groupe d'experts avec le général Sidiki, Kouï, 18 mai 2017.

¹⁰¹ Missions du Groupe d'experts à Bocarangua, 14 janvier et 18 mai 2017.

¹⁰² Mission du Groupe d'experts à Niem, 16 mai 2017.

¹⁰³ Correspondance par courrier électronique avec un témoin oculaire de Bocarangua, 6 février 2017. Rapports confidentiels, 3 au 5 février 2017.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Rapport confidentiel, 25 mai 2017.

¹⁰⁶ Mission du Groupe d'experts à Niem, 16 mai 2017. Rapport confidentiel, 13 juin 2017.

Rencontres avec des représentants des déplacés, 16 au 19 mai 2017.

IX. Faits nouveaux relatifs au Processus de Kimberley

123. Depuis la levée partielle de la suspension du Processus de Kimberley en juin 2015 (S/2016/694 par. 106 à 111), cinq sous-préfectures ont été déclarées conformes (Berbérati, Boda, Carnot, Gazi et Nola), permettant ainsi l'exportation de la production de ces zones.

124. Un audit juricomptable des stocks de diamants bruts constitués par les bureaux d'achat pendant la crise sera bientôt fait par une entreprise sous-traitante afin de déterminer les lieux et dates de leur acquisition et statuer ensuite sur la possibilité de les exporter. À ce sujet, le Groupe d'experts réaffirme que, conformément à la résolution 2134 (2014) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, apporter un appui aux groupes armés par l'exploitation illégale des ressources naturelles est passible de sanctions. Ainsi, les personnes et entités ayant acheté des diamants provenant de zones sous le contrôle de groupes armés pourraient faire l'objet de sanctions.

125. Dans son rapport final de décembre 2016 (S/2016/1032, par. 230 à 238), le Groupe d'experts a souligné que, dans certaines zones déclarées conformes, la liberté de circulation, qui constitue l'un des trois critères définissant la conformité des zones, était souvent limitée aux principales villes de Berbérati, Sosso-Nakombo, Carnot et Nola.

126. En juin 2017, le Groupe d'experts a visité Boda, autre sous-préfecture déclarée conforme. Bien qu'il s'y trouve encore un camp de déplacés qui accueille entre 200 et 300 personnes, le Groupe d'experts a observé que les conditions de sécurité favorisaient une circulation relativement sûre¹⁰⁷. Toutefois, du fait de la présence larvée des antibalaka, la liberté de circulation des membres de la communauté musulmane est sérieusement restreinte dans la sous-préfecture voisine de Boganda, où l'État reste encore très peu présent (on y compte deux gendarmes et aucun membre de l'USAF). Plus précisément, l'accès aux sites miniers autour de Boganda et de Bodjoula serait refusé aux musulmans¹⁰⁸.

X. Recommandations

127. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine :

a) Encourage tous les médiateurs à identifier et à impliquer dans les pourparlers de paix les personnes réellement susceptibles d'exercer une influence sur le terrain et de respecter les engagements qu'elles prennent, rappelant à cet égard que, conformément au paragraphe 10 c) de la résolution 2339 (2017) du Conseil de sécurité, et sous réserve de l'approbation du Comité du Conseil créé en application de la résolution 2127 (2013), les personnes inscrites sur la liste peuvent voyager afin de se rendre à des réunions favorisant la réalisation des objectifs de paix et de réconciliation nationale;

b) Encourage les autorités nationales centrafricaines, au plus haut niveau, à veiller à ce que tous les fonds et autres actifs financiers et ressources économiques des personnes et entités inscrites sur la liste soient gelés sans délai, conformément au paragraphe 12 de la résolution 2339 (2017);

¹⁰⁷ Mission du Groupe d'experts à Boda le 10 juin 2017. Le Groupe d'experts a rencontré, entre autres, l'adjoint au maire de Boda, des représentants de la jeunesse, des collecteurs musulmans et des imams.

¹⁰⁸ Rencontre avec des imams et des collecteurs musulmans à Boda le 10 juin 2017.

c) Encourage la MINUSCA à prendre, en collaboration avec les autorités centrafricaines et celles des pays voisins, des mesures efficaces dès qu'elle dispose d'informations fiables sur des activités de trafic d'armes, afin que les armes soient saisies et inspectées;

d) Encourage les États Membres à respecter scrupuleusement les procédures de notification et d'exemption et à coordonner leur action avec la MINUSCA lorsqu'ils dispensent des formations opérationnelles et non opérationnelles aux forces de sécurité centrafricaines, y compris la garde présidentielle;

e) Encourage les autorités centrafricaines, en collaboration avec la MINUSCA, à offrir aux forces de sécurité nationales, y compris à l'USAF, la formation et les ressources adaptées et nécessaires dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité, afin qu'elles puissent participer efficacement à la lutte contre le trafic des ressources naturelles;

f) Encourage la MINUSCA à continuer de prendre les mesures nécessaires pour que son unité de police scientifique puisse protéger tout élément de preuve relatif aux violations des droits de l'homme et du droit international.

Annexes

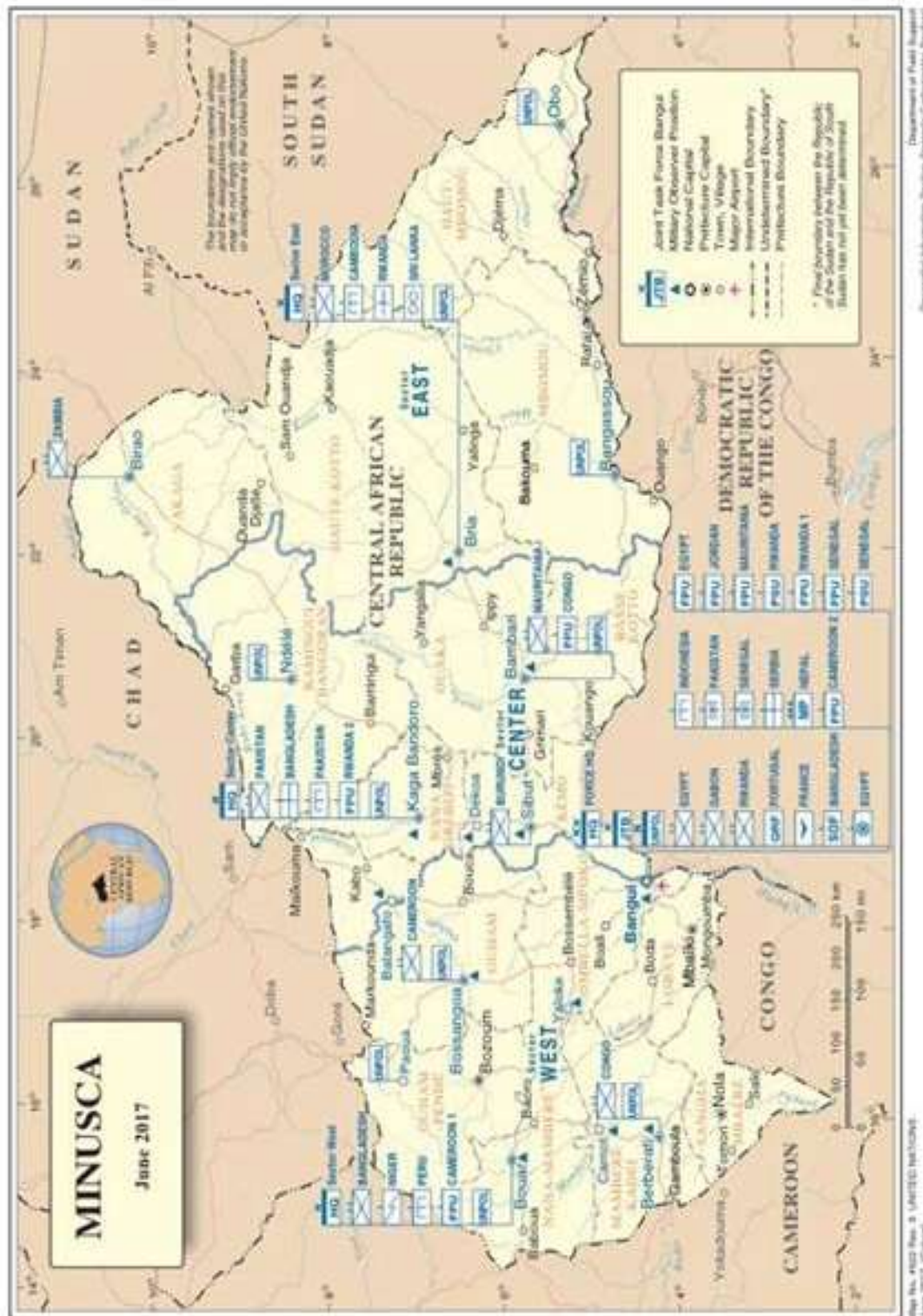
Annexes to the final report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2339 (2017)

Contents

	<i>Page</i>
Annex 1: Map of the Central African Republic	31
Annex 2.1: Calls for a Global political agreement by FPRC and the Mokom branch of anti-balaka....	32
Annex 2.2: Initiative for peace of the President of the National Assembly	36
Annex 2.3: Excerpts from the document signed by ex-Séléka leaders, including Nourredine Adam, in Benguela (Angola) on 15 December 2016	43
Annex 2.4: The Rome Agreement of 19 June 2017	45
Annex 2.5: Update on the Special Criminal Court (SCC)	55
Annex 3.1: Panel’s briefing on the arms embargo for CAR national authorities (Bangui, 14 April 2017)	56
Annex 3.2: Calls by the Government and Presidency calls for the (re)armament of the national defence forces	59
Annex 3.3: Response of Bosnia and Herzegovina to the CAR Government’s call to procure military material	61
Annex 3.4: Maps on arms trafficking routes.....	63
Annex 4.1: Reported travel of François Bozizé through Nairobi International Airport (18 November 2016)	64
Annex 4.2: Non-implementation of the asset freeze, Alfred Yékatom	65
Annex 4.3: Payment of salary of listed individual Habib Soussou as FACA officer	68
Annex 4.4: Abdoulaye Hissène and Ets Djiguira	69
Annex 4.5: Abdoulaye Hissène and the company Abi Tchad.....	71
Annex 4.6: Abdoulaye Hissène’s attempt to sell gold allegedly stored in Nairobi	74
Annex 4.7: Abdoulaye Hissène and the company Sovereign Freighters LTD	76
Annex 4.8: Abdoulaye Hissène’s attempts to invest in Cameroon	77
Annex 5.1: Map on fighting in the Bangassou area (March-June 2017).....	79
Annex 5.2: Appointment of “general” Al-Khatim as FPRC’s chief of staff (27 April 2017)	80
Annex 5.3: Communiqué of Bangui-based MPC leaders excluding Mahamat Al-Khatim and Idriss El-Bachar from the group. Document obtained by the Panel from a confidential source on 22 January 2017	81
Annex 5.4: FPRC and MPC military materiel	83
Annex 5.5: Sanctioned individuals Haroun Gaye, Abdoulaye Hissène and Nourredine Adam’s involvement in arms-trafficking operations at the Chadian border.....	84
Annex 5.6: Arms-trafficking operations at the border with Sudan and South Sudan	86
Annex 5.7: Foreign fighters from Chad and Sudan	87

Annex 5.8: Chadian passports, weapons and photographs reportedly found on bodies of killed FPRC fighters	88
Annex 5.9: Recruitment of Sudanese nationals by Moussa Assimeh	89
Annex 5.10: FPRC’s efforts to establish a parallel administration in the Ndélé area	90
Annex 5.11: Fighting on and around mining sites: the case of Agoudou Manga/Ouadja Ouadja/Yassin.	93
Annex 5.12: UPC attacks, January – June 2017	94
Annex 5.13: Arms traffic between Yakoma (DRC) and Béma, CAR	101
Annex 5.14: Ammunition clips and ammunition seized in Rafaï on 8 December 2016	102
Annex 5.15: UPC military materiel	103
Annex 5.16: Chadian ID cards and personal possessions reportedly found on bodies of killed UPC fighters	104
Annex 5.17: LRA attacks against civilians	105
Annex 6.1: Identified arms-trafficking hubs for arms supplies from DRC and ROC to the CAR	106
Annex 6.2: November 2016 meeting in Bangui to support anti-balaka operations	107
Annex 6.3: Seizures of 6,000 rounds of hunting ammunition manufactured in Pointe Noire, Republic of Congo, and coming from Zongo (DRC) in Port Beach, Bangui, on 9 May 2017	108
Annex 6.4: Hunting ammunition produced by Manufacture de cartouches Congolais (MACC) in Pointe Noire, Republic of the Congo, and sold on markets in Bangassou, Béma, Yakoma and Bambari	111
Annex 6.5: Seizures in Bangassou of MACC hunting ammunition, artisanal weapons and machetes.	112
Annex 6.6: Pictures of the gold mining site “Wily”, Koro Mpoko, CAR.	114
Annex 7.1: Central African passport with false identity belonging to Freddy Libeba Baongoli and issued by Nourredine Adam	116
Annex 7.2: Military uniforms featuring the name of Colonel Libeba Baongoli, alias Freddy	117
Annex 7.3: Translated transcription of text messages from French to English	118
Annex 8.1: Photos of the attacks against peacekeepers in Yogofongo, Mbomou prefecture, 8 May 2017	119
Annex 8.2: Cases of rape reported, January-June 2017	120
Annex 8.3: Excerpt from the “Ali Darassa” school report, 2016-2017.	121
Annex 8.4: Victims in Niem.	123
Annex 8.5: Destruction of villages on the axis of Bocaranga–Koui	124
Annex 8.6: Additional humanitarian information	125

Annex I: Map of the Central African Republic.



Annex 2.1: Calls for a Global political agreement by FPRC and the Mokom branch of anti-balaka.

- 1) FPRC's statement delivered during the 20 April 2017 meeting of the Advisory and Monitoring Committee on DDRR.

Available at <https://www.facebook.com/sango.darelkouti/posts/193745807810165>
Posted on 25 April 2017

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE CENTRAFRIQUE CENTRAFRIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
COORDINATION
N° _____/FPRC/BEN/PR.017
République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU FPRC (LAMBERT MOUKOVE) A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 4EME REUNION DU CCS

Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat,
Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Excellence Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires accrédités en République Centrafricaine,
Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs

Au nom du Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique et de tous les Combattants, nous saisissons cette occasion, pour témoigner toutes nos gratitude et nos reconnaissances à l'endroit de la Communauté Internationale pour ses interventions incessantes dans la résolution de la crise Centrafricaine.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

La participation du FPRC à la réunion du Comité Consultatif et du Suivi du Programme National du DDRR, constitue une opportunité d'explorer les possibilités de recherche de solutions pour le retour de la Paix Durable, la Sécurité, la préservation de l'Unité et la Réconciliation Nationale.

Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

Depuis la tenue du Forum National de Bangui, le FPRC avait dénoncé l'Accord sur les Principes du DDRR signé le 10 Mai 2015 avec les différents groupes Armés pour les raisons suivantes :

- 1- Certaines dispositions prévues dans cet Accord notamment les Articles 6 alinéa 1 et l'Article 7, relatifs aux conditions d'éligibilité des combattants à la démobilisation et de recrutement au sein des forces armées ne répondent pas aux attentes des combattants du FPRC ;
- 2- Les dispositions de l'article 9 qui prévoient la consultation préalable de tous les groupes armés avant la mise en place de la coordination n'ont pas été respectées
- 3- Le Manque d'initiatives et d'Ouverture Politique des dirigeants, qui se caractérisent par le non-respect des engagements solennels souscrits entre les groupes Armés et le Gouvernement ;

- 4- Le manque de bonne volonté du Gouvernement à œuvrer réellement en faveur de la Paix, la Cohésion Sociale, le vivre ensemble et l'égalité de tous devant les charges publiques.

Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat ;

Depuis Décembre 2015, le Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) a exprimé sa bonne volonté en apportant ses contributions salutaires au déroulement des opérations électorales et du processus en cours pour le règlement pacifique du désaccord Politique.

Malgré les actions salvatrices consenties par le FPRC pour la sortie définitive de la crise, la Direction Politique est désagréablement surprise que des campagnes Médiatiques mensongères ; d'incitation à la haine et à la violence sont régulièrement diffusées en vue de détourner l'Opinion tant Nationale qu'Internationale des objectifs réels recherchés par le Mouvement ; qui n'est d'ailleurs que le rétablissement de la justice et de l'équilibre sociopolitique entre les différentes régions du pays.

Le FPRC a décidé aujourd'hui de participer aux réunions du Comité Consultatif et du Suivi du programme National du DDRR, non seulement pour rompre avec ses velléités mensongères, mais plutôt apporter des Contributions aux grandes orientations de la Politique Générale de la Résolution de la Crise que traverse notre cher et beau pays la République Centrafricaine.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

Eu égard à tout ce qui précède, le FPRC conditionne sa participation effective au processus du DDRR à la SIGNATURE PREALABLE D'UN ACCORD POLITIQUE qui sera suivi d'une révision des dispositions de l'accord de principe dénoncées ci-haut.

Le Bureau Politique du FPRC par ma voix ; réitère sa ferme volonté et son entière disponibilité à renouer les contacts en vue de la recherche d'une Paix Durable et du retour définitif de la sécurité dans notre pays.

Vive la République Centrafricaine ;
Vive le Peuple Centrafricain ;
Et Vive la Paix en Centrafrique ;

JE VOUS REMERCIE

- 2) List of claims of the Mokom branch of anti-balaka. Document shared with the Panel by Maxime Mokom on 21 January 2017.

See point 4 regarding the call for national dialogue.

LES REVENDEICATIONS DES PATRIOTES ANTI-BALAKA

PREAMBULE

Nous Patriotes ANTI-BALAKA, groupe Auto-défense et de résistance populaire, filles et fils de la République Centrafricaine :

ATTACHES à la définition classique des principes à partir des postulats du Préambule et des premiers articles de la Chartes des Nations-Unies réaffirmant le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leurs droits à disposer d'eux-mêmes :

ATTACHES à une volonté de réconciliation nationale, à la vigilance et à une vision basée sur des valeurs et principes universels pour : une République Centrafricaine unie, indivisible et souveraine, prospère, forte et fondée sur le strict respect des principes de coexistence pacifique entre les communautés et confessions, aux respects des droits de l'homme et de l'état de droit ;

CONSIDERANT que la sécurité, la paix et la stabilité sont essentielles pour le développement durable de notre pays ;

CONSIDERANT que les Patriotes Anti-Balaka ont démontré leurs capacités à renverser la situation et se présentent aujourd'hui de manière irréversible comme une force avec laquelle il faut compter ; leurs principales revendications se résument en 15 points énumérés ci-après :

PRINCIPALES REVENDEICATIONS

1- Tous les droits universellement reconnus et respectés ^{Partout} dans le monde, en Asie, en Europe, en Amérique, en Océanie, entre autre, ceux énumérés en annexe (page3), sont ces mêmes droits dont nous demandons l'application et le respect en République Centrafricaine.

2- Demandons la libération des Patriotes Anti-Balaka arrêtés et détenus arbitrairement.

3- Nous tenons à nous impliquer fermement et prendre par pleinement dans tous les processus et système de consolidation de paix, de gouvernance et de reconstruction durable de notre pays, gage de stabilité. Car, la gouvernance et le devenir de la République Centrafricaine ne peut désormais se jouer sans notre implication.

4- La tenue d'un dialogue national inclusif.

5- Le départ des mercenaires étrangers.

6- La définition consensuelle de la stratégie de la conduite du DDRR/RSS/RN.

7- Le réarmement des forces de défense et de sécurité disponibles.

8- La Reconnaissance de l'héroïsme des Patriotes Anti-balaka comme mouvement de résistance.

9- L'Octroi de promotion à titre exceptionnel aux éléments des Forces de défense et de sécurité ayant intégré le mouvement des Anti-Balaka.

10- L'incorporation des Anti-balaka dans les forces de défense et de sécurité ainsi que dans les politiques globales de reconstruction du pays.

11- Prise en charge des Anti-Balaka mutilés, les laissés pour compte, les orphelins et veuves, tous, victimes de la crise Centrafricaine.

12- L'édification de monument à la mémoire des patriotes Anti-Balaka tombés sur les champs de la résistance.

13- L'exhumation de corps des Patriotes Anti-Balaka tombés sur les champs de la résistance et leur inhumation en un lieu identifié.

14- L'édification de musées dans les grandes villes de la RCA en leur mémoire et à la mémoire de ceux ou celles tombés sur le champ de la résistance.

15- Le dédommagement des victimes de la crise Centrafricaine.

Fait à Bangui le, 07 Décembre 2016

Le Coordonnateur National des Patriotes Anti-Balaka

Maxime MOKOM

Annex 2.2: Initiative for peace of the President of the National Assembly.

On 26 May 2017, the Speaker of Parliament, Karim Meckassoua, presented the Parliament's initiative for peace (see document below). Designed as a recommendation to guide the Government's efforts for peace, the initiative, according to the Speaker, aims to remind CAR Government that impunity for war crimes is not an option.¹

In the context of tensions between the executive and the legislative branches of the Government, the initiative also aims to underline the need for the Government and the Presidency to better take into account the position of the National Assembly. In turn, certain individuals in the Government consider that the Parliament is overstepping its prerogatives.²

Document shared with the Panel by M. Meckassoua on 8 June 2017.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE POUR L'ADOPTION D'UN PLAN DE PAIX EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE RECOMMANDATION

LA REPRÉSENTATION NATIONALE,

- 1- *Constatant* que la crise centrafricaine perdure en dépit du retour à l'ordre constitutionnel par l'élection du Président de la République et la mise en place de l'Assemblée nationale ;
- 2- *Constatant également* le renforcement de la capacité militaire des groupes armés avec pour conséquences la reprise des combats inter groupes et l'accroissement des exactions sur la population civile ;
- 3- *Considérant surtout* que la Paix est un besoin vital pour le peuple centrafricain et une exigence nationale primordiale à laquelle chaque Institution nationale et chaque citoyen doit contribuer ;
- 4- *Appréciant les efforts* déployés par le Président de la République et le Gouvernement avec l'appui de la MINUSCA et des partenaires institutionnels de la République Centrafricaine pour le rétablissement véritable de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire ainsi que la réconciliation nationale tels qu'exprimes dans la stratégie nationale de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) ;
- 5- *Prenant acte* de l'Initiative Africaine de Paix pour la République centrafricaine, présentée au Conseil de sécurité des Nations Unies le 14 mars 2017 ;
- 6- *Estimant* que la recherche d'une Paix durable doit nécessairement prendre en compte la volonté du peuple centrafricain alliant l'impératif de réconciliation nationale et les justes exigences de justice et de réparation ; les victimes devant être placées au centre de la construction de la Paix ;

¹ Meeting with Karim Meckassoua, Bangui, 8 June 2017.

² Meeting with a Government minister referring to Cabinet's discussions, Bangui, 18 June 2017.

7- *Se référant* aux recommandations du Forum national de Bangui ; à la Constitution centrafricaine du 30 mars 2016; aux Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et, spécialement, aux Résolutions 2149 (2014) et 2301 (2016) relatives à la République centrafricaine ainsi qu'à la Résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations-Unies fixant une nouvelle approche pour une Paix durable ; à la Loi organique n° 15003 du 3 juin 2015 instituant une Cour pénale spéciale pour la République centrafricaine ; aux standards internationaux en matière d'Etat de droit, de protection des droits humains, de démocratie, de bonne gouvernance bonne et de justice équitable ;

La Représentation nationale prend la présente initiative, qu'elle recommande au Gouvernement de faire sienne, en tant qu'ensemble de principes et de mesures déclinées comme suit.

PRINCIPES

PRINCIPE 1 : Afin de parvenir à une Paix durable en République centrafricaine, le projet de Paix doit être, en ses principes et en ses modalités, conforme aux aspirations et au vouloir vivre ensemble exprimés par le peuple centrafricain.

Dans cet esprit, la Représentation nationale,

- a) Considère que le processus de Paix se doit d'avoir pour cadre de référence les recommandations adoptées à l'issue du Forum national de Bangui de mai 2015;
- b) Rappelle que ce Forum a connu la participation de représentants du Peuple Centrafricain en toutes ses composantes; que les recommandations adoptées prennent appui sur des consultations à la base qui ont permis aux centrafricains de s'exprimer; et que les Représentants au Forum ont entendu que lesdites recommandations servent de cadre pour un retour à la paix ;
- c) Considère également qu'une telle référence au Forum de Bangui et à la responsabilité des institutions centrafricaines n'exclut pas que des Pays frères ou Organisations amies puissent appuyer le processus décidé par les Institutions centrafricaines ;

- d) Considère enfin, comme implication nécessaire de ce principe, que le Plan de Paix étant une manifestation du vouloir vivre ensemble de tous les centrafricains, aucune composante partielle du Peuple centrafricain, et notamment les groupes armés, ne peut s'arroger le pouvoir de l'exprimer sans son consentement ;
- e) Et que, conformément aux Recommandations du Forum de Bangui, le Plan de Paix doit traduire une juste et raisonnable articulation entre les exigences de réconciliation nationale et de justice pour les victimes.

PRINCIPE 2 : La conduite du processus de paix et la recherche de solutions, notamment institutionnelles, doivent être respectueuses de l'ordre constitutionnel centrafricain.

La Représentation nationale considère, en conséquence,

- a) Que l'initiative du Plan de Paix dans un contexte de retour à l'ordre constitutionnel normal revient à toutes les bonnes volontés, mais prioritairement aux Institutions centrafricaines représentants légitimes du peuple centrafricain, au premier rang desquelles le Pouvoir Exécutif ;
- b) Que le pilotage du processus de Paix est de la responsabilité de l'Exécutif, celui-ci procédant dans ce cadre aux consultations qu'il juge pertinentes et appropriées ;
- c) Que le Plan de Paix prend la forme d'une Loi, proposée par le Gouvernement;
- d) Que les autorités exécutives chargées de conduire le processus de Paix doivent informer la Représentation nationale et les citoyens centrafricains de son évolution ;
- e) Que toute idée de dévolution ou de partage du pouvoir en dehors des règles constitutionnelles doit être exclue.

PRINCIPE 3 – Le processus de Paix met en œuvre des mesures tendant au retour de la paix dans le respect des droits de victimes, des principes essentiels du droit international, notamment humanitaire et pénal, ainsi que du cadre international de paix tel qu'établi par les résolutions du Conseil de sécurité.

La représentation nationale considère, en application de ce principe,

- a) Que la mesure centrale du processus est un accord de Paix conclu au terme d'une négociation ayant pour objet le rétablissement de la sécurité des populations, la réconciliation nationale et le redéploiement de l'Etat ;
- b) Que les représentants des victimes de la crise doivent être parties-prenantes aux négociations de Paix ;
- c) Que les négociations ont pour préalable un cessez-le feu permettant le rétablissement de la libre circulation sur le territoire dans les meilleurs délais ;
- d) Que les crimes relevant des statuts de la Cour pénale internationale (CPI) et de la Cour pénale spéciale (CPS) ne sont pas amnistiables ;
- e) Que la juste réparation des victimes doit constituer un élément central de la solution à la crise ;
- f) Que, sous réserve des mesures de contrainte dans le cadre du maintien du cessez-le-feu, les mesures non judiciaires prises à l'égard des combattants (localisation géographique, déplacement, rapatriement, enrôlement pour travaux d'intérêt général, etc.) n'affectent pas leurs droits garantis par la Loi, notamment leur droit essentiel au respect de leur intégrité physique et morale ;
- g) Que les procédures judiciaires et parajudiciaires respectent le droit à un procès équitable des personnes accusées.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, LA REPRÉSENTATION NATIONALE RECOMMANDE LES MESURES SUIVANTES, EN TANT QU'ÉLÉMENTS D'UN PLAN POUR UNE PAIX DURABLE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

PLAN DE PAIX - MESURES TECHNIQUES

A) Négociations et Accord de Paix

1. Une Loi votée par l'Assemblée nationale à l'initiative du Gouvernement constitue le Plan de Paix. Cette Loi précise notamment la composition de la structure de négociation, les axes de la négociation, et arrête les principes. Elle inclut les éléments de la présente initiative, ainsi que les éléments pertinents des processus en cours (DDRR, RSS, etc.) ;
2. Le plus haut niveau de transparence et de rigueur doit être assuré tout au long du processus, dans le respect du secret des négociations. L'information du public est de la responsabilité du Gouvernement ;
3. Les négociations ont lieu à Bangui et, sous réserve que les conditions logistiques et de sécurité soient réunies, dans d'autres villes du pays. Le Groupe de négociation en décide ;
4. Les négociations sont conduites par les représentants du Gouvernement. Ils associent, en fonction des questions traitées ou des régions géographiques concernées des Députés de l'Assemblée Nationale ;
5. Une expertise nationale et internationale est mise à la disposition des Parties à la négociation ;
6. Le Gouvernement informe régulièrement l'Assemblée Nationale de l'état d'avancement des négociations ;
7. L'Accord de Paix signé par les parties est soumis à l'Assemblée Nationale pour son approbation. Il prend alors la forme d'une Loi ordinaire et est appliquée comme telle. Cette Loi n'affecte ni la dévolution du pouvoir, ni l'organisation des institutions telles qu'elles sont prévues par la Constitution. Toutefois, les négociations de paix peuvent porter sur la possibilité et les conditions de la participation des membres des organisations politico-militaires à la vie politique, y compris par la création de partis politiques ;

8. Le Gouvernement prend dans les meilleurs délais toutes les mesures nécessaires à l'application de la Loi portant Accord de Paix.

B) Comité National des Victimes

1. Un comité national, dit « Comité National des Victimes », est créé afin de placer les victimes et la réparation de leurs préjudices au centre du processus ;
2. Le Comité national des Victimes est composé de représentants désignés par les Comités de Paix et de réconciliation au niveau préfectoral ;
3. Le Comité National des Victimes est représenté au sein du Groupe de négociation de l'Accord de Paix ;
4. La protection des membres du Comité national des Victimes est une priorité ;
5. Les personnes réfugiées et déplacées internes sont représentées au sein du Comité des Victimes ;
6. Le Comité des Victimes vérifie régulièrement que ses représentants au sein du Groupe de Négociation remplissent correctement leurs mandats.

C) Cessez-le-feu

1. En préalable des négociations, un accord de cessez-le feu est signé par les groupes armés pour toute la durée des négociations. Seuls les signataires de cet accord peuvent participer aux négociations ;
2. La violation de l'accord de cessez-le-feu par un groupe armé entraîne automatiquement l'exclusion de celui-ci des négociations, l'adoption à son égard des mesures coercitives qui s'imposent et l'engagement de poursuites judiciaires à l'égard des responsables.

K) Comités de Paix et de Réconciliation

1. Pendant la durée des négociations, des Comités de Paix et de Réconciliation sont mis en place, sur une base sous-préfectorale, afin d'œuvrer concrètement au retour de la confiance et de la concorde intercommunautaire ;
2. Les Comités de Paix et de Réconciliation sont composés de représentants des différents segments de la société civile, assistés des autorités locales et du ou des députés de la localité considérée, agissant comme observateurs ;
3. Les Comités de Paix et de Réconciliation sont présidés par une personnalité de la société civile choisie en leur sein ; ils agissent en concertation avec les autorités locales ;
4. Les Comités de Paix et de Réconciliation informent de leurs activités le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Groupe de négociation.

Annex 2.3: Excerpts from the document signed by ex-Séléka leaders, including Nourredine Adam, in Benguela (Angola) on 15 December 2016.

Document obtained by the Panel on 11 January 2017 from a confidential source.

3. Ce Comité mis en œuvre aura la responsabilité de la planification rigoureuse et de la mise en œuvre diligente du DDR et du cantonnement, appuiera aussi les demandes recevables des ex - groupes belligérants, dont entre autres, un réexamen bienveillant en vue de leur suppression ou de la suspension des sanctions et des restrictions de liberté de mouvements de leurs chefs devenus, par le présent rapport, partenaires fiables dans la reconstruction du pays, de la paix et de la réconciliation;

4. Par devoir de vérité, de justice et de mémoire pour les dizaines de milliers de victimes innocentes des différents conflits en RCA, une commission «Vérité - Justice - Réconciliation» sera mise en place et aura un mandat de douze (12) mois pour rendre compte à la nation et à la communauté internationale des résultats des ses investigations sur ce qui s'était passé en RCA, en particulier, dans la crise récente;

5. La reconnaissance des crimes avérés contre l'humanité et des crimes de guerre et l'acte de situer les responsabilités sont des conditions à la fois d'une non - répétition de l'histoire, mais aussi un acte de repentance et de respect pour la mémoire des victimes;

6. Les autorités légitimes de la RCA doivent annistier les crimes de guerre comme solution politique et juridique de la résolution des différends;

SIGNATURES:

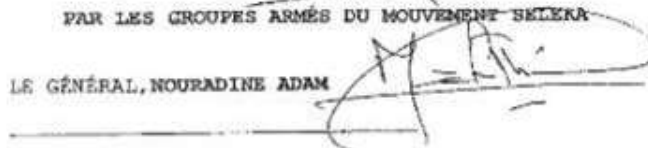
PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ANGOLA

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIE, ANDRÉ DE OLIVEIRA JOÃO SANGO **LIEUTENANT-GÉNÉRAL**

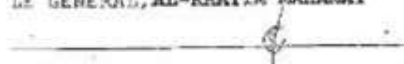


PAR LES GROUPES ARMÉS DU MOUVEMENT SELEKA

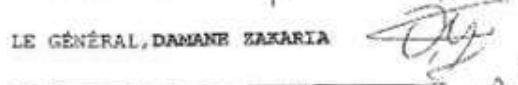
LE GÉNÉRAL, NOURADINE ADAM



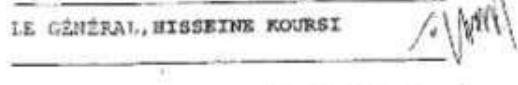
LE GÉNÉRAL, AL-KHATIM MAHAMAT



LE GÉNÉRAL, DAMANE ZAKARIA



LE GÉNÉRAL, HISSEINE KOURSI



TEMOIN/FACILITATEUR

SENHOR ABDELHAMID ASSADICK AL-MAHADI



Annex 2.4: The Rome Agreement of 19 June 2017.

« Entente de Sant'Egidio »

ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Nous, représentants de SE M. Faustin A. Touadéra, Président de la République Chef de l'Etat, et du Gouvernement de la République Centrafricaine,

Représentants de tous les groupes politico-militaires du Pays, provenant de toutes les régions, représentants toutes ses composantes dans leur diversité,

Réunis à Rome sous la médiation de la Communauté de Sant'Egidio, qui s'engage sans relâche depuis des années pour la paix en Centrafrique,

En présence de délégations centrafricaines représentant l'Assemblée Nationale et la classe politique,

En présence de l'émissaire de SE le Cardinal Nzapalainga, archevêque de Bangui,

En présence du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Centrafricaine, M. Parfait Onanga-Aryanga,

En présence des représentants de l'Union Européenne, de la Communauté internationale et du Gouvernement Italien,

Préambule

Conscients de la situation de crise que traverse notre Patrie, et de la nécessité de mettre fin à la violence et de la mener définitivement vers sa renaissance et sa reconstruction ;

Conscients des efforts qu'ils ont déployés, nous remercions les Nations Unies, l'Union Africaine, la CEEAC, la CEMAC, l'Union Européenne, la CIRGL, l'OCI et l'OIF et l'ensemble de la communauté internationale pour instaurer la stabilité en République Centrafricaine;

Nous remercions aussi tous ceux qui ont menés des efforts pour la réconciliation en République Centrafricaine et particulièrement leurs Excellences les Présidents Idriss Déby Itno, Denis Sassou Nguesso, Paul Biya, Ali Bongo Ondimba, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et José Eduardo dos Santos, leurs Excellences Alpha Condé, Président en exercice de l'Union Africaine, et Moussa Faki, Président de la Commission de l'Union Africaine;

Considérant que les souffrances du peuple centrafricain sont grandes et que tous doivent agir pour bâtir le bien commun au-delà des divergences politiques légitimes ;

Conscients de la nécessité de placer les victimes au centre des préoccupations afin que réparation soit faite;

Considérant que l'une des premières grandes ressources du Pays est représentée par son peuple tolérant, pacifique et laborieux ;

Décidés à contribuer à la consolidation d'une société unie, fraternelle et solidaire ;

Ensemble, nous réaffirmons

- Notre attachement à l'histoire, à l'intégrité territoriale, aux valeurs et principes constitutionnels de la République, à la démocratie, aux droits de l'homme, à la liberté de croyance et de culte;
- Le droit et devoir de toutes les forces vives de la Nation, à participer à l'édification d'un Pays prospère et indépendant et de garantir la participation politique et citoyenne de tous, dans tous les secteurs sociaux et politiques, sans distinction de religion et appartenance ethnique ou régionale ;
- Que les droits des personnes à la vie, à la liberté et à la sécurité sont sacrés et inviolables pour tout citoyen et pour toute personne vivant sur notre territoire, y compris les travailleurs humanitaires internationaux et les casques bleus, et qu'ils doivent être défendus par la loi ;

Nous nous engageons :

1. Sur le plan politique

- à la mise en place immédiate de la part des groupes politico-militaires d'un cessez-le-feu sur toute l'étendue du territoire national, sous le contrôle de la communauté internationale, comme étape fondamentale sur le chemin de la paix définitive, par la cessation de tout type d'hostilité ;
- Le gouvernement se charge d'obtenir la représentativité des groupes politico-militaires à tous les niveaux relatifs aux DDDR, Réforme du Secteur Sécuritaire et Réconciliation Nationale, la prise en charge des leaders des groupes par le Programme National du DDDR et l'ajustement des indemnités des représentants au CCS, afin de réaliser une meilleure coordination entre les Nations Unies, les mouvements politico-militaires et les autres institutions internationales sur le DDDR, afin de contribuer à la mise en œuvre des autres programmes de reconstruction du Pays et de faciliter le rôle de l'Assemblée Nationale sur la gestion du processus ;
- au respect des autorités légitimes, issues des élections législatives et présidentielles de 2016;

- à la reconnaissance des groupes politico-militaires comme partie prenante de la reconstruction, une fois engagés dans un processus de transformation en partis et mouvements politiques, qui aboutira à l'enregistrement de nouvelles formations politiques dans le cadre légal de l'État;
- à travailler pour bâtir une dynamique de réconciliation dans tout le Pays, en collaboration avec toutes les institutions politiques légitimes, les autorités traditionnelles et religieuses et avec l'appui de la communauté internationale.
- Sur la base du contenu du présent accord, le gouvernement de la République Centrafricaine, ensemble avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général, s'engage à entamer une consultation sur la levée des sanctions pour les personnalités centrafricaines sanctionnées, qui relève du Comité des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Sur les questions de justice et de réparation, le présent accord, prenant en compte :
 - o les recommandations du Forum de Bangui en la matière,
 - o le travail de la Cour Pénale Internationale et de la Cour Pénale Spéciale,
 - o le droit de grâce du Président de la République,

décide l'institution d'une Commission « Vérité, Justice et Réconciliation », avec un mandat de 12 mois, laquelle, après avoir acquis toute la documentation existante en la matière et procédé aux auditions qu'elle jugera utiles, produira des recommandations à remettre au Président de la République et à exposer devant l'Assemblée nationale, portant sur les questions suivantes:

- Le traitement traditionnel sur les cas de réparation et pardon,
- La réinsertion des leaders et cadres relevant des groupes politico-militaires,
- La libération de combattants détenus,
- L'adoption de lois sur la réconciliation nationale, gage de confiance, d'apaisement et de stabilité.

2. Sur le plan sécuritaire :

- à la réouverture du territoire national à la libre circulation des personnes et des biens avec la levée des barrières illégales comme conséquence immédiate du cessez-le-feu;
- à la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national par le biais du retour des autorités administratives et la mise en place d'un mécanisme conjoint de sécurité;
- à l'insertion, après sélection suivant des critères préétablis et suite à une phase de mise à niveau, de membres des groupes politico-militaires dans les forces de défense, les corps habillés ainsi qu'à la régularisation consensuelle de la situation

des anciens militaires ayant intégré les groupes politico-militaires, afin de reconstituer leurs carrières ;

- à la sécurisation des couloirs de transhumance et la protection de la faune;

3. Sur le plan économique, humanitaire et social

- à la mise en œuvre de programmes nationaux de reconstruction et de développement de la République Centrafricaine, en mettant l'accent sur les infrastructures socio-économiques de base;
- à la libre circulation des ONG nationales et internationales et à la protection des humanitaires;
- au retour de tous les réfugiés et personnes déplacées et à l'identification de toute la population afin de le faciliter ;
- à la mise en œuvre d'un début de travaux à haute intensité de main d'œuvre urgents, orientés vers les ex-combattants, les jeunes et la communauté, pour la réhabilitation des infrastructures prioritaires (routes, écoles, hôpitaux, etc.) ;
- à la prise en charge alimentaire et aux soins pour les membres des groupes politico-militaires, ainsi que leurs familles, durant la période du DDDR;
- à la distribution, après identification, de kits (outils agricoles, semences, bétail, matériel de construction ou autre) pour ceux qui choisissent de retourner à la vie civile;
- à la mise à disposition des groupes politico-militaires des moyens nécessaires à la sensibilisation et à la vulgarisation du présent accord ;
- à l'organisation de cours de formation technique (électriciens, mécaniciens, charpentiers, etc.) et de bourses d'études pour ceux qui désirent initier une activité économique ;
- pour ceux qui étaient déjà employés de l'État, une commission mixte gouvernement-groupes politico-militaires sera établie pour l'évaluation de chaque cas.
- pour ceux qui désirent rejoindre la fonction publique ou reprendre des études, des mesures appropriées devront être mises en place par le gouvernement.

Sortie de crise

- La feuille de route du présent accord sera établie par un comité de suivi conjoint pour la mise en œuvre de tous les points susmentionnés, dont les membres seront choisis par consensus, avec la participation de la Communauté de Sant'Egidio.
- À la fin du processus du DDRR il n'y aura plus de groupes politico-militaires en République Centrafricaine mais seulement des forces politiques. Le Pays sera sécurisé par la MINUSCA et par ses propres forces de défense et de sécurité, présentes sur toute l'étendue du territoire national.
- Nous remercions la communauté internationale pour son soutien à la République Centrafricaine, ainsi que sa présence à Rome avec des observateurs. Nous lui demandons de soutenir les mesures susmentionnées par les programmes déjà existants ou à définir.
- Nous demandons aussi à l'Union Africaine, qui a incessamment œuvré pour la stabilisation de la République Centrafricaine, de nous soutenir à tous les niveaux dans la mise en application de cet accord et dans la pacification du Pays.
- Nous remercions la Communauté de Sant'Egidio pour son soutien à la réconciliation nationale et nous lui demandons de poursuivre son travail de médiation, de dialogue et de suivi de l'exécution du présent Accord.

Pour le Gouvernement :

CHARLES ARMEL DOUBANE
Ministre des Affaires étrangères de la République Centrafricaine



GEORGES-ISIDORE-ALPHONSE DIBERT
Conseiller politique du Président de la République Centrafricaine

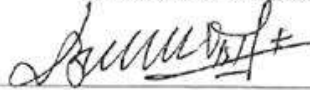


Pour les groupes politico-militaires :

MOUSTAPHA ABAKAR - RPRC



BRAHIM ABDOULAYE - FPRC



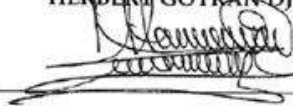
BARTHELEMY BOGUYANAN - FDPIC



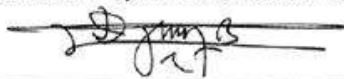
SOULEMANE DAOUA - UPC



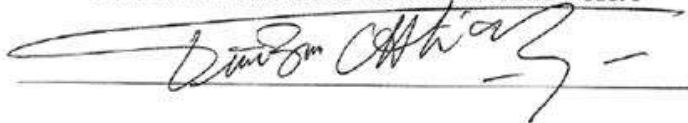
HERBERT GOTRAN DJONO-AHABA - RPRC



LAURENT DJIM-WOEI BEBITI -RJ BELANGA



DIEU BENIT CHRISTIAN GBEYA-KIKOBET - UFR-F



HABIB HODI - UPC



BIENVENU BERTRAND KOUNKOU - RJ SAYO



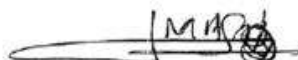
ASCAIN NZENGUE LANDA - UFR-F



LAMBERT LISSANE-MOUKOVE - FPRC



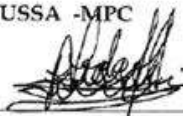
ANICET SIMPLICE MACKOUMOU - UFR



ARMEL MINGATO SOUM-SAYO - RJ SAYO



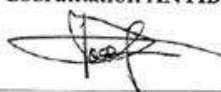
ABDEL KARIM MOUSSA - MPC



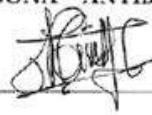
THIERRY CYPRIEN M'PONDO - SELEKA RENOVEE



DIEUDONNE NDOMETE - Coordination ANTIBALAKA



JEAN DE DIEU NGAISSONA - ANTIBALAKA AILE MOKOM



LARRY FABRICE NORDINE-MINDOM-MAHALBA - MLJC



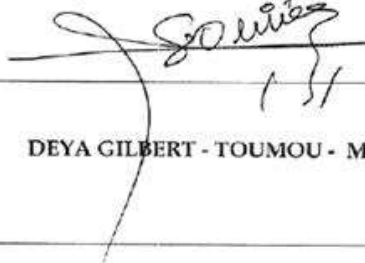
JUDICAEL OROFE MOGANAZOUM - Coordination ANTIBALAKA



SIMON PIERRE PASSI INGAM - RJ BELANGA



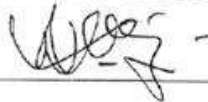
JEAN-ROCK SOBI - FDPC



DEYA GILBERT - TOUMOU - MLJC



GUY BONGARKA WABILO - ANTIBALAKA AILE MOKOM



BERNARD FRANCOIS WAGRAMALE - UFR



Pour la Communauté de Sant'Egidio :

ANDREA RICCARDI
Fondateur de la Communauté de Sant'Egidio

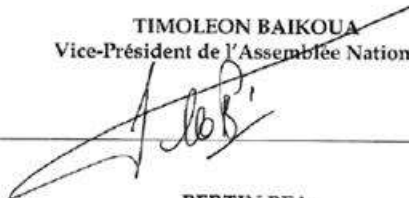


En présence de :

PARFAIT ONANGA-ANYANGA
Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies
en Centrafrique et chef de la Minusca

MARIO GIRO
Vice-Ministre des Affaires Étrangères de l'Italie

TIMOLEON BAIKOUA
Vice-Président de l'Assemblée Nationale



BERTIN BEA
Secrétaire Général du KNK

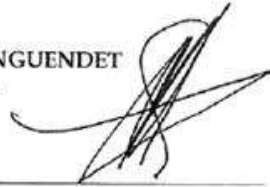


ANICET DOLOGUELE
Président de l'URCA



9/10

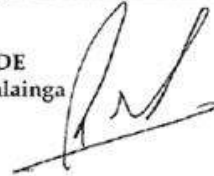
FERDINAND ALEXANDRE NGUENDET
Président du RPR



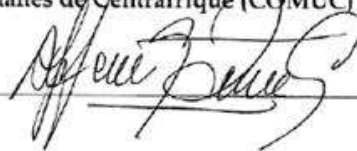
MARTIN ZIGUELE
Président du MLPC



GODEFROY MOKAMANEDE
Représentant du Cardinal Nzapalainga



IBRAHIM HASSAN FREDE
Chargé de Communication de la Coordination des
Organisations Musulmanes de Centrafrique (COMUC)



Annex 2.5: Update on the Special Criminal Court (SCC).

On 9 June 2017, the Panel met with Mr. Toussaint Muntazini, the Special Prosecutor of the SCC, who was appointed on 14 February 2017. The Prosecutor indicated that, although the Deputy and Substitute Special Prosecutors as well as SCC judges had been appointed, the facilities of his office and that of the Special Court were not yet operational.

However, the Special Prosecutor indicated that he had started working on the strategy to be implemented by his office. One of the documents that would help him would be the Mapping Report documenting the serious violations committed within the country between 2003 and 2015, commissioned by the Security Council in 2016 and published in May 2017.³ This report includes many references to the Panel's reports.

³ http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CF/Mapping2003-2015/2017CAR_Mapping_Report_EN.pdf

Annex 3.1: Panel's briefing on the arms embargo for CAR national authorities (Bangui, 14 April 2017).

1) Discussions.

On 14 April, the Panel organized a briefing on the arms embargo in Bangui. Representatives of all relevant Ministries and agencies participated, including representatives of the Presidency (see full list of participants below). The Panel also invited officials of MINUSCA and the EUTM. By presenting the provisions of resolution 2339 (2017) related to the arms embargo with a focus on notification and exemption procedures, the Panel aimed to facilitate a better understanding of the arms embargo regime and avoid misunderstanding and politicization of this issue.

During the meeting, participants had the opportunity to raise questions and make observations. The three main concerns expressed by the participants: (1) poor impact of the arms embargo on armed groups' capacity to acquire weaponry; (2) complexity and technical nature of the procedures regarding the submission of exemption requests and notifications; (3) difficulty to find States and private companies willing to donate or sell weapons to the CAR authorities.

2) List of participants.

Nom	Titre	Entité	E-mail	Téléphone
Col. SELESSON	Conseiller DORR/PR	PRESIDENCE	noel.selesson@yahoo.fr	75 58 19 78
GBO RUXS	Coord	EUTM	eutm.uniceatmeca.eu	72301777
SCHERLEN Nicolas	Chief of Mission NIVUCA	UNWISCA	scheren@un.org	7988619
GBETI David	Inspecteur M. Intérieur	Ministère de l'Intérieur	davidgbeti@yahoo.fr	75 038450
Alfred SERVICE	CMDS	MAE	readservic@gmail.com	7250676
Victor Yacou	CCM/A	COMA	viyacob@un.org	72202797
GDB IZAMO Bruno	ISSA/IGAN	Ministère de la Défense	bruno_izamo@yahoo.fr	75509300
WILLYBIRI BAKO Jean	MCS Coop. BARE RIS/RN	Présidence de la Rep.	wilsoya@yahoo.fr	7552227
Col. Mobebeu Fran	Conseiller DORR/PR	Présidence de la République	frankm@un.org	75047665
Hon. VACKAT Tony	DÉPUTÉ	Membre Nat.	tonyvac@yahoo.fr	77777228
Saverio VÉLÉ Fatiwini	Comité de PANI	Assemblée Nat.	veléfatimind@yahoo.fr	75208483
GB HASSANE Justin.	CMO	eaux & forêt		75907593
Lt Col SOKPOMOU DA SYLVA Junior H.	Expert national	Eaux et Forêt	sokpomoujunior@gmail.com	75037251
Comat Romain P. Pr. C. C. C.	Inspecteur Central	Ministère de l'Intérieur	royp@un.org	75203215
NOLOGAAT Odelvis	Ambassadeur Dir. G.	Ministère des Affaires Étrangères	cheatnol@un.org	75202522
LCL DOUKOLA Celestin	Chef d'Etat Major Gendarmerie	Gendarmerie	cdokoula@yahoo.fr	75058094

3) Pictures.



Annex 3.2: Calls by the Government and Presidency calls for the (re)armament of the national defence forces.

Documents obtained by the Panel from EUTM, May and June 2017.

Bangui, Le 10 Février 2017

Joseph YAKETE
Ministre de la Défense Nationale
au
Général Mikhail KOSTARAKOS
Chairman of the European Union Military Committee

SUBJECT: Armes de tir direct pour les unités FACA entraînées par EUTM
REFERENCE: Dialogue politique Art 8 UE-RCA

L'EUTM RCA a débuté l'entraînement opérationnel du troisième bataillon d'infanterie territorial (BIT) des forces armées centrafricaines (FACA) en octobre 2016. La formation de la 1^{ère} compagnie s'est achevée, comme planifié, en décembre 2016.

Cette compagnie ne peut actuellement être déployée pour accomplir sa mission de défense du territoire et de la population en coordination avec la MINUSCA car elle ne dispose pas de l'armement nécessaire. Si cette compagnie n'est pas déployée, elle va perdre le bénéfice de sa formation.

Le problème se représentera à l'issue de l'entraînement des 2^{ème} et 3^{ème} compagnies prévu en mars 2017 ainsi que pour toutes les unités futures formées par EUTM RCA.

Une estimation des besoins en armement a été effectuée suivant le planning des formations organisées par EUTM (Annexe A). Une livraison même partielle permettrait déjà l'équipement progressif au niveau des compagnies. Les propositions éventuelles seront systématiquement soumises au comité des sanctions.

Etant donné l'importance pour nos FACA de mettre en pratique la formation donnée par l'EUTM et le signal fort donné à la population de voir son armée au service d'un gouvernement démocratiquement élu, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir étudier, avec les Etats-membres de l'Union européenne, la possibilité de contribuer au réarmement de nos soldats.



10 FEB 2017

La Présidence de la République
Chef de l'Etat



Libreville le : 20 AVRIL 2017

Madame la Haute Représentante,

La mission européenne de formation EUTM RCA, lancée au mois de Juillet 2016, achèvera ce mois d'Avril l'entraînement du premier bataillon des Forces Armées Centrafricaines (FACA), conformément à son mandat.

Or, à l'heure actuelle, les FACA ne disposent pas d'armement et ce bataillon ne peut donc être déployé pour accomplir sa mission de défense du territoire et de la population. Il ne peut non plus se maintenir en condition opérationnelle et risque de perdre le bénéfice de son entraînement. Ce problème se représentera à l'issue de l'entraînement des 2^{ème} et 3^{ème} bataillons en Novembre 2017 et en Avril 2018.

Mon gouvernement a adressé en Février une demande de contribution aux Etats Membres de l'Union Européenne via le Comité Militaire de l'UE, et d'autres démarches bilatérales ont été menées en ce sens, malheureusement sans résultat.

Compte tenu de ces éléments, la RCA opte pour l'achat des armes nécessaires aux FACA formées par EUTM.

A cette fin, je sollicite l'appui de l'UE ou de l'un de ses Etats Membres pour apporter à mon gouvernement une assistance dans l'acquisition de ces armes, à la fois dans la mise en relation avec les sociétés d'armement, dans le respect de la procédure vis-à-vis du comité des sanctions des Nations Unies et dans la logistique de la livraison.

La restauration de l'autorité de l'Etat est critique aujourd'hui en RCA. Dans ce cadre, nos FACA ont un rôle essentiel à jouer. Pour que les efforts conjoints fournis par la RCA et l'UE en faveur de la réforme du secteur de la sécurité aboutissent et contribuent effectivement à la paix et au développement, je vous serais reconnaissant de l'aide que vous pourriez nous apporter dans le réarmement de nos FACA.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Haute Représentante**, l'expression de ma haute considération.



Pr. Faustin Archange TOUADERA

Madame Federica MOGHERINI
Haute Représentante de l'UE
Pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité

CC :
Comité militaire de l'UE

Annex 3.3: Response of Bosnia and Herzegovina to the CAR Government's call to procure military material.

Document obtained from EUTM on 15 June 2017.



BOSNIA AND HERZEGOVINA
MINISTRY OF DEFENSE
JOINT STAFF OF THE ARMED FORCES
C H I E F

Sarajevo, April 10th, 2017

Dear General KOSTARAKOS,

On behalf of the Armed Forces of Bosnia and Herzegovina and on behalf of myself I express highest compliments to you general KOSTARAKOS and to all the members of the European Union Military Committee (EUMC).

I would like to thank you for accepting our offer for the participation of the members of Armed Forces of Bosnia and Herzegovina in the European Union Peace Support Mission. Currently we are completing envisaged legal procedures related to approval of justification by the executive and legislative authorities and we expect a positive attitude when it comes to preparation and participation of our members in Peace Support Mission in the near future.

I am convinced that as up to now, Armed Forces of Bosnia and Herzegovina together with other relevant institutions in Bosnia and Herzegovina, will be and remain a catalyst of positive processes when it comes to preparing and participation of BH Armed Forces members within the Peace Support Missions and Peacekeeping Missions of the United Nations, NATO and the European Union.

I would like to inform you that your letter dated 16 March 2017 was carefully considered and in that respect Joint Staff AF B&H, within its functional competencies, analyzed and evaluated possible options for realization of aforementioned donation, and initiated the decision-making initiative on the donation of the requested resources in accordance with legal regulations respecting the UN Security Council Resolutions 2262 and 2339.

BOSNIA AND HERZEGOVINA
JOINT STAFF OF THE ARMED FORCES
DISTRIK 5, 71000 SARAJEVO
PHONE: +387 (0)33 28-58-13, FAX: +387 (0)33 28-58-02



BOSNIA I HERZEGOVINA
ZAJEDNIČKI ŠTOŽER ORUŽANIH SNAGA
DISTRİK 5, 71000 SARAJEVO
TEL: +387 (0)33 28-58-13, FAX: +387 (0)33 28-58-02



BOSNIA AND HERZEGOVINA
MINISTRY OF DEFENSE
JOINT STAFF OF THE ARMED FORCES
CHIEF

Continuing the process of raising the capacities and capabilities of the Security Forces of Central African Republic, we are also open to consider other options such as selling, since the Presidency of Bosnia and Herzegovina approved selling as one of the ways of resolving surpluses of weapons and ammunition within the capacities of the Armed Forces of Bosnia and Herzegovina.

Once again, on behalf of all the members of Armed Forces of Bosnia and Herzegovina and on behalf of myself I express my highest compliments with sincere hope for continuation of successful and mutually beneficial cooperation in the future.

Very Respectfully,

Anto JELEČ
Lieutenant General
Chief, JS AF BiH

EUROPEAN UNION MILITARY COMMITTEE
General Mikhail KOSTARAKOS
The Chairman

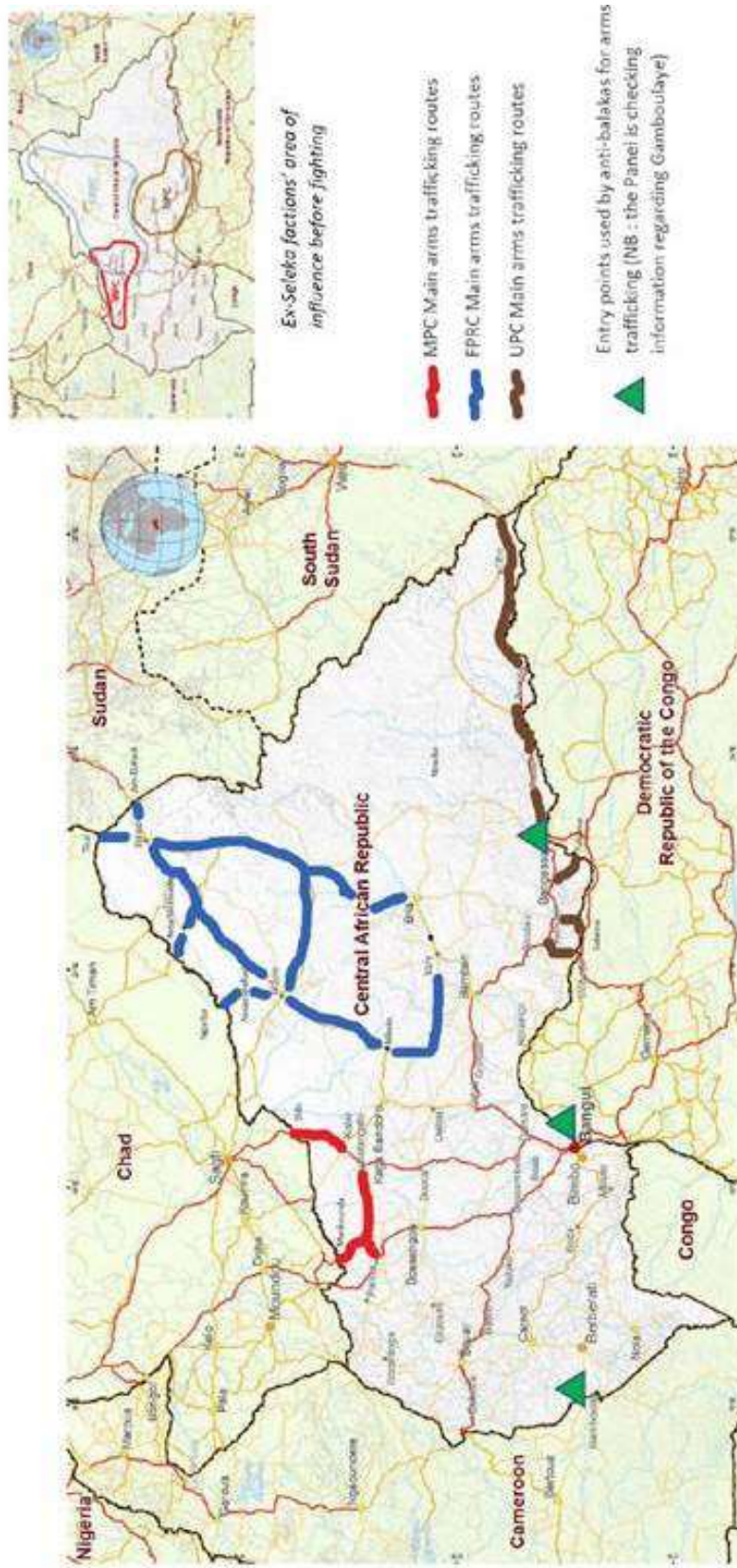
BOSNIA AND HERZEGOVINA
JOINT STAFF OF THE ARMED FORCES
BOSNIA I HERZEGOVINA
TEL: +387 (0)33 20-04-13, FAX: +387 (0)33 20-04-03



BOSNIA I HERZEGOVINA
BOSNIA I HERZEGOVINA
TEL: +387 (0)33 20-04-13, FAX: +387 (0)33 20-04-03

On 15 June 2017, EUTM also informed the Panel of Experts regarding the proposal of Georgia to sell weaponry.

Annex 3.4: Maps on arms trafficking routes.




Annex 4.1: Reported travel of François Bozizé through Nairobi International Airport (18 November 2016).

Pictures available at https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=596660683854132&id=100005306176367&pnref=story. Accessed on 2 July 2017.



Annex 4.2: Non-implementation of the asset freeze, Alfred Yékatom.

Yékatom's payslips for February and April 2017. Obtained by the Panel from a confidential source on 10 and 13 June 2017.

BULLETIN DE PAIE DES DEPUTES									
Assemblée Nationale		Période du: 01/02/17 au: 31/02/17			Paiement le: 31/02/17 par: virement BDR				
 République Centrafricaine Av. de l'Indépendance B.P 1003 Bangui - RCA	Marsule		Parti RPP		Date entrée		Ancienneté		N° C. N. S. S.
	28/AN		5		01/05/2016		10 mois		
	Catégorie		Cat. Tech		Emploi occupé		Circonscription		
	Qualification		Horaires		C.C. Constitutive		2ème Circonscription de M'BAIKI		
RCCM : CA/BG/ NIF			YEKATOM Bombard Alfred						
Congé		Acquis		Pre		Rester à prendre			
Jours		0		0		0			
Montant brut						0			
Dates de congés : de									
à									
N°	Designation	Nombre	Date	Part salariale			Part patronale		
				Taux	Gain	Retenu	Taux	Gain (+)	Retenue (-)
	Indemnité de Base		365 000						
	Action Parlementaire		230 000						
	Prime de Responsabilité								
	Rapport Commission		0						
	Logement		150 000						
	Transport		300 000						
	Communication		60 000						
	Action Politique		73 900						
	Total Brut		1 304 900						
	Avance/Indemnité							0	
	Contribution Fiscale							28 230	
	Contribution Politique							0	
	Cotisations							0	
	Total Cotisations							28 230	
Cumula		Solde brut		Charges salariales		Charges patronales		Coût	
Période 02		1 304 900		28 230		0		0	
Année 2017						0		Brut	
								3 378 650	
Cotisations		FISCAL		I. P. P. P.		POLITIQUE			
Période 02		28 230		0		0		0	
Année 2017		0		0		0		0	



BULLETIN DE PAIE DES DEPUTES									
Assemblée Nationale	Période de : 01/04/17 au : 30/04/17				Fonction N° : 1070017 - 201 - VICE-PRÉSIDENT 95%				
	Matière	Paris 1877		Date entrée	Ancienneté	N° C. N. S. S.			
		6							
	28/AN		6		Emploi occupé		Circonscription		
Catégorie		Cal. Ech.		Député		Zone Circonscription de N'DIARRI			
Qualification		Hors		C.C. C. Titulaire					
Centrafricaine de l'Indépendance P 1003			RCCM : CA/BG/ NIF :		YKATOM Rumbhot Alfred				
argui - RCA									
Compté	Acquis	Pris	Reste à prendre						
Jours		0	0						
Montant brut			0						
Montant net			0						
au									
Désignation	Nombre	Base	Taux	Part salariale		Part générale			
				Gain	Retenu	Taux	Gain (r)	Retenu (r)	
Indemnité de Député		565 000							
Action Parlementaire		230 000							
Prime de Responsabilité		0							
Rapport Commission		0							
Légionnaire		150 000							
Transport		300 000							
Carte de Député		60 000							
Action Politique		70 000							
Total Brut		1 385 000							
Avance/Indemnité						0			
Crédit d'impôt Fiscal						28 250			
Crédit d'impôt Politique						0			
Crédit d'impôt									
Total Crédits						28 250			
Calculs		Totaux brut		Charges salariales		Charges générales			
Période 04	1 385 000		28 250		0				
Mois 2017					0				
Calculs		P.C. S.S.		I.P.P.P.		P.O. (T.R. 2017)			
Période 04	28 250		0		0				
Mois 2017	0		0		0				

Bank account statement showing the payment of Yékatom's salary as parliamentarian and the granting of a personal loan. Document obtained from BSIC bank on 21 January 2017.

Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
BSIC Central Afrique

Date: 31-01-2017

Relevé du compte en ligne

Filiale : 13 BSIC Central Afrique
N° de Compte : 137220515400-KAF
Application : Cpt. Ordinaires
N° du Cliv. : 205154-000

Dr. Ouvert: 02-06-2009

YEKATOM ALFRED ROMBIOT
QUIER KINA
MINISTRE DE LA DEFENSE
EN

		de Date : 20-08-2015	A la Date : 31-01-2017			
Date	Description	[Date de valeur]	Débit	Credit	Solde	Références
23-12-2016	Régul. espèces PAR VS PPI	22-12-2016	70,000		1,405	2587044
26-12-2016	Virement multi VOTRE SALAIRE DE DECEMBRE 2016	26-12-2016		1,370,650	1,372,055	VRT
29-12-2016	Régul. espèces MONT OIQ FAV VOUS MH	28-12-2016	1,300,000		72,055	2587047
16-01-2017	Régul. espèces PAR VS PPI	15-01-2017	70,000		2,055	2587048
23-01-2017	Mise en place de crédit Structure d'un nouveau prêt compta	22-01-2017	451,741		-449,686	
23-01-2017	Virement espèces Structure d'un nouveau prêt compta	24-01-2017		9,500,000	9,050,314	
24-01-2017	Régul. espèces PAR VS PPI	23-01-2017	9,050,000		314	2587049
26-01-2017	Virement multi VOTRE SALAIRE DU MOIS DE JANVIER 2017	26-01-2017		1,370,650	1,370,964	

Annex 4.3: Payment of salary of listed individual Habib Soussou as FACA officer.

Bank account statement of Habib Soussou. Document obtained from BSIC bank on 21 January 2017.

Banque Sabelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
BSIC Central Afrique

Date: 31-01-2017

Relevé du compte en ligne

Filiale : 13 BSIC-Central Africa
N° du Compte : 3722083200 XAF
Application : Cpt. Ordinaires
N° du Cntc. : 208332-000
Dt. Ouvert: 09-07-2009

SOUSSOU HABIB
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
MEMBRE
FM

De Date : 20-09-2015 A la Date : 31-01-2017

Date	Description	Date de valeur	Debit	Credit	Saldo	Relevé
	Solde reporté à l'ouverture				503	
21-08-2015	CROIS SUR TRAITEMENT SALAIRE POINT 03-08-2015		2,380		-1,477	
	COMPTEUR SUR TRAITEMENT DE SALAIRE JUILLET 2015 COMPTE N° 2083320					
26-08-2015	AVANCE SUR SALAIRE SEPTEMBRE 14-08-2015		22,975		-25,452	
	REGUL AVANCE SUR SALAIRE AOÛT 2015					
31-08-2015	Intéret 3721104-208332-0-XAF	31-08-2015	193		-25,645	
	Intéret 3721104-208332-0-XAF					
01-09-2015	Virement multiple	02-09-2015		24,445	45,800	
	VOTRE SALAIRE DE AOÛT 2015 COMPTE N° 2083320					
01-09-2015	Remboursement	01-09-2015	25,254		34,546	
	Remboursement d'avance de salaire 03-08-2015					
09-09-2015	Rebat escomptes	08-09-2015	24,000		546	2525704
	PAR V5 MM					
15-09-2015	AVANCE SUR SALAIRE	14-09-2015		20,000	20,546	
	VOTRE AVANCE SUR SALAIRE SEPTEMBRE 2015					
18-09-2015	Rebat escomptes	17-09-2015	20,000		546	2525705
	POINT CHQ REVOLUS MM					
25-09-2015	AVANCE SUR SALAIRE FONCTIONNAIRE	15-09-2015	22,975		-22,429	
	REGUL AVANCE SUR SALAIRE SEPTEMBRE 2015					
30-09-2015	Intéret 3721104-208332-0-XAF	30-09-2015	154		-22,583	
	Intéret 3721104-208332-0-XAF					
08-10-2015	Virement multiple	09-10-2015		93,072	70,489	
	VOTRE SALAIRE DE SEPTEMBRE 2015 COMPTE N° 2083320					

(Sauf observations de votre part dans un délai de quinze jours, nous considérons que vous êtes d'accord avec ce relevé)

Etat valable sans signature

page 1/12

Annex 4.4: Abdoulaye Hissène and Ets Djiguira.

Documents seized by the national gendarmerie at Hissène's house on 16 August 2016, and obtained by the Panel on 18 October 2016.

Letter from Société Générale Tchad addressed to Abdoulaye Hissène as representative of the company Djiguira (5 October 2010).



Written check from the company Djiguira.



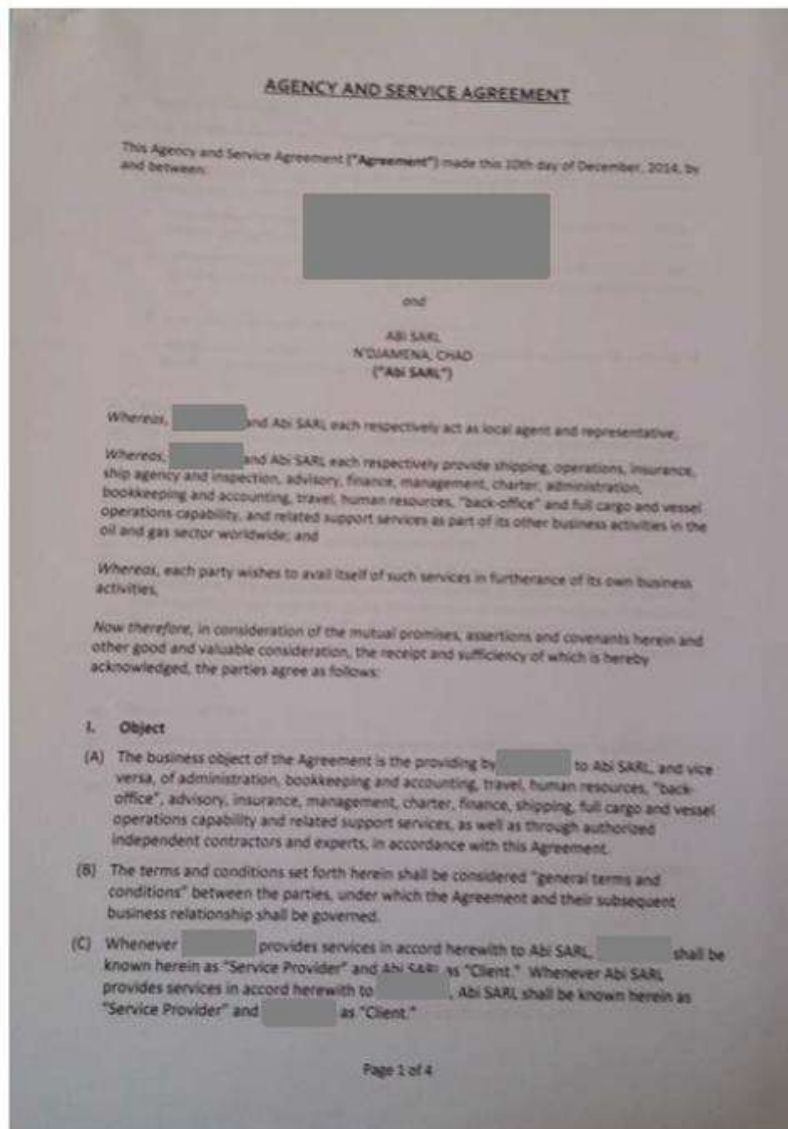
Account number of Djiguira at United Bank of Africa (UBA).



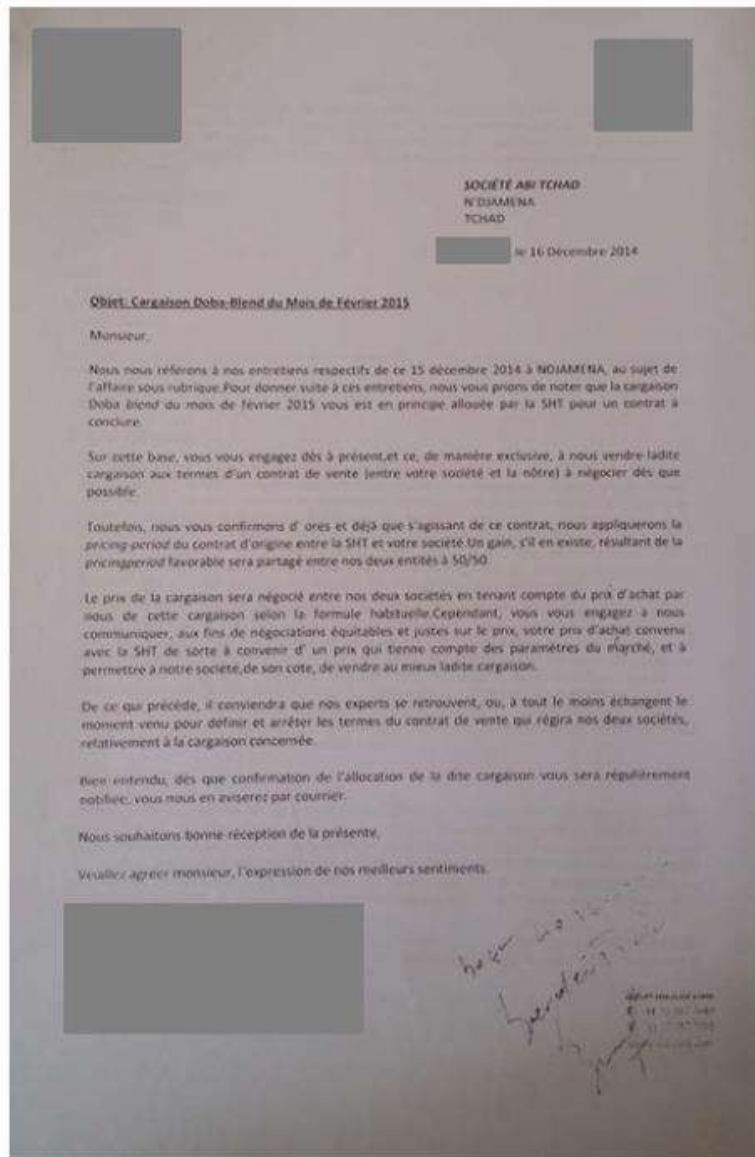
Annex 4.5: Abdoulaye Hissène and the company Abi Tchad.

Documents seized by the national gendarmerie at Hissène's house on 16 August 2016 and obtained by the Panel on 18 October 2016.

First page of one of the agreements between Abi Tchad and one European company.

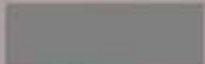


Letters between Abi Tchad and one European company regarding the selling of oil by the former to the latter.





N'garamea, le 30 décembre 2014



Objet: Cargaison Doha-Hend du mois de Janvier 2015

Monsieur,

Nous nous référons à vos antérieurs respectés de ce 15 décembre 2014 à NDIAMENA, au sujet de l'affaire sus citée.

Pour quitter sans à ces critiques, nous vous prions de noter que la cargaison Doha-Hend du mois de Janvier 2015 n'est en principe à l'honneur par la SHI pour un contrat à conclure.

Sur cette base, nous nous engageons dès à présent, et ce, de manière exclusive à vous vendre ladite cargaison aux termes d'un contrat de vente (entre votre société et la nôtre) négociant des accords possibles.

Toutefois, nous vous confirmons d'ores et déjà que l'annulation de ce contrat, nous appliquerons le principe-pénalité du contrat d'origine entre la SHI et notre société. Un gain, s'il en existe, résultant de la période favorable sera partagé entre nos deux entités (50-50).

Le prix de la cargaison sera négocié entre nos deux sociétés en tenant compte du prix d'achat par nous de cette cargaison selon le format habituelle. Cependant, nous nous engageons à vous continuer, aux fins de négociations équitables et justes sur le prix, notre prix d'achat convenu avec la SHI de sorte à convenir d'un prix qui tienne compte des paramètres du marché et à permettre à votre société, de son côté, de vendre au mieux ladite cargaison.

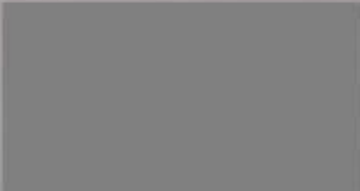
De ce qui précède, il conviendra que nos experts se rencontrent, ex-à-vois le motif déchargant le moment venu pour définir et arrêter les termes du contrat de vente qui regira nos deux sociétés, relativement à la cargaison concernée.

Bien entendu, dès que confirmation de l'activation de la dite cargaison nous sera régulièrement notifiée, nous vous en aviserons par courrier.

Vous remercions bonne réception de la présente.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos très honorables sentiments.

Le Directeur Général



BERDEI BRAHIM TIDEI

Annex 4.6: Abdoulaye Hissène's attempt to sell gold allegedly stored in Nairobi.

Documents obtained by the Panel from a confidential source on 7 May 2017.

Several sources told the Panel that the price indicated on the document below is much lower than the normal price on the market.⁴ The managing director of the Dubai-based company mentioned in the document (Axor Gold) told the Panel that this document was a forgery. He indicated that his company had never done any business with any company based in Kenya and that his company's invoices were very different.⁵

SOVEREIGN FREIGHTERS LTD
 Clearing and Forwarding & General Traders
 P.O. BOX 96452-00100 NAIROBI - KENYA
 Tel: +254 799 550853 Email: sovereignfreighters@yahoo.com

INVOICE

INVOICE No. : PLA09/8714
 INVOICE DATE : 27TH AUG 2014
 INVOICE TO : AXOR GOLD
 P.O. BOX 13590
 GOLD SOUQ
 DUBAI U.A.E
 DESCRIPTION : 300 KGS OF GOLD BARS

DETAILS	AMOUNT (USD)
INSURANCE	120,000.00
ROYALTIES	480,000.00
CHANGE OF OWNERSHIP	5,800.00
AGENCY FEE	20,000.00
FREIGHT-NBO TO DXB	8,100.00
MINERAL EXPORT LICENCE	11,500.00
SMELTING FEE	30,000.00
STORAGE FEE (30 DAYS)	45,000.00
TOTAL (USD)	720,400.00

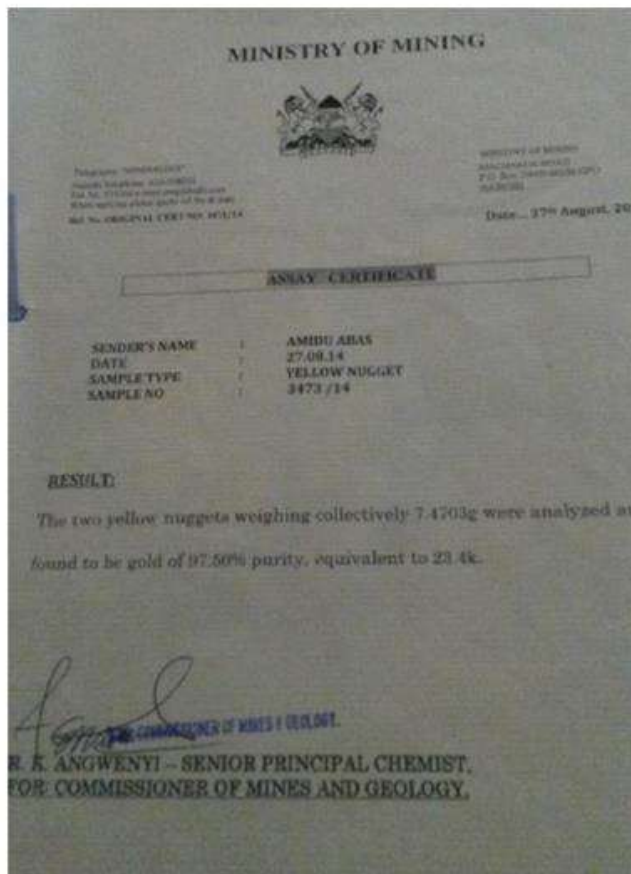
Total Amount in US Dollars say SEVEN HUNDRED AND TWENTY THOUSAND FOUR HUNDRED ONLY

*SOVEREIGN FREIGHTERS LTD
 P.O. BOX 96452
 NAIROBI KENYA*

⁴ Phone discussion with confidential sources, 7 May, 22 and 25 June 2017.

⁵ Phone discussions with M. Shahid Motiwola, 13 and 14 June 2017.

The document below shared by Abdoulaye Hissène with potential buyers mentions a quantity of gold of only 7 grams - way below the 300 kilos Hissène claimed that he owned.



Annex 4.7: Abdoulaye Hissène and the company Sovereign Freighters LTD.

Document seized by the national gendarmerie at Hissène's house on 16 August 2016, and obtained by the Panel on 18 October 2016.

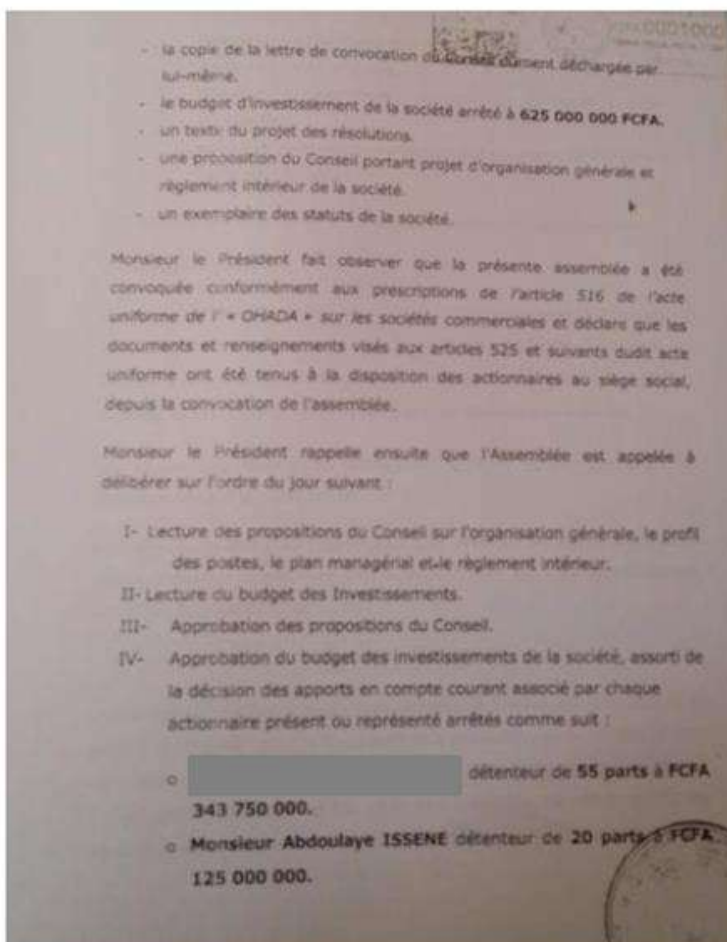


The first document in the previous annex also refers to Sovereign Freighters LTD. Phone numbers and email addresses indicated on the company's website (<http://sovereignfreighters.com/>) do not function. There is also no indication that this company has ever paid any taxes to the Kenyan State.⁶

⁶ Phone discussion with a confidential source, 22 June 2017.

Annex 4.8: Abdoulaye Hissène's attempts to invest in Cameroon.

Abdoulaye Hissène has considered investing in a company based in Cameroon. Below is a copy of a procès-verbal dated 25 April 2014 indicating that Hissène would take over a fifth of the company's shares (CFA 125 million or \$US 200 000).



Document seized by the National gendarmerie at Hissène's house on 16 August 2016 and obtained by the Panel on 18 October 2016.

Below is a copy of a bank check dated 14 July 2014 of CFA 60 million (\$US 103 000) from Hissène to the same company.



Document seized by the national gendarmerie at Hissène's house on 16 August 2016 and obtained by the Panel on 18 October 2016.

The Director of the company told the Panel that this check was never cashed and that Hissène therefore never actually possessed any shares of the company.⁷ Hissène would have instructed the Director to wait for his green light before cashing the check. The green light was never given, as Hissène allegedly never received the payment from a third source which would have provided him with the liquidities to invest.

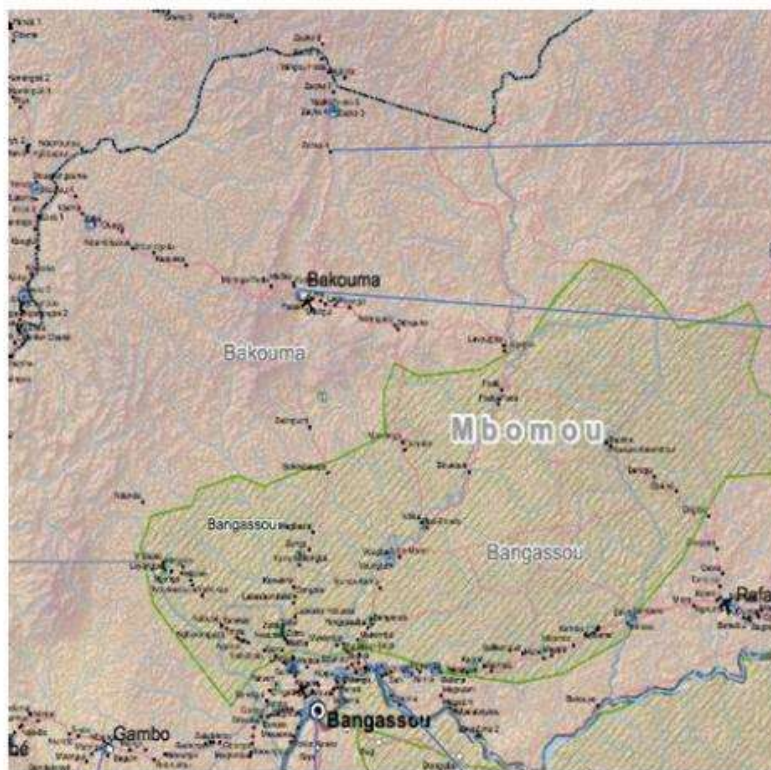
Records of both Hissène's and the company's bank accounts confirm that Hissène never actually sent any payments to the company.

Ecobank informed the Panel that the account associated with the check above was closed by the bank on 16 May 2016 due to prolonged inactivity.⁸

⁷ Meeting with the company's director, 23 May 2017.

⁸ Email exchanges with the company's director, 23 May 2017; email exchanges with Ecobank officers, 23 June 2017.

Annex 5.1: Map on fighting in the Bangassou area (March-June 2017).



Nzacko hosts an important mining site. On 23 March, the FPRC and anti-balaka fighters ousted UPC from the city. Mahamat Saleh was reportedly the zone commander of the area. In early June, anti-balaka groups attacked FPRC positions in Nzacko.

On 23 March, UPC was ousted from Bakouma by anti-balaka groups supported by FPRC. On 6 June, the FPRC led-coalition attacked anti-balaka in the town retaliating for anti-balaka actions in Nzacko during previous days.

Gambo is held by the UPC. It is a door to Béma and Satema which are important arms trafficking hubs.

On 8 May, a MINUSCA convoy was attack by self-defence/anti-balaka groups. 5 peacekeepers were killed.

On 13 May, Bangassou was attacked by anti-balaka groups coming from the Bangassou-Bakouma and the Bangassou-Rafai axes. The attackers targeted the Muslim community and the MINUSCA base.

Annex 5.2: Appointment of “general” Al-Khatim as FPRC’s chief of staff (27 April 2017).

Document obtained by the Panel from a confidential source on 2 May 2017.

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
HAUT CONSEIL SUPREME
**CONSEIL NATIONAL DE DEFENSE ET DE
SECURITE**
N° /FPRC/BEN/HCS/CNDS.017



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

DECISION N°_001_ /

Portant Nomination des Officiers Supérieurs de la Coalition du Conseil
National de Défense et de Sécurité à des Postes de Responsabilité

Le 1^{er} Vice Président

- Vu* les Décisions de l’Assemblée Générale de Juillet 2014 tenue à Birao, Portant création et la mise en place des structures du FPRC ;
- Vu* les Décisions de l’Assemblée Générale du 02 Novembre 2014 tenue à Kaga Bandoro, portant mise en place de la chaîne de Commandement Militaire du FPRC et ses modificatifs subséquents ;
- Vu* les Décisions de l’Assemblée Générale des 18 et 19 Octobre 2016 tenue à Bria, portant création et mise en place du Conseil National de Défense et Sécurité (CNDS) ;
- Vu* le Procès-Verbal des Consultations des 26 et 27 Avril 2017 tenu à Ndélé ;

Sur Proposition du Conseil National de Défense et de Sécurité (CNDS) ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les Officiers Supérieurs dont les ^{num.5}suivent, sont nommés à des postes de Responsabilité suivants:

1-Chef d’Etat Major Général : Général des Armées **Mahamat AL KHATIM**

2-Le 1^{er} Chef d’Etat Major Adjoint : Général **Azor KHALIT**

2-Le 2^e Chef d’Etat Major Adjoint : Général **Sallet ZABADHI**

Article 1^{er} : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera communiquée partout où besoin sera./..

Fait à Ndélé le 27 Avril 2017

Le Vice Président


Gi Nourredine ADAM



Annex 5.3: Communiqué of Bangui-based MPC leaders excluding Mahamat Al-Khatim and Idriss El-Bachar from the group. Document obtained by the Panel from a confidential source on 22 January 2017.



Bangui le 06.01.2017

DECLARATION A LA PRESSE

Dans la déclaration du MPC faite au lendemain des violences des 11 et 12 octobre 2016 à Kagabandoro, nous avons regretté les multiples vies innocentes qui ont été fauchées sans raison et avons demandé qu'une enquête soit menée pour établir les responsabilités.

Selon les informations recueillies auprès des populations, des élus locaux, des autorités locales, des combattants MPC de Kagabandoro ainsi que les rapports documentés de la MINUSCA publié le 2 Novembre 2016, il est apparu l'implication indéniable du Général Al Khatim, chef d'Etat-Major du MPC basé à Kabo.

Le Président du MPC, en poste à Kagabandoro, cité également par toutes les personnes consultées ou qui ont accepté de descendre à Bangui pour nous confier leurs désarrois, Idriss ELBACHAR, n'a pas été à la hauteur des espoirs placés en lui, parce que ses expériences et sa clairvoyance n'ont pas été mises à la disposition du MPC pour lui éviter la situation de crise dans laquelle elle est plongée actuellement.

Faudrait-il rappeler les déclarations qui ont fondé le MPC, à l'issue des Etats Généraux du 27 au 30 Juillet 2015 à Kagabandoro ? Nous rappelons :

Les membres du Mouvement Patriotique pour la Centrafrique s'engagent solennellement pour la protection des populations, des ONG nationales et internationales.

Désormais les violences contre les personnes, les actes de pillages, les vols et les viols seront sévèrement réprimés.

Les Etats Généraux ont aussi recommandé d'intensifier la collaboration avec les autorités locales pour la restauration de l'autorité de l'Etat et ils mettront tout en œuvre pour assurer la libre circulation des personnes et particulièrement le bon déroulement de tout le processus électoral.

Actuellement, Monsieur Idriss ALBACHAR continue ses menées fractionnistes qui risquent de compromettre définitivement les orientations de départ qui sont pour le rétablissement d'une paix durable en Centrafrique.

Le Bureau Politique du MPC, après une longue consultation et des discussions enrichissantes avec les commandants de zones et les Généraux, qui encadrent sur le terrain, les éléments résolument engagés dans le processus du DDRRR/RSS, condamne fermement le comportement anti organisationnel d'Al Khatim et d'Idriss ALBACHAR et les exclue de ses rangs.

Toutes les positions qu'ils ont prises n'engagent qu'eux seuls et ne concernent en rien le Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC).

Nous en appelons à l'opinion publique centrafricaine, au Gouvernement, à la Communauté Internationale et à tous les partenaires de la République Centrafricaine à intensifier leurs aides au peuple centrafricain pour qu'il recouvre sa souveraineté et sa cohésion.

Ont signé

Le Secrétaire Général



Abel BALENGUELE

**Le Coordonnateur Général
Chargé du DDRR/RSS
Commandant en Chef
Des camps Béal/BSS**



Le Général ABDEL KARIM MOUSSA

**Le Coordonnateur Général Adjoint
Chargé du DDRRR/RSS
de la sensibilisation et de la**



Ghislain BRIA

Annex 5.4: FPRC and MPC military materiel.

Photographs received by the Panel from confidential source, 21 January 2017.



Photographs published on Facebook on 20 January 2017, available at <https://www.facebook.com/PatrioteKalma/posts/1247031938676931?pnref=story>



Annex 5.5: Sanctioned individuals Haroun Gaye, Abdoulaye Hissène and Nourredine Adam's involvement in arms-trafficking operations at the Chadian border.

The border town of Tissi, already mentioned in the Panel's 2016 final report as a location from where sanctioned individual Nourredine Adam recruits and procures arms (S/2016/694, para.176), has become the principal arms-trafficking hub for the FPRC. In spite of the presence of the Tripartite forces in the area, the FPRC remains in full control of this strategically located town on the Chadian border and close to Sudan. Since his departure from Bangui, sanctioned individual Haroun Gaye is based in Tissi from where he oversees the trafficking activities. Gaye's combatants are well equipped with AK-type assault rifles, RPGs and machine guns and wear new military uniforms.¹ On 11 January 2017, Gaye threatened to kill a Burundian military observer and commanded his men to surround a MINUSCA patrol that had to leave in haste, fearing hostilities.² Adam, who continues to play a central role in FPRC recruitment and procurement of arms (S/2016/694, para. 176), spent one week in Tissi late February 2017 to mobilize troops, materiel and negotiate a solution with the Rezegat tribe. He returned to the border-town late March.³

The dry season allowed the passage of vehicles coming from Um Dukhun (Sudan)⁴ that cross into Chad to go via Tissi to Siki Kede and Nda in the west of Vakaga prefecture.⁵ Mahamat Djouma, General Damane, Nourredine Adam and sanctioned individual Abdoulaye Hissène own vehicles and trucks that circulate freely in the zone and cross the border with Sudan and Chad to resupply.⁶ On 25 June, Djouma arrived in Birao coming from Bria, and he left to Sudan again on 29 June. Since 25 June, many pistols circulate in Birao town.⁷

According to witnesses, Hissène erected a big tent in Ndélé, alleging it has been used as a dorm for combatants in transit and as temporary depot for the weaponry (pictures below).⁸ In early February, Hissène and Gaye once more entered Ndélé with a shipment of weapons and supplies.⁹ MINUSCA also observed a strong military presence in Siki Kede, where the FPRC reportedly stores some of its weapons.¹⁰ FPRC leaders confirmed that in mid-January and early June, Hissène entered Bria with a significant amount of military materiel.¹¹

¹ Confidential report, 11 January 2017.

² Ibid.

³ Confidential meeting, Bangui, 12 April 2017. Confidential report, 1 March 2017.

⁴ Um Dukhun is a border town between Chad and Sudan.

⁵ Meeting with Préfet, sultan and civil society, Birao and Am Dafock, 24 to 26 January 2017.

⁶ Confidential meeting, Bangui, 9 April 2017. Confidential documents, 1 and 2 March 2017 and 7 April 2017. Confidential call, Brindisi, 29 July.

⁷ Confidential call, Brindisi, 29 July.

⁸ Panel's mission to Ndélé, 17 January 2017.

⁹ Confidential report, 3 February 2017.

¹⁰ Meeting with confidential source, Bangui, 8 April 2017.

¹¹ Meeting with civil society leader Yaya Idriss, Bria, 23 January 2017. Meeting with General Ibrahim (FPRC), Bria, 24 January 2017. Confidential report, 1 June 2017.

Tent located at Abdoulaye Hissène's property in Ndélé. Photographs obtained by the Panel on 26 January 2017 from a confidential source.



Annex 5.6: Arms-trafficking operations at the border with Sudan and South Sudan.

In early 2017, commercial traffic and potential arms smuggling through the main border crossing at Am Dafok, bordering Sudan, decreased because of tightened border controls by the Sudanese authorities and the inaccessibility of the town of Bambari, the main destination for Sudanese traders.¹² From March onwards, it seems that trafficking has resumed. Sudanese herders also use cross-border cattle roads north of Am Dafok to smuggle arms and ammunition (see also S/2016/694, paras. 73-74).

Nourredine Adam was in Am Dafok and Birao on late February and late March, to sensitize local leaders and to put the local FPRC leaders on standby to send human and military reinforcement to attack Bambari if needed.¹³ Thereafter, together with General Damane, Haroun Gaye and other FPRC leaders, Adam reportedly moved from Birao to Tiringoulou to mobilize troupes, and finally to Siki Kede and Nda (180 m south-west of Birao), in the west of the Vakaga prefecture, where the FPRC leadership maintains its basis.¹⁴

The Panel was informed that on 25 April, vehicles from South Sudan had delivered arms and ammunition, to Issa Bachir in Ndélé. The cargo was composed of shells, rockets and launchers, AK-type assault rifles with ammunition, 11x12.7 mm machine guns and ammunition, 15 DKM and ammunition, 2 anti-aircraft missile boxes alongside military combat uniforms.¹⁵ A source informed the Panel that the delivery also included anti-aircraft missiles – reportedly to shoot down MINUSCA aircrafts or helicopters.¹⁶

FPRC's acquisition of anti-aircraft missiles prior to 25 April has also been confirmed by other sources.¹⁷ On 6 June, FPRC fired one 60 mm mortar bomb near the road between Ouanda Djallé and Sam Ouanja.¹⁸

The tri-border area of the Central African Republic, South Sudan and DRC is increasingly unstable, as the ongoing conflict between the UPC and the FPRC-led coalition brought armed elements into the area and fueled an increasing flow of foreign fighters (see section on new foreign fighters from Chad and Sudan), together with arms and ammunition.¹⁹ According to UPC Hassan Bouba, at Nourredine Adam's request, Reyad Mashar has recruited South Sudanese fighters to strengthen FPRC ranks.²⁰ Several sources also indicate that the armed groups recruit fighters in the DRC. To date, the Panel has not been in the position to verify this allegation.

¹² Mission to Birao and Am Dafok, 24 to 26 January 2017.

¹³ Confidential meeting, Bangui, 12 April. Confidential report, 1 March 2017.

¹⁴ During a mission to Siki Kede and Nda, early April, MINUSCA observed a strong military presence in the area. Confidential meeting, Bangui, 12 and 25 April 2017.

¹⁵ Communication with confidential source, 26 April 2017.

¹⁶ Meeting with confidential source, Bangui, 7 April 2017.

¹⁷ Meeting with confidential source, Bangui, 7 April 2017.

¹⁸ Confidential document, 6 June 2017.

¹⁹ Confidential document, 3 April 2017.

²⁰ Meeting with Hassan Bouba, Bambari, 11 April.

Annex 5.7: Foreign fighters from Chad and Sudan.

Independent sources have reported regular incursions of men in military uniforms, observed even in places where MINUSCA has presence, such as Ndélé, Bamingui, Mbrès, Bria, Yalinga, Ouadda and Kaga Bandoro.²¹ On 22 May, 100 armed elements, reportedly from Chad, were observed in Bebouladje village, 62 km north of Paoua.²²

In early March, 26 Sudanese fighters armed with new conventional weapons and travelling on motorcycles and vehicles were reportedly seen in Bamingui.²³ In November 2016 and mid-March 2017, respectively, 70 and 18 armed men were observed on the Bamingui-Ndélé axis. The Panel's source identified them as being Chadian and entering the CAR territory to strengthen the FPRC-led coalition.²⁴

In Kaga Bandoro, the Panel observed men wearing uniforms in the neighborhood of Al Khatim's base and at an ex-Séléka checkpoint in the Christian neighbourhood.²⁵ Independent sources informed the Panel that Chadians enter the town via the Ouandago/Kaga Bandoro axis.²⁶

²¹ Confidential document, 20 February 2017 and 10 March 2017. Mission to Kaga Bandoro, 7 April 2017. Meeting with confidential source, Bangui, 12 April 2017.

²² Confidential document, 24 May 2017.

²³ Meeting with confidential source, Bangui, 12 April 2017.

²⁴ Meeting with confidential source, Bangui, 12 April 2017.

²⁵ Mission to Kaga Bandoro, 7 April 2017.

²⁶ Mission to Kaga Bandoro, 7 April 2017.

Annex 5.8: Chadian passports, weapons and photographs reportedly found on bodies of killed FPRC fighters.

Photographs given to the Panel by the UPC in Bambari on 20 January 2017.



Annex 5.9: Recruitment of Sudanese nationals by Moussa Assimeh.

According to General Zacharia Damane, Moussa Assimeh, one of the most important Séléka generals in 2013 and a Sudanese national (S/2016/1032, par. 15), has been recruiting and introducing Sudanese armed fighters and weaponry into the CAR to strengthen the FPRC ranks.²⁷ This information was confirmed by intelligence services, diplomatic sources and members of armed groups.²⁸ Assimeh uses the road between Tulu, a Sudanese border village 120 km south of Am Dafok (S/2016/694, par. 74), and Ouanda Djalle (Vakaga prefecture), from where he continues to the central regions of the CAR. In early January, Assimeh reportedly introduced 60 armed fighters in support of the FPRC-led coalition's planned attack against Ali Darassa's town of Bambari.²⁹

²⁷ Meeting with General Zacharia Damane, Birao, 24 January 2017.

²⁸ Meeting with confidential intelligence and diplomatic sources, Bangui, 28 January, 19 May and 16 June 2017. Meeting with confidential source, Bangui 13 June 2017. Meeting with confidential source, Bambari, 11 April 2017.

²⁹ *Ibid.*

Annex 5.10: FPRC's efforts to establish a parallel administration in the Ndélé area.

The prefecture of Bamingui-Bangora (see map below) is one of FPRC's main strongholds. The establishment of a parallel administration in this province was described in the Panel's report of 21 December 2015 (S/2015/936, paras 158-162). More precisely, Ndélé is the main area of influence of Abdoulaye Hissène, who is from Akoursoumbak (70 km north of Ndélé). Nourredine is from the Nda – Siki kede area, further north and west of the Vakaga prefecture.

During its latest visits to the area (17-19 January 2017 and 11-13 April 2017), the Panel noticed that, since his return to Ndélé in September 2016, Abdoulaye Hissène has consolidated FPRC's parallel administration in the Bamingui-Bangora to tax all types of economic activities.

The Panel witnessed the presence of a taxation office ("Bureau des impôts"), headed by a FPRC member (alias "Double Chaîne"). The office is located in the center of Ndélé next to the former police station which FPRC transformed into an illegal centre of detention. The office collects taxes from transhumance activities (see documentation below). Mobile FPRC units are positioned along the main transhumance routes, in particular around Ngolongosso and Ngarba (see map below), collecting up to 120,000 Francs CFA (200 USD) per herd.³⁰ Sporadic cattle theft constitute another source of revenue. Illegal checkpoints are also established around Ndélé, in particular along the Ndélé-Akoursoumbak axis to tax traders coming from Sudan.³¹

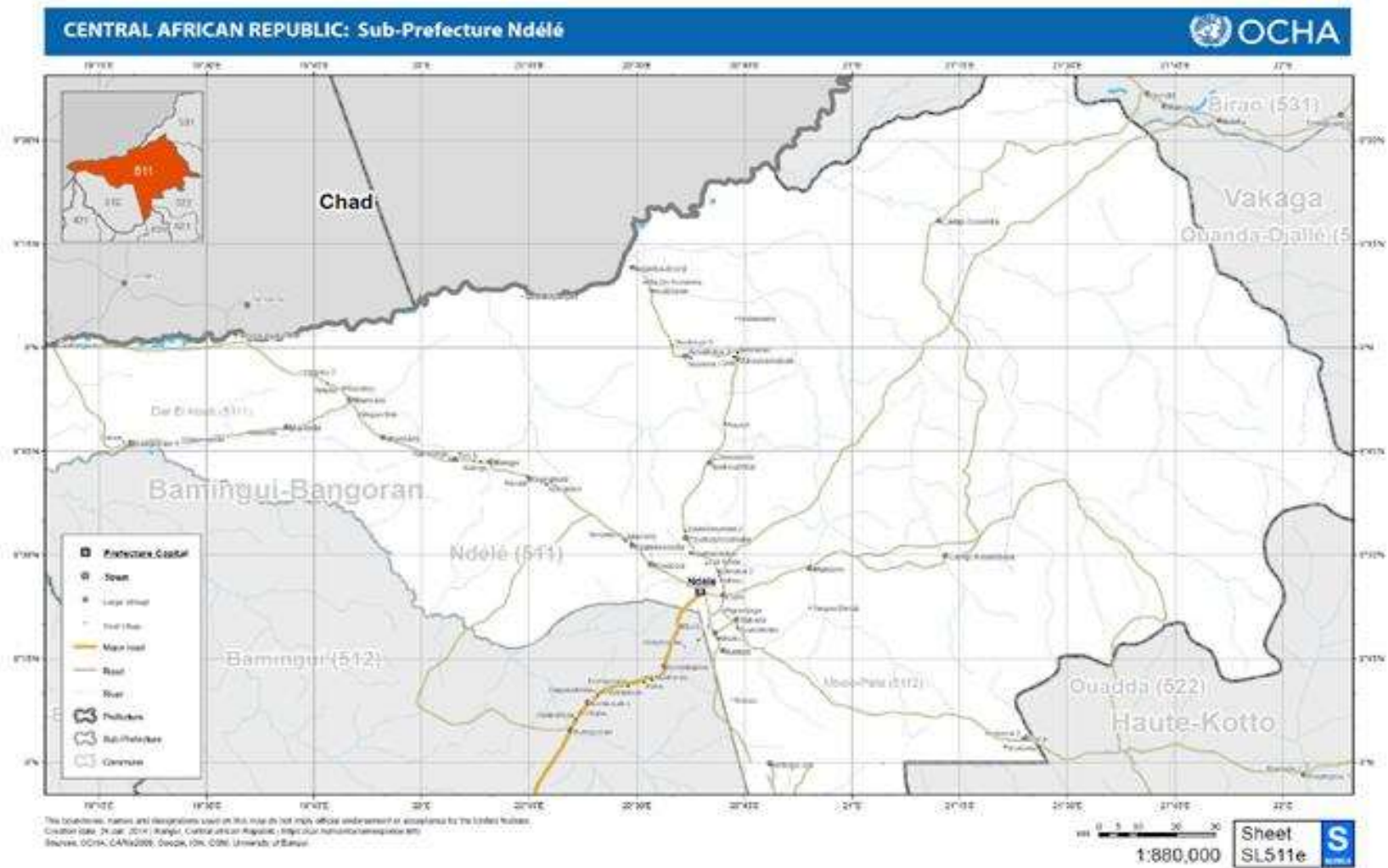
Various sources informed the Panel that the taxation of miners and collectors, as well as control of mining sites by FPRC, documented in the Panel's report of December 2015 (S/2015/936, paras 168-169), were also continuing.³² FPRC reportedly issues an annual "permit fee" of 25,000 CFA (40 USD) for collectors and 35,000 CFA (58 USD) for artisanal miners. Mining brigades are maintained to enforce this illegal taxation system.

³⁰ Meeting with Ismael Chama Ibrahim, representative of Chadian nationals, Ndélé, 13 April 2017.

³¹ Along the Ndélé – Miamari axis, the Panel did not witness any checkpoints in April 2017, contrary to what had been observed in September 2015.

³² MINUSCA confidential report, 15 March 2017. Email communication with a confidential source, 28 April 2017.

Map of the prefecture of Bamingui-Bangoran.



Receipt of tax payment delivered to herders by FPRC.
Document shared with the Panel by email from a confidential source on 27 April 2017.

SERVICE DE L'ELEVAGE

TAXE SUR LE MARCHÉ À DÉTAIL

N° animal

DATE

L'AGENT PERCEPTEUR

M

Front page



Back page

Annex 5.11: Fighting on and around mining sites: the case of Agoudou Manga/Ouadja Ouadja/Yassin.

The mining site « Yasin », located on the Bambari-Ippy axis was a significant source of income for UPC, where around 100 people allegedly worked until the 20 March fighting.³³ As of that date, several waves of clashes took place in the area.

While UPC had left Agoudou Manga/Ouadja Ouadja/Yassin, probably for troop rotation purposes, anti-balaka elements entered the villages, executed 4 persons in Agoudou Manga, and regrouped everyone in Yassin, via Ouadja Ouadja. The anti-balaka elements were identified as being elements of Jonathan and Risqueur. Clashes ensued when UPC elements returned to the area.

According to the chief nurse of Agoudou Manga, 45 people - mainly civilians including men, women and children – got killed in Yassin.³⁴ Another 10 persons, both Christians and Muslims, got killed in Ouadja Ouadja.³⁵ When the Panel visited Agoudou Manga, witnesses told that corpses in Ouadja Ouadja and Yassin, both entirely abandoned by the villagers, had not been recovered out of fear of being attacked by anti-balaka elements still around in the area.³⁶

³³ Meeting with confidential sources, Bangui, 8 and 9 April 2017.

³⁴ Meeting with the chief nurse, Agoudou Manga, 10 April 2017. The anti-balaka elements were identified as being elements of Jonathan and Risqueur.

³⁵ Ibid. Wounded civilians had been evacuated to Bambari.

³⁶ Panel's mission to Agoudou Manga, 10 April 2017.

Annex 5.12: UPC attacks, January – June 2017.

Reported attacks as of June 2017. Information collected by the Panel (Panel's database).

Date	Level 1 - Site/Village	Level 2 - Sub-Prefecture	Level 3 - Prefecture	Summary
02/01/17	Bambari	Bambari	Ouaka	UPC elements allegedly mistreated a 21-year-old IDP woman.
05/01/17	Bambari	Bambari	Ouaka	A woman from Beta 2 neighborhood informed that her nine-year-old daughter had been physically assaulted by a UPC element.
06/01/17	Bambari	Bambari	Ouaka	Illegal detention of one woman in the UPC illegal detention facility. Reportedly, the woman failed to pay a debt of FCFA 1 million. The victim's husband disclosed that FCFA 600,000 was already paid since his wife's incarceration.
09/01/17	Bambari	Bambari	Ouaka	Visit to the illegal UPC Police Commissariat in Bambari where the armed group has detained three individuals: a 35-year-old business woman who has been detained for selling stolen goods and a 16-year-old boy and 25-year-old man on theft charges. The 16-year-old boy reported that he suffered beatings at the hands of other detainees.
09/01/17	Bria-Bangassou-Bakouma	Bangassou	Mbomou	Confidential sources reported that the UPC may be strengthening its positions in majority Fulani localities including Béma, Bakouma, Gambo, Nzako, and Pombolo. There are also non confirmed reports of a possible 7 January FPRC attack on the UPC base in Nzako.
17/01/17	Mbroutchou	Bria	Haute Kotto	Reported clashes taken place in the early morning in M'broutchou, 27km Est of Ippy, on Ippy-Bria axis, between the coalition (FPRC/MPC) and UPC. Information confirms that the FPRC coalition forces have been repelled 12km from M'broutchou in direction to Bria. Five fighters from UPC were injured and transported to Bambari hospital by the Red Cross. UPC controls Ippy and the axis leading to the town. UPC elements are concealed along the axis ahead of Ippy and a few of them were spotted 10 km from Ippy in this area in direction of Bria.

23/01/17	Bakouma ; Nzako	Nzako	Mbomou	Reported presence of foreign fighters within UPC in Bakouma and area around Nzacko. Reportedly, armed elements arrived in Bakouma on 05 January and left on 15 January to Nzacko and other destinations beyond the mining town. According to local population and authorities in Bakouma, 25 of these elements, who spoke no French or Sango, stayed at UPC base in Bakouma. During that time, other armed elements (exact number not known) dressed in military attire were in possession of two horses and three camels. Local population and leaders suspected that they could be from Sudan. Two of their elements, aged around 14 years old, remained with UPC in Bakouma. In Nzacko, local population said that during the period when a group of armed men arrived in Nzacko, about 80 others were on transhumance routes around Nzacko, allegedly committing abuses against civilians, including sexual violence.
31/01/17	Bambari	Bambari	Ouaka	Reported arbitrary deprivation of liberty of his 43-year-old brother by UPC elements, after the victim was accused of being an anti-balaka.
31/01/17	Ngakobo IDP camp	Bambari	Ouaka	Reported anti-balaka elements, under the command of Meya Jean Constant, reportedly killed and buried the son of a Fulani leader in the Ngakobo IDP camp. The son was originally abducted on 29 January. In retaliation, UPC allegedly abducted two civilians and reportedly killed one of them. Following the incidents, UPC clashed with anti-Balaka elements in sugar fields belonging to the SUCAF company, resulting in the death of Jean Doungoupou, anti-balaka zone commander in Ngakobo, as well as two injured anti-balaka and one injured UPC element.
04/02/17	Kpokpo	Bria	Haute Kotto	A 26-year-old woman claimed that armed UPC elements attacked the village and raped her on 4 February. The victim also stated that at least 20 other women were raped during the attack.
04/02/17	Kpokpo	Bria	Haute Kotto	Reported UPC elements attacked and torched several houses and killed 12 civilians on 4 February. The population of Kpokpo village reportedly fled to Awalawa village (75 km east of Bria).
16/02/17	Bambari	Bambari	Ouaka	UPC elements reportedly detained seven persons from a predominantly Arab neighborhood and took them to the illegal UPC detention centre of Elevage. Later on the same day, all seven detainees were released upon paying a ransom of up to FCFA 30,000.

23/02/17	Baidou River	Bambari	Ouaka	40-50 UPC elements heading south towards Bambari crossed the Baidou River by ferry (30 km south of Ndassima), Ouaka prefecture. . Additionally, unconfirmed reports indicate that UPC leader Ali Darassa is moving south of Bambari.
01/03/17	Kpokpo	Bria	Haute Kotto	UPC elements reportedly attacked and killed one man at the mining site.
02/03/17	Ndassima	Bambari	Ouaka	UPC elements abducted two civilian men from the Rounga ethnic group in early January 2017 in Ndassima (45 km north of Bambari). According to the witness, who is a brother of the alleged victims, eight UPC elements with an intention to kill ethnic Rounga intercepted and interrogated his two brothers on their way to Ndassima. His brothers have not been seen since.
03/03/17	Zemio-Rafai axis	Rafai	Mbomou	Three individuals from the Fulani community were reported to be abducted by suspected UPC elements. According to a prominent local Fulani leader, the abductors are claiming a ransom of 2,000,000 CFA francs for their release.
05/03/17	Bria	Bria	Haute Kotto	35 IDPs, mostly women and children, from Atongo-Bakari village (66 km south east of Ippy), Ouaka prefecture, arrived at the IDP camp in Bria. The IDPs fled their village after alleged UPC elements attacked them, resulting in 30 civilians killed and several houses burned.
06/03/17	Kombele	Bambari	Ouaka	Alleged presence of UPC elements in Kombele (10 km north east of Bambari), prompted villagers to flee to Bambari and surrounding villages. UPC elements have reportedly occupied the local school and confiscated personal property.
07/03/17	Bambari	Bambari	Ouaka	Alleged return to Bambari of certain high-profile members of the UPC political bureau, including Souleymane Daouda.
07/03/17	Maloum	Bria	Haute Kotto	Reported UPC armed elements stole 200 cows belonging to a trader of Chad origin called Moussa Djibril residing in Maloum. The UPC elements took the cows to Kamoumakia at 18 km from the crossroads at the crossing Maloum-Bambari
07/03/17	Goubali 2	Bambari	Ouaka	Reported UPC elements attacked Goubali killing seven persons and looting and burning down several houses. The villagers fled to a neighbouring village.

07/03/17	Bambari	Bambari	Ouaka	On 07 March 2017, reported UPC elements killed two men in Tagbara, about 70 km from Bambari along the Bambari-Ippy axis. According to the allegations, the men had simply been killed because of their Arabic roots, as they had been suspected of serving as spies for the FPRC coalition. The victims had allegedly gone to a nearby bush in search of their cattle that had gone astray a few kilometers from Tagbara when the incident happened. Their bodies were reportedly found by relatives in Tagbara area who proceeded with funerary rites.
10/03/17	Grao	Bria	Haute Kotto	On 10 March 2017, in Grao (51 km east of Bria), Haute-Kotto prefecture, the village Chief informed MINUSCA that armed UPC elements clashed with a local self-defence group. Four UPC elements were allegedly killed and two civilians injured. The villagers fled towards Bria in fear of reprisals.
12/03/17	Ippy	Bambari	Ouaka	Reported killing of a man and a woman at 11 km west of Ippy (83 km west of Bambari), the two surviving children indicated that UPC elements killed their parents.
13/03/17	Atongo-Bakari	Bria	Ouaka	A 41-year-old reported that UPC elements attacked and killed nine civilians and injured him and two others in Atongo-Bakari (70 km south east of Ippy) on 13 March. He also indicated that Atongo-Bakari is deserted and the anti-Balaka controls the village.
14/03/17	Ippy-Tagbara axis	Bria	Ouaka	Villagers reported that along the Ippy –Tagbara axis, UPC attacked several villages at an unspecified date.
15/03/17	Bambari	Bambari	Ouaka	UPC Kouango zone commander reportedly abducted a UPC element attempting to defect. The element was allegedly tortured and severely wounded, according to his parents.
15/03/17	Bambari	Bambari	Ouaka	Reported UPC elements killed a 28-year-old Christian man in the Kidjigra neighborhood.
18/03/17	Ippy	Bria	Ouaka	On 18 March 2017 in Ippy, Ouaka prefecture, local authorities informed MINUSCA that suspected elements affiliated with UPC killed two civilians in Randiwa village (16 km south west of Ippy) and 10 others in Ambaka (37 km south west of Ippy). The population of Ambaka reportedly fled into the bush.
19/03/17	Bria	Bria	Haute Kotto	Three men reported that ex-Séléka UPC elements ill-treated them at Gobolo neighborhood. UPC elements accused them of being anti-balaka and spying on them. At the base, they were beaten with whips and metal wires.

20/03/17	PK5	Bangui	Bangui	A man reported that 35 UPC elements armed with AK47, grenades and knives caught a 23-year-old man, tied his hands and feet and beat him with gun butts where he sustained injuries on his back. The man was taken to their base at PK3 in Bambari.
21/03/17	Yassine mining site	Bambari	Ouaka	A woman who reported that ex-Séléka UPC elements killed her three children – a 14-year-old boy, a 12-year-old girl and eight month old boy during the attack on Yassine mining site on 21 March.
21/03/17	Bambari	Bambari	Ouaka	A man reported that . UPC elements allegedly strangled a 60-old-year man of Arab ethnicity and stole his cattle.
22/03/17	Site Chinois axis	Bria	Haute Kotto	A man reported that one person was killed by ex-Séléka UPC elements at his farmland on Site Chinois axis.
23/03/17	Atongo-Bakari	Bambari	Ouaka	UPC elements reportedly attacked the market and torched a house where civilians sought refuge, including women and children. These elements also reportedly burned down several other houses in surrounding villages.
23/03/17	Gambo	Bangassou	Mbomou	UPC elements reportedly occupied Gambo primary school.
24/03/17	Bakouma	Nzako	Mbomou	A man reported that UPC elements robbed and killed a man in an area near Bana Bongo village located approximately 50 km north east of Bangassou on Zoté axis, which is 25 kilometers north of Bangassou, in Bakouma sub prefecture.
31/03/17	Zotte	Bangassou	Mbomou	Chief of Zotte village reported that UPC members attacked and looted the village, they also allegedly raped a 15-year-old girl.
03/04/17	Bangassou-Issa ; Barh	Obo	Haut-Mbomou	UPC elements reportedly fired shots in the air and proceeded to loot the village once the local population fled.
04/04/17	Goulou	Nzako	Mbomou	UPC elements reportedly attacked the village of Goulou where three persons were found dead.
08/04/17	Bambari	Bambari	Ouaka	Reported clash between the FPRC coalition and UPC elements in Boyo resulted in seven FPRC elements wounded.

10/04/17	Rehondji	Bambari	Ouaka	UPC elements reportedly attacked the Rehondji village, where they raped a 12-year-old girl and wounded four other civilians, including the village chief.
11/04/17	Loungougba	Bangassou	Mbomou	UPC elements returned to Ngaba, and were allegedly committing criminal acts, causing some of the local population to flee.
14/04/17	Zémio	Zémio	Haut-Mbomou	On 14 April at around 9 pm UPC elements opened fire on MORBATT at their camp. On 15 April at approximately 0000 hours, another six UPC elements fired on the MORBATT camp. MORBATT returned fire, killing two elements and detaining two others. One was reportedly a Chadian national. No casualties or damage to the Force was reported. One civilian was slightly injured and transferred to the local hospital. MORBATT seized one AK47 with 12 cartridges and a mobile phone containing photos of the elements wearing military attire and a video demonstration on how to attack a convoy.
27/04/17	Obo	Obo	Haut-Mbomou	Presumed UPC elements allegedly abducted five civilians including a supervisor from an NGO, who were later found dead at 11 km east from Rafai.
28/04/17	Fodé	Bangassou	Mbomou	UPC elements reportedly attacked Fodé village.
02/05/17	Ippy-Bambari axis	Bambari	Ouaka	UPC elements reportedly clashed with FPRC.
03/05/17	Maloum	Bambari	Ouaka	UPC leader Ali Darassa reportedly departed for Bokolobo (49 km south east of Bambari). Local sources claimed that Darassa intends to commence military operations in the Ndassima and Ippy areas to clear out FPRC coalition elements.
09/05/17	Alindao	Alindao	Basse Kotto	Anti-balaka and UPC elements reportedly clashed in Balikongo neighbourhood, resulting in the reported death of 11 combatants. Some residents took shelter in the Catholic Mission, others fled into the bush and neighbouring villages.
12/05/17	Alindao	Alindao	Basse Kotto	Clashes between Anti-balaka and UPC elements in Alindao resulted in 8,500 IDPs at the Catholic mission. Community leaders claim that a high number of civilians have been killed.
20/05/17	Trogodé	Bambari	Ouaka	UPC elements attacked Trogodé (90 km north east of Bambari), Ouaka prefecture, and burned down all the houses.

24/05/17	Koutchio	Bambari	Ouaka	UPC elements attacked Koutchio village (67 km east of Bambari), Ouaka prefecture, which allegedly resulted in the killing of two civilians and the torching of several houses. Allegedly at least 12 other villages along the Tagbara – Boyo axis (between 85 km and 135 km north east of Bambari), were reportedly abandoned by the local population due to fears of further attacks.
08/06/17	Alindao	Alindao	Basse Kotto	Clashes between Anti-balaka and UPC elements in Alindao triggered the local population to flee to Kongbo village (50 km south of Alindao).
14/06/17	Mazambe; Ndjiamanjiago	Mobaye	Basse Kotto	UPC elements reportedly attacked and looted Mazambe and Ndjiamanjiago villages (21 km and 9 km north of Mobaye, Basse-Kotto prefecture).
14/06/17	Bambari	Bambari	Ouaka	UPC elements reportedly detained and killed the Mayor of Nzelété and looted his house.

Annex 5.13: Arms traffic between Yakoma (DRC) and Béma, CAR.

On 19 January 2017, the Panel was informed about an important shipment by boat from Yakoma (DRC) to Béma (CAR) of 18 boxes each containing 1,000 rounds of ammunition for AK-type assault rifles, 120 RPGs and other non-specified ammunition for conventional weapons. The value of this material was estimated at 4,500 000 FCFA. The shipment was supposed to arrive in Béma between 20 and 22 January. From there, the materiel was meant to be transported to Bambari via transhumance corridors crossing Alindao.³⁷

³⁷ Confidential report, 19 January 2016.

Annex 5.14: Ammunition clips and ammunition seized in Rafaï on 8 December 2016.

The traffickers declared that the weaponry was coming from Mboki, Haut Mbomou prefecture, and was to reach Bambari, Ouaka prefecture, to strengthen the troops of Ali Darassa's UPC.³⁸ Two of the traffickers were of Sudanese nationality.³⁹ Weapons coming from Sudan are smuggled into the CAR either through South Sudan or through roads between the Sudanese border and Nzako.⁴⁰

The Panel could not inspect the ammunition, as it was used by MINUSCA to defend its base in Bangassou during the 12 and 13 May 2017 attack.⁴¹

Photograph obtained by the Panel from MINUSCA in Bria on 23 January 2017.



³⁸ Confidential report, 9 December 2016.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Confidential reports, 19 January 2017 and 27 January 2017. Meeting with confidential intelligence and diplomatic sources, Bangui, 28 January 2017.

⁴¹ Panel mission to Bangassou, 8-13 June 2017.

Annex 5.15: UPC military materiel.

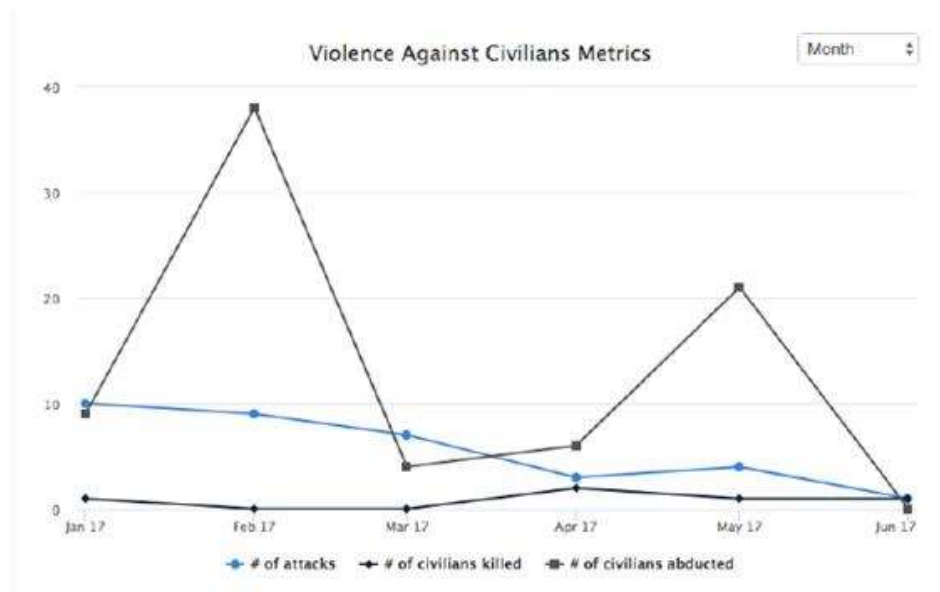
Photographs and video snapshots of UPC armed elements and military materiel in Ndassima and Bambari received from confidential source, January 2017.



Annex 5.16: Chadian ID cards and personal possessions reportedly found on bodies of killed UPC fighters.

Photographs given to the Panel by the FPRC in Bria, 23 January 2017.



Annex 5.17: LRA attacks against civilians.

Figures from "Invisible Children's LRA Crisis Tracker" and the panel's database of incidents. Figures are based on secondary sources which the Panel is not in a position to verify.

Annex 6.1: Identified arms-trafficking hubs for arms supplies from DRC and ROC to the CAR.



Annex 6.2: November 2016 meeting in Bangui to support anti-balaka operations.

On 5 November 2016, there was a closed meeting in Bangui's 8th district to discuss arms supplies and recruitment in support of anti-balaka operations in the country, especially the Ouaka prefecture. The four individuals supporting the anti-balaka action present in the November meeting were Mazet Jackson (former Minister during the regime of Patassé and current vice-president of the *Mouvement de libération du peuple centrafricain* led by Martin Ziguélé), Sal Kharim Cedar (deputy of Grimar), Auben Amasita (deputy of Bambari 2) and Dokela Pagonidji (former Minister during the regime of Bozizé).

Séraphin Koméya and Hans Nemandji III, involved in the creation of the MRDP, did also attend the meeting. In October 2016, Séraphin Koméya and Hans Nemandji III, were both dismissed from the group by the MRDP Coordinator (on the creation of the MRDP, *see* S/2016/1032, paras 136-142).

Hans Nemandji told the Panel that he was involved in the coordination of anti-balaka field operations against the UPC and the transport of weapons from the Chadian border to the area of operations in the Ouaka Prefecture.

Sources: Meeting with Koméya and Nemandji, Bangui, 25 January 2017. Meeting with Koméya, Bambari, 11 April 2017. Meeting with Nemandji, Bangui, 20 May and 16 June 2017. Confidential report, 8 November 2016. Confidential report, 17 January 2017.

Annex 6.3: Seizures of 6,000 rounds of hunting ammunition manufactured in Pointe Noire, Republic of Congo, and coming from Zongo (DRC) in Port Beach, Bangui, on 9 May 2017.

Photograph obtained by the Panel from CAR customs, Bangui, on 14 June 2017.



Documents obtained by the Panel from CAR customs, Bangui, on 14 June 2017

FICHE DE SAISIE MARQUANTE

A transmettre par fax, mail ou courrier express à la DGDD/BRLR-ACA/Correspondant National

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 ADMINISTRATION : DOUANES (DGDD)
 UNITE / SERVICE : Unité Bangui (Brigade fluviale)

NATURE DE LA SAISIE

Infraction : importation frauduleuse des produits prohibés
 Lieu et date de saisie : Sur le fleuve Ouangou le 27 Avril 2017 et 03 Mai 2017
 Mode Opération/moyen de dissimulation : Carton bandé / cts dissimulés dans la soute
 Moyen de détection/nature contrôle : Indicateur et les agents de la douane

INFORMATION SUR L'IMPORTATEUR DETENTEUR OU L'INFRACTEUR

Importateur/Infraacteur (Nom) : NIBELE DROUOURNI Destinataire (Nom) : ERIX MANOU
 Né(e) le (ou âge) : 25 ans et 28 ans Né (e) le (ou âge) : 25 ans et 28 ans
 Nationalité : Centrafricaine et congolaise Nationalité : centrafricaine et congolaise

INFORMATION SUR LA MARCHANDISE

Type/Nature de la marchandise : Duquation de chasse
 Quantité (pièce) : 28 cts cartonnés 20 boîtes de 25 pces de cartouches / btes
 Poids (kg) : _____
 Origine : Republique du Congo (Brazzaville)
 Provenance (ville) : Republique démocratique du Congo (RDC) (Zongo)
 Destination (ville) : Republique centrafricaine (CAR) Bangui
 Valeur : _____ photo/image (s) : en pièce jointe


MOYENS DE TRANSPORT

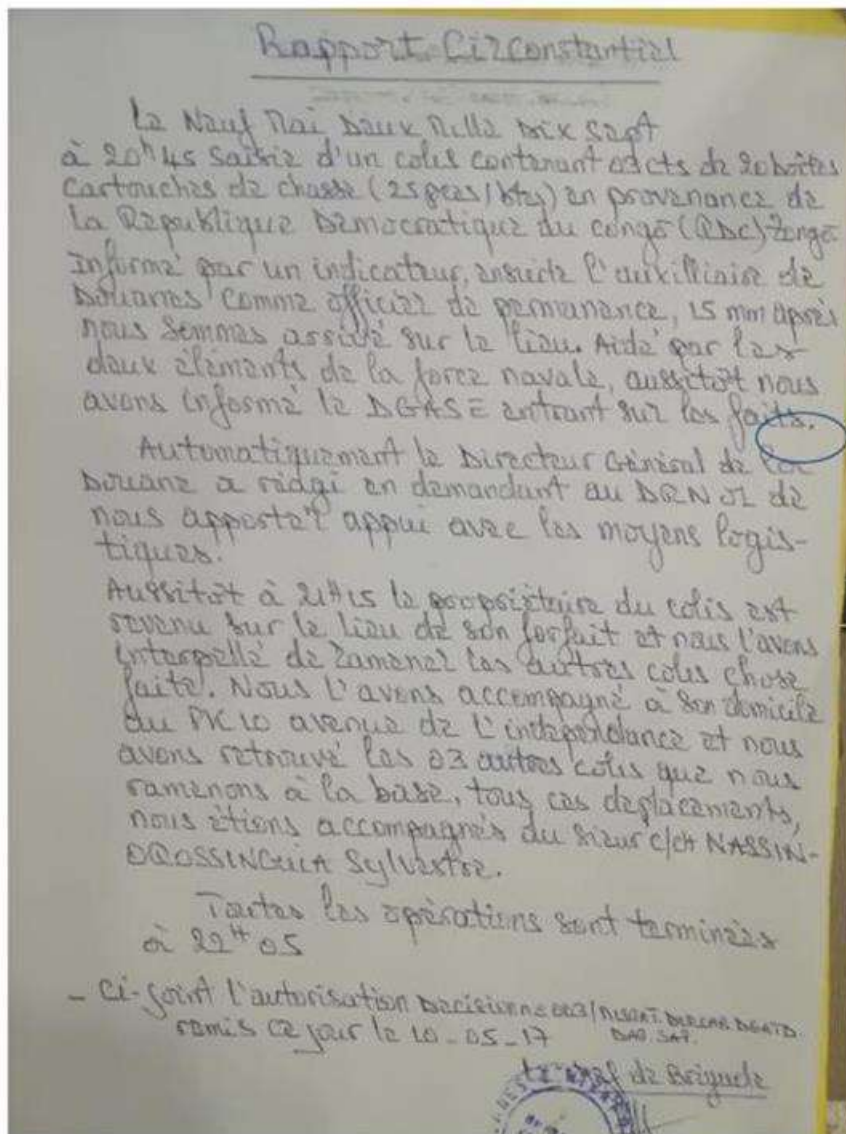
Moyen de transport : Balaminas / Pirogue
 Immatriculation (numéro) : _____
 Marque/compagnie : _____

AUTRES INFORMATIONS

Importation clandestine en dehors des heures légal
 effectuée dans la nuit avec la complicité des policiers
 et les chargées sans autorisation d'importation

NB : Cette fiche peut être remplie par des agents de tout grade et tout service





Annex 6.4: Hunting ammunition produced by Manufacture de cartouches Congolais (MACC) in Pointe Noire, Republic of the Congo, and sold on markets in Bangassou, Béma, Yakoma and Bambari.

During its missions in Kaga-Bandoro, Bambari and Bria, the Panel again observed the open selling of boxes of hunting ammunition manufactured in Pointe Noire, ROC, demonstrating that the ammunition-trafficking, already mentioned in the Panel's 2015 and 2016 reports, is ongoing.

Photographs taken by the Panel in Kaga Bandoro on 13 April 2017.



For earlier reports on the availability of hunting ammunition produced by MACC, see the Panel's 2015 report (S/2015/936, par. 214) and its 2016 report (S/2016/1032, par. 146 and Annex 4.10).

Annex 6.5: Seizures in Bangassou of MACC hunting ammunition, artisanal weapons and machetes.

Photographs taken by the Panel in Bangassou on 11 June 2017.



Several armed anti-balaka fighters were arrested by MINUSCA in Bangassou and transferred to national authorities in Bangui.

On 14 June 2017, the Panel interviewed an anti-balaka fighter detained by MINUSCA in Bangassou. He was captured while carrying an artisanal rifle, a knife and two rounds of hunting ammunition.

Photographs obtained by the Panel from MINUSCA on 13 June 2017.



Annex 6.6: Pictures of the gold mining site “Wily”, Koro Mpoko, CAR.

- 1) Pictures obtained by the Panel from a confidential source on 8 June 2017.



- 2) Screenshots from the videoclip of the song “Gbaguéné” by the music band Emmaüs. The videoclip was recorded on the mining site “Wily”.



Armed individuals present on the site.



Guy Gbaguéné with cash bills.



Annex 7.2: Military uniforms featuring the name of Colonel Libeba Baongoli, alias Freddy.

Photograph obtained by the Panel from confidential source on 27 June 2017.



Annex 7.3: Translated transcription of text messages from French to English.

Text messages shown to the Panel on 14 June 2017, Bangui.

Deployment of armed forces:

85 in Mboma with 12 deaths;
65 in Greanda with 5 deaths;
55 in Satéma;
60 in Béma with 8 deaths;
75 in Mobaye with 7 deaths;
25 in Kongbo with 3 deaths;
408 in Bambari with 38 killed after confrontations.
A subtotal of 773 fighters; 73 killed; 17 deserted.
Total: 683 fighters

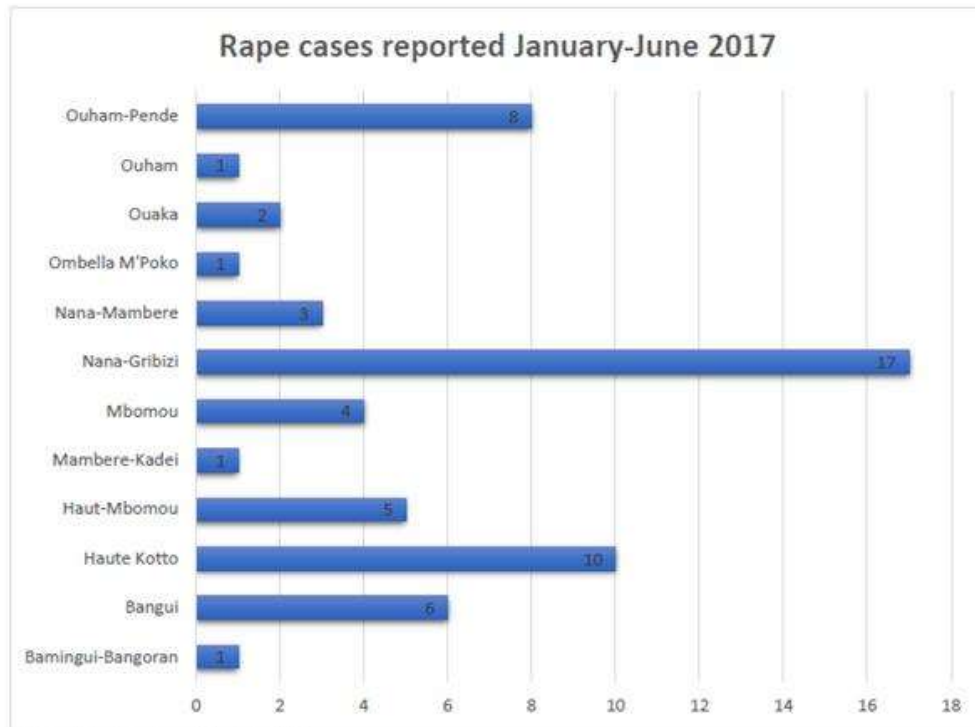
Weapons capacity of deployed armed forces:

4 weapons caliber 12.7
4 mortar bombs
1 weapon caliber 14.5
2 kassanova
8 CZ AK Pang
10 RPG7
12 DKM
15 RPK
191 AK47
60 R4FAMAS
10 M16
10 G3
20 MASS36
A subtotal of 347 weapons; 57 lost during confrontations.
Total: 290 weapons

Annex 8.1: Photos of the attacks against peacekeepers in Yogofongo, Mbomou prefecture, 8 May 2017.



Annex 8.2: Cases of rape reported, January-June 2017.



Information based on Panel's database.

Annex 8.3: Excerpt from the "Ali Darassa" school report, 2016-2017.

5/ TGH (TRIANGLE GENERATION HUMANITAIRE) DU JEUDI 28 AVRIL 2016 A 9 H**25 MIN.**

- Visite et entretien tenu ensemble avec la coordination.

- Remise des kits , tables –banes 32.

En vue des hiérarchies.

- ✓ Le Chef de mission de FONG triangle Génération humanitaire
- ✓ Le Chef de base triangle
- ✓ Le Chef de projet
- ✓ L'assistant du Chef de Projet
- ✓ Le Représentant de l'I A C E : Inspecteur Fondamental1 Chef de Circonscription Scolaire et le Chef Secteur Scolaire Chargé de Ressource Humaine
- ✓ Le maire de la ville de Bambari
- ✓ Les membres de l'association des parents d'élèves.
- ✓ La Coordination Régionale des Organisations pour le Développement.
- ✓ Le groupement de la jeunesse
- ✓ Islamique : membre du comité

6/ MINUSCA (MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTEGRE DES NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION EN CENTRAFRIQUE). EN DEBUT ET EN FIN D'ANNEE

Mercredi 18 mai 2016 . Décharge du programme, la mise en place du bureau la construction du bâtiment de l'école.

Appuis financière et matériels, les travaux ensemble avec les jeunes chrétiens et musulmans de Bambari dans le cadre de la cohésion social et de la paix.

7 / UNICEF (ORGANISATION DES NATIONS UNIS POUR L'ENFANCE), EN COMMUNION, EN PARTENARIAT AVEC L' IACE (INSPECTION ACADEMIQUE DU CENTRE-EST).

Remise des kits (fournitures scolaires) sac à dos, ardoises, cahiers, Bic (bleu-rouges), gommes, crayons, saches, compas aux élèves de tous les niveaux du fondamental1. (CI-CM2)

8 /SAVE THE CHILDREN (SCI)

Appuis financière et matériels la maternelle en début d'année.

8.1.3) La Journée du Vendredi 29 Octobre 2016

Visite et Remise des Kits, fournitures scolaires confondus par l'ONG, UNICEF (Organisation des Nations Unies pour l'enfance) en communion, en partenariat avec OCHA.

- Les ont effectué cette visite sur un programme d'appui humanitaire à l'école communautaire de la paix et les annexes ; Abdoulaye Sara. Ecole maternelle site élevage et école privée Franco-Arabe du Mosquée centrale.
- A 11 heures, retour décharge des kits maternels fondamentaux 1 et les Annexes. Les manuels et fournitures scolaires confondus.

8.1.4) La Journée du Vendredi, 04 Novembre 2016

Remise des Kits scolaires l'ONG, HCR

8.1.5) La Journée du jeudi 10 Novembre 2016

Visite effectuée par le Monsieur YAKÉLO JOACHIM PEPIN chef secteur scolaires de Bambari à des écoles privées. Cette visite a pour objectif récupérer les données statiques : Personnels enseignants et administratifs intégrés contractuels non intégrés/enseignants maîtres-parents : grades/sexes.

Eche ou naissance N° matricule fonction date de prise et prise de service, il a reçu des informations s'est imprégné beaucoup des situations.

8.1.6) Visite des parents d'élèves fréquemment exposés des situations des élèves irréguliers, les absences non justifier les suivies régulière de leur enfants du début d'années et fin trimestre.

La sensibilisation leurs ont été apportées le directeur et le coordinateur dans l'enceinte école.

Annex 8.4: Victims in Niem.

Photographs given to the Panel by a confidential source, 4 May 2017.



Annex 8.5: Destruction of villages on the axis of Bocaranga–Koui.

Photographs taken by the Panel on 18 May 2017.

Village of Yade.



Annex 8.6: Additional humanitarian information.

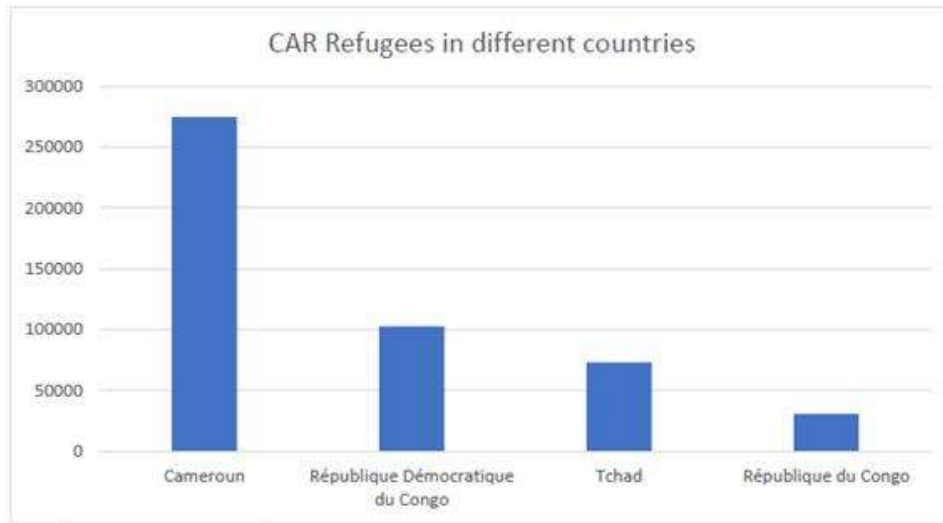
Occupation of schools by armed groups.

During its visit to Bocaranga, on 18 May 2017, the Panel observed a school occupied by anti-balaka elements preventing children from attending classes.

Photographs taken by the Panel on 18 May 2017.

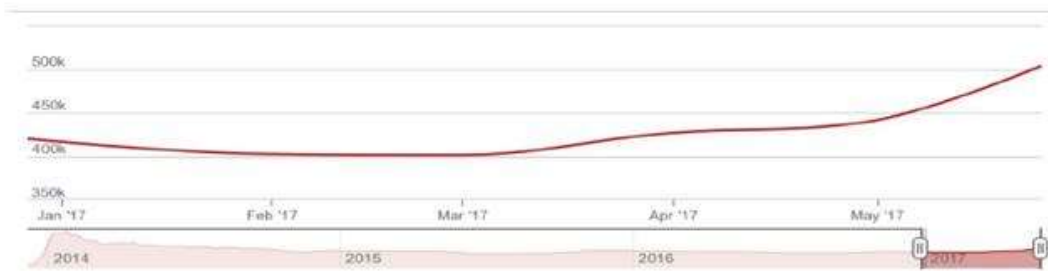


Gulu Passi, anti-balaka leader in Bocaranga.



As of May 2017. Source: UNHCR.

IDPs.



As of 31 May 2017, there were 503, 600 IDP in CAR. Source UNHCR.